



Mlle Kenza **BRUNET**

Diplôme privé d'études supérieures
Relations Internationales

**Mutations politiques de l'Arabie Saoudite entre
1990 et 2003 :
les différents dynamismes d'appropriation du
champ politique saoudien**

Sous la direction de **M. Didier Billion**, directeur adjoint de l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques, expert du Moyen-Orient, de la Turquie, du monde turcophone et des politiques européennes dans ces régions

Impression le 30 Septembre 2009



Le fauconnier

Henri Emilien Rousseau, orientaliste
(1875-1933)

Remerciements

Ce sujet m'ayant particulièrement tenu à cœur, je tiens à signaler que ce mémoire doit beaucoup à la confiance que m'a témoignée l'administration de l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques. C'est un privilège pour moi d'avoir pu intégrer l'Institut de Monsieur Pascal Boniface, son directeur.

Je lui dois en effet ma passion pour les relations internationales, lui qui, en 2003, avait donné une conférence aux Emirats Arabes Unis sur la guerre en Irak, sous estimant sans doute l'impact que cela a eu sur ses participants, en particulier sur moi.

Je souhaiterais également exprimer ma grande gratitude à Monsieur Didier Billion, mon directeur de mémoire. D'abord, pour avoir cru en moi, et ce, dès le jour de mon entretien d'admission au sein de cette école. Il m'a été d'une aide précieuse et je lui suis redevable de sa gentillesse et de sa profonde générosité. Je lui suis très reconnaissante pour ses critiques constructives et ses encouragements sans faille tout au long de l'élaboration de ce travail.

Je remercie également son Excellence M. Ahmed Al-Jarman, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire et Représentant permanent des Emirats Arabes Unis auprès de l'ONU, M. Mohamed Abushahab, Mrs Amna Al-Muhairy, M. Anwar Al Barout, Melle Hend Alowais, M. Hamad Alzaabi, et Mlle Mariam Al-Shamisi, et toute l'équipe de la délégation pour leur patience et l'attention qu'ils m'ont témoignée lors de la finition de ce mémoire.

Mes remerciements vont également à tous ceux ayant été présents dans les moments de doute, pour leur disponibilité et pour leur aide. J'ai une pensée particulière pour Olfa Aidoudi et Sophia Leghroussi qui m'ont gentiment assistée pour la correction de ce mémoire.

Enfin, il me faut associer ici ma sœur et mes parents qui ont indéniablement fait de moi ce que je suis aujourd'hui, à qui je dois tout, et à qui je dédie ce mémoire.

Sommaire

Introduction

Première partie L'Arabie Saoudite et ses défis

Chapitre premier Esquisse de l'Arabie des al Sa'ud

Chapitre second Un « Etat rentier » faces aux aspirations des saoudiens

Seconde partie L'agenda politique de l'islamisme saoudien

Chapitre premier Un islamisme se nourrissant du cadre de référence de l'Etat

Chapitre second Le divorce sur la perception de l'identité islamique de l'Arabie

Conclusion

Bibliographie

Annexes

Table des matières

Table des abréviations

AIPAC :	American Israël Public Affairs Committee, lobby au sein du gouvernement des Etats-Unis.
CCG :	Conseil Coopératif du Golfe, soit Gulf Cooperation Council en Anglais
CIA :	Central Intelligence Agency
EAU :	Emirats Arabes Unis
OLP :	Organisation pour la Libéralisation de la Palestine
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
UE :	Union Européenne
US CENTCOM :	United States Central Command

Lexique

Charia	Loi pénale musulmane
Sunna	Deuxième source de droit musulman après le Coran, art de vivre du Prophète retranscrit dans les <i>hadiths</i> et prescrit comme un idéal normatif pour les musulmans.
Fiqh	Jurisprudence islamique, interprétation des <i>qadi</i>
Qadi	Juge en droit islamique
Choura	Consultation, Conseil, concertation
Ijtihad	Processus normatif consistant en l'interprétation des sources de droit musulman
Majlis al choura	Institution de la consultation
Fitna	Guerre interne à l'oumma
'Ulémas	Docteurs du droit musulman

Introduction

La politique est une science héritée de la Grèce antique. Sa vocation première est d'ordre sécuritaire, à l'aune du déterminisme belliqueux de l'*Etat de nature* en référence à Hobbes.

Il lui incombe la responsabilité de l'organisation de la société à laquelle elle est rattachée. Cette science du politique requiert une discipline indispensable au bon fonctionnement de la communauté mise sous tutelle. Tous les acteurs d'une société répondent ainsi de la politique. D'où un attachement particulier de cette dernière à respecter un équilibre, assainir leurs rapports (à l'échelle interne comme vis-à-vis de l'extérieur), examiner leurs actions.

Pour ce faire, la politique nécessite le recours à un cordage, l'unissant à sa communauté et scellant le régime de leurs rapports. Le contractualisme affirme que les hommes se voient renoncer à une partie de leurs libertés, dits *droits naturels*, par le biais d'un accord tacite passé avec une entité dans le souci de créer une société hiérarchisée. Cet engagement consiste en la création d'un « embryon étatique » garantissant à l'homme aux libertés aliénées la perpétuation du corps social. Cependant, le contractualisme est une théorie politique, un prisme d'analyse. Chaque Etat est libre de s'approprier cette philosophie comme il l'entend, en l'imprégnant de son héritage culturel et historique. Ainsi, rien n'empêche de voir le contrat tacite en question se modifier à l'aune des bouleversements politico-sociaux du pays étudié.

A fortiori, le rapport entre l'entité politique et les acteurs d'une société peut être témoin de l'entrain ou de la vitalité de certains acteurs s'organisant, ou le cas échéant, émergents. Les activités ou initiatives desdits acteurs politiques attestent de l'existence d'un dynamisme de l'espace public, selon la conception de Jürgen Habermas. Le sociologue allemand entend expliquer en effet comment les différents éléments d'une société donnée peuvent être amenés à se mobiliser autour d'un élément fédérateur. Ils constituent de ce fait une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir. Par cet activisme, les acteurs sont censés s'approprier l'espace public, et par extension le débat.

L'enjeu de ce mémoire est de précisément étudier ce phénomène socio-politique à l'échelle saoudienne.

« C'est le sort des monarchies que leur prospérité dépende du caractère d'un seul homme. »

**Voltaire (1694-1778), écrivain, notamment dramaturge
et poète, et un philosophe et encyclopédiste français**

L'Arabie Saoudite est une monarchie absolue. Il apparaît primordial de cerner la dialectique gouvernant-gouverné émanant de ce mode de gouvernance politique.

Etymologiquement parlant, il est possible de décomposer le terme « monarchie » en deux éléments. Le premier, « monos », est toujours d'usage dans la langue française et peut être traduit par le mot « seul ». Le second, « archein », a pour signification le verbe « commander ». C'est donc le plus naturellement possible que nous pouvons déduire la portée de la juxtaposition de ces deux termes : l'unicité du pouvoir.

Dans une monarchie absolue, le pouvoir est entièrement détenu en la personne du monarque. Le parlement, le cas échéant, est réduit à un rôle consultatif.

Le choix d'un tel système politique s'explique par l'Histoire. L'Arabie Saoudite hérite d'une forme de gouvernance puisant son origine dans un fait historique bouleversant : l'apparition de l'Islam au VII^e siècle. L'implantation de cette religion monothéiste dans la région aura pour conséquence l'adoption d'une organisation politique (mais aussi religieuse, sociale et économique) qui perdure jusqu'à nos jours.

En l'espèce, la question de l'autorité et du pouvoir prend donc racine dans le Coran, ou plutôt, dans son interprétation. C'est pourquoi l'Arabie Saoudite s'est proclamée Royaume d'Arabie Saoudite en 1932, déclarant avoir pour Constitution le Coran. Ce sont là les termes du contrat tacite liant les Saoudiens à la famille régnante, les Sa'ud.

Or, cet Etat est sujet à l'émancipation de son espace public. Ce phénomène se produit contre toute attente de ceux jugeant volontiers que « l'autoritarisme » local serait capable d'étouffer tout souffle critique.

De surcroît, ce royaume témoigne au début des années 1990 de l'irruption de nouveaux acteurs politiques : les islamistes. Nous nous intéresserons par ailleurs qu'aux islamistes sunnites non-jihadistes, car ces derniers ont une démarche destructive et non-constructive.

Les islamistes nous concernant se sont, en effet, fédérés autour de la question de l'autorité politique en Islam. Dès lors, ils s'octroient le droit de se prononcer tant sur l'aptitude de la famille royale à exercer le rôle qu'elle prétend remplir que sur son agenda politique.

Qui sont ces islamistes ? Que revendiquent-ils ? L'Arabie Saoudite se conçoit comme un Etat islamique, pourquoi dès lors un tel débat sur ce qui constitue justement son essence ? Quel est l'objet d'une telle rivalité ? Quelle est la lecture des islamistes de la gouvernance effectivement exercée par la royauté ? Pourquoi l'agenda politique du gouvernement ne fait plus consensus ?

Mais la tenue d'un débat impose qu'il y ait divergence d'opinions. Qu'est-ce qui divise ainsi la société saoudienne sur ses perspectives à venir ? Que proposent-ils comme alternative ? Et surtout, comment s'expliquer que cette subite manifestation des islamistes ait engendré des réformes d'ordre institutionnel ? A quel point sont-ils légitimes ? Quelle est leur marge de manœuvre ?

En un mot, nous tenterons de nous expliquer les différents dynamismes d'appropriation du champ politique saoudien par les islamistes. Pour ce faire, nous entamerons cette étude en 1990, au moment de leur appropriation de l'espace public saoudien, en poussant l'analyse jusqu'en 2003 par soucis d'efficience.

Notre débuterons cet examen par l'introspection de l'organisation politico-sociale saoudienne et des différents défis auxquels la conjoncture contemporaine l'a exposée. Le premier volet expose donc l'Etat saoudien dans son contexte historique, politique et régional. Le second chapitre aura pour objectif d'expliquer l'implosion de son espace public. Nous poursuivrons ce travail de recherche par l'approfondissement de l'agenda des islamistes. Premièrement, un chapitre développera les précurseurs de l'opposition islamiste ; le dernier chapitre étant consacré à la perception des islamistes de l'identité islamique de leur pays et de sa traduction en matière institutionnelle.

Première partie :
L'Arabie Saoudite et ses défis

Chapitre premier : Esquisse de l'Arabie des al Sa'ud

I. L'enjeu de la construction d'un Etat

A. Balayage de l'héritage ethnique et naissance du peuple saoudien

1. De la légitimité de l'Etat-nation saoudien

L'alliance du sabre et du Wahhabisme

Afin de comprendre l'essence d'un pays, quel qu'il soit, il est primordial de s'imprégner du combat qui fut mené par ses fondateurs. En effet, l'Arabie Saoudite fut créé à l'origine dans un cadre politico-religieux précis. Ledit cadre renferme un idéal que la création de l'Etat saoudien se devait de concrétiser. L'essence de ce pays nous est donc fournie dès le moment de sa création.

La région qui nous intéresse bénéficia longtemps d'une autonomie relative en comparaison avec les autres vilayets ottomans. Toutefois, Henry Laurens insiste suffisamment sur le fait que la région du Hedjaz incarnait le théâtre des rivalités entre le chérif Hussein de la Mecque et l'autorité ottomane.¹

A l'heure des prémices de la décadence ottomane naquit dans la région désertique du Najd le mouvement du Wahhabisme. Il s'agit de la doctrine d'Ibn abd al Wahhab, un fils de jurisconsulte et chef religieux lettré du sunnisme rigide.

L'Etat saoudien fut le fruit de la rencontre entre la famille Sa'ud, fondatrice de la dynastie régnante, et Ibn abd al Wahhab, chef religieux, avec qui fut signé le pacte de Dariya en 1744. Ce pacte avait pour objet d'instituer dans la région un Etat islamique, fidèle à la conception

¹ Henry Laurens, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, in « Géographie politique du monde arabe au XVIIIe siècle », Armand Colin, Paris, 2002, page 34.

wahhabite avec Ibn abd al Wahhab comme chef religieux et sous la direction politique et militaire de la famille Sa'ud. Ledit pacte fut à l'origine d'une grande fidélité de la famille Sa'ud pour ce religieux, fidélité qui perdurera même après sa mort en 1792.

La dynastie Sa'ud réussit à rassembler l'Arabie centrale au XVIIIe siècle en utilisant le facteur religieux du wahhabisme comme facteur unificateur. Mais se voyant refuser sa demande d'alliance avec la Grande-Bretagne, il dut donc se résigner à reconnaître l'autorité de la Porte sur la Péninsule.² Les religieux tenants de ce sunnisme rigoureux regroupèrent les croyants en fraternités qui formeront à la fois la force religieuse et militaire de l'Etat. Ces fraternités seront la clef de la politique expansionniste d'Ibn Sa'ud.

De la doctrine Wahhabite

Ahmad Ibn Hanbal (780-855) est le quatrième grand Docteur sunnite. Il a créé l'école sunnite du *fiqh* hanbalite. Contemporain du calife Al Ma'moun (786-833), ce Docteur du droit musulman vécut ainsi à une époque d'ouverture extraordinaire de la pensée. C'est précisément à ce contexte que celui-ci réagira.

De surcroît, à l'heure où les savants se penchaient sur la nature de la révélation, Ahmad Ibn Hanbal refusa de participer au débat³. Ces derniers voulaient imposer la thèse d'un Coran « créé » alors même qu'Ahmad Ibn Hanbal écrivait son œuvre principale, le *Musnad*⁴. Le Calife le jeta donc en prison ce qui lui assura une certaine notoriété et facilita la diffusion de sa doctrine.

Il n'apporta pas de créativité mais créa cependant une ligne conservatrice dans l'histoire du droit musulman. Il inaugura par la même une lignée perpétuée par Ibn Taymiyya, puis par Mohammed El Wahhab.

² Le Moyen-Orient au 20e siècle, Vincent Cloarec et Henry Laurens, ed. Armand Colin 2003, chapitre sur le Moyen-Orient au début du 20e siècle, pages 9 et plus.

³ le calife avait posé la question à tous les intellectuels de savoir quelle était la naissance du Coran et la nature de la révélation (le Coran est-il parole divine ? Est-ce que la tablette gardée contient toutes les paroles divines qui ont toujours existé ? Y a-t-il autre chose que Dieu ? etc).

⁴ Il y révèle toutes les incertitudes liées à l'histoire du texte coranique, sans que jamais les deux questions n'interfèrent : la parole de Dieu relève de la foi, la composition du texte coranique de l'histoire.

Mohammed Ibn Abd al Wahhab était fils de *Qadi* et étudia les sciences coraniques. Amateur de voyage, il traversa et prêcha dans de nombreuses contrées de l'empire avant de se voir banni par l'autorité de la Porte. On lui doit par ailleurs l'écriture du *Kitab al Tawhid*, connu sous la traduction de « Livre du monothéisme » préconisant un retour à l'école hanbalite. Il prônait de ce fait un retour à l'orthodoxie de l'Islam vierge de toute croyance, superstition populaire, ou de toute scorie. Il prêcha un islam réformateur et puritain, dénonçant les idoles et proclamant un retour à l'interprétation littérale du Coran. Il détruisit les ouvrages mystiques et interdit les confréries. De ce fait, il livra très vite dans la région une bataille digne du calvinisme.⁵ Sa lignée était encore plus ferme que celle de son maître.

Le Wahhabisme peut être apparenté à un mouvement réactionnaire dans la mesure où il incarnait une réponse au contexte de l'époque. Premièrement, ce contexte préconisait un renouvellement de l'Islam par le biais de l'interprétation du Coran et de la Sunna. En second lieu, il faut préciser que les gouvernements abbassides et ottomans tentèrent de fusionner l'Islam avec une administration dévouée aux souverains, califes ou sultans.

L'enjeu du tracé des frontières

En droit international, un Etat se définit par trois éléments constitutifs : un territoire, une population, une autorité politique. La délimitation du territoire saoudien se précisa à l'aube du vingtième siècle.

Après sa victoire contre Abdallah, Sa'ud se proclamera Sultan du Nadj et de ses dépendances en 1921⁶. Son émirat devint un sultanat au lendemain de la chute de l'Empire ottoman.

⁵ Le calvinisme est connu pour être un mouvement de contestation face aux orientations de l'Eglise catholique de l'époque. Martin Luther était un autre membre de cette communauté protestante en devenir et prêchait, entre autre, que la Bible était la seule source légitime d'autorité religieuse.

⁶ « En aout 1921, pour marquer sa nouvelle puissance et tenir un rang égal aux nouveaux Etats issus de l'effondrement de l'Empire ottoman, Ibn Sa'ud décide d'élever son émirat au rang de sultanat. (...) mais Cox, devenu haut-commissaire en Irak, lui suggère vivement de se contenter du titre de « sultan du Nadj et de ses dépendances », condition pour se le voir reconnaître par les Britanniques. » in , Henry, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Armand Colin, Paris, 2002, page 246.

Ses visées expansionnistes seront finalement freinées par l'armée anglaise. Sa'ud se voit ainsi dans l'obligation d'accepter la signature du traité de Djedda le 20 mai 1927 avec la Grande-Bretagne consacrant la reconnaissance des territoires conquis par le roi. Celui-ci renonçait par la même à toute autre visée expansionniste. Ibn Sa'ud accède de ce fait à la pleine souveraineté internationale.

L'ensemble des régions conquises se retrouva donc sous le contrôle de Sa'ud et l'Etat saoudien devint ainsi le premier pays arabe à accéder à une complète indépendance.

Le roi dut désormais veiller à la stabilisation de son pouvoir sur le plan interne.

La région du Hedjaz, traditionnellement plutôt hostile à toute tutelle, fut intégrée tardivement au domaine des Sa'ud. Ce n'est qu'après que les notables de ce domaine lui prêtèrent allégeance qu'Ibn Sa'ud unifia toutes ses possessions le 24 septembre 1932. Il créa le royaume d'Arabie Saoudite, une monarchie absolue.⁷

Le pays se proclama Etat islamique indépendant, avec l'arabe comme langue officielle et le Coran comme Constitution.

La région du *Asir*, ne sera, elle, annexée qu'en 1934 par la conclusion d'un traité avec le Yémen qui ne parviendra cependant point à venir à bout du contentieux territorial avec ce dernier.

A la mort du fondateur du royaume saoudien moderne, son fils aîné Sa'ud lui succéda et son frère Faysal devint prince héritier. Le roi Fahd est mort le 1er août 2005, laissant ainsi sa place au prince héritier Abdallah.⁸

⁷ Henry Laurens, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Armand Colin, Paris, 2002, page 254.

⁸ Le prince héritier Abdallah exerçait déjà le pouvoir de facto depuis l'embolie cérébrale du souverain en 1995.

2. Les symboles d'une identité saoudienne

Le concept de nation est très difficile à percevoir en ce sens qu'il correspond bien plus à une construction idéologique qu'à une réalité concrète. Français et Allemands se sont longtemps penchés sur la question sans pour autant parvenir à une définition scientifique de ce concept. Les composantes d'une nation varient selon les auteurs.

Cependant, du « plébiscite » d'Ernest Renan au noyau de la langue de Johann Gottlieb Fichte, on oublie bien souvent une composante, pourtant essentielle à la construction d'une identité nationale dans l'imaginaire d'un peuple : l'identification d'un ennemi.

La figure de résistance face à l'ottomanisme

La figure de résistant attribuée au roi Sa'ud est un symbole important dans l'imaginaire saoudien.

Comme précédemment cité, la construction du troisième Etat saoudien est contemporaine à l'empire ottoman. Cet empire de la Sublime Porte était en proie à un déclin politique important face à une Europe omniprésente.

L'autorité ottomane opta pour la mise en place des Tanzimat (1840 à 1860) sous le régime de Hamid Abdul. Ces différentes réformes menèrent à la dés-islamisation des domaines de l'éducation, de la justice et de l'armée et à la restructuration des provinces par la loi des vilayets de 1864.

Mais cet autonomisme tendra à se transformer en patriotisme. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les effets des transformations en cours commencent à se faire sentir. Les structures traditionnelles de la transmission du savoir sont remplacées par des institutions modernes. L'imprimerie est devenue d'usage courant, permettant notamment aux idées occidentales de devenir familières. L'ethnicité émerge partout de façon très nette.⁹

⁹ L'écrivain syrien Boutros al-Boustani définit l'existence d'une patrie syrienne, al *watan*. En Egypte, l'arabité reste un fait secondaire durant tout le XIXe siècle ; l'égyptianité, elle, triomphe autour de l'élément *fallah*. Le vice-roi d'Egypte finit par gagner son bras de fer avec la Porte, en 1866, à l'heure où Ismaïl lui accorde le statut de khédive, pensant ainsi s'attirer les faveurs de l'Europe en accroissant l'autonomie égyptienne.

Dès lors, face à l'implosion des militants de l'affirmation nationale, le pouvoir central utilisera toute son énergie pour rétablir une autorité ferme dans les années 1850. Toute revendication ethnique se doit d'être étouffée.

Le mouvement constitutionnaliste apparaît à la fin des années 1860. Les réformateurs considéraient que la constitution d'un système politique à l'européenne était compatible avec l'héritage islamique de la « consultation ». Mais les Jeunes-Ottomans ne parvinrent point à rétablir un pouvoir fort sur un territoire aussi vaste. D'autre part, l'Islam arabe se distingue de plus en plus de l'agenda turc. Il est profondément hostile aux réformes.

Ainsi, l'ottoman était considéré comme devenu étranger à l'Islam (dés-islamisation de l'empire), et trop fasciné par l'Occident (réformes). De plus, rappelons que l'ottoman n'est point arabe. L'ennemi est maintenant identifié.

Bien que l'Arabie Saoudite ne puisse véritablement être considérée comme une colonie ottomane, la région de la péninsule n'échappera pas à l'ère de l'émergence des consciences ethniques. Cette conscience ethnique saoudienne portera la couleur contestatrice du Wahhabisme qui incarne entre autres, comme il le fut déjà souligné, une contestation de l'autorité de la Sublime Porte.

L'héroïsme du guerrier

« Ce qui constitue une nation, ce n'est pas de parler la même langue, ou d'appartenir à un groupe ethnographique commun, c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir. »

Ernest Renan (1823-1892), Qu'est-ce qu'une nation ?

Le sabre des Sa'ud est un symbole héroïque de cette guerre contre l'ottomanisme.

L'héroïsme des Saoudiens contre les troupes égyptiennes envoyées par les Ottomans concrétisa l'identification de l'ennemi non-arabe ottoman.¹⁰

En effet, suite à la prise de La Mecque par les wahhabites en 1802, le sultan ottoman Mahmoud II (1808 - 1839) donna l'ordre au général Mohamed Ali de mater la révolte wahhabite. Le maître de l'Égypte débuta ses campagnes dans la péninsule en 1811. La première campagne égyptienne fut difficile, mais aboutit à un traité de paix fragile entre Abdellah et Mohammed Ali. La deuxième campagne égyptienne fut engagée à l'initiative des Egyptiens et fut cette fois-ci dirigée par le fils de Mohammed Ali, Ibrahim Pacha. L'opposition de la péninsule arabique fut ainsi écrasée, et le souverain saoudien fut exécuté.

Hormis le traumatisme de cette expérience égyptienne, toutes les acquisitions territoriales de l'Etat saoudien naissant sont perçues comme un symbole de l'héroïsme des Sa'ud parvenant à se défaire de la tutelle ottomane. Et à la chute de l'empire, on chanta les exploits d'Ibn Sa'ud qui réussit à s'affirmer dans le concert des états naissant de la région.

Les accords de Taëf de 1924 constituèrent une autre grande victoire sur le voisin Yéménite et ceci permit le ralliement de la région du Asir.

Sa victoire sur le Hedjaz et son maniement de la realpolitik face aux Anglais furent également salués. Le sabre royal réussit à faire capituler la Mecque en 1919 et gagna par les armes la ville de Médine en 1924.

Le caractère sacré de la terre

Le dernier symbole saoudien germant dans l'imaginaire de ce peuple repose sur un processus d'identification au prophète Mahomet.

En effet rappelons que le prophète s'installa à Yathrib, ancien nom de Médine, pour véritablement pouvoir poser les fondations d'une nouvelle religion et instituer un nouvel ordre moral, juridique et politique. Il y forma le groupe des croyants.

¹⁰ Les exploits militaires des ikhwans sont encore transmis de génération en génération. Ils incarnent une fierté guerrière et ce, malgré leur défaite en 1918 face à l'armée égyptienne.

D'un point de vue politique, le prophète élaborait une série d'accords afin de constituer de nouveaux liens de solidarité au sein de cette nouvelle entité.¹¹

Cette entreprise sera reprise par la famille Ibn Sa'ud qui cherchera à briser le caractère tribal de la région.

Sur le plan théologique, Mohammad était avant tout perçu comme un chef spirituel dont la tâche consistait en l'édification d'une nouvelle religion. Un nouvel ordre moral fut instauré. Il s'agissait de ne pas bouleverser les coutumes auxquelles les Arabes étaient attachés. D'ailleurs, un bon nombre des règles tribales furent conservées et islamisées comme la loi du Talion.¹² Ibn Sa'ud revendique le Wahhabisme comme un nouvel ordre moral et religieux bouleversant les scories contemporaines de la région.

Il restait à assurer une viabilité économique à cet Etat. Ce sera le but des expéditions militaires, des pillages permettant de faire vivre la nouvelle communauté.

On retrouvera cette préoccupation chez le prince Sa'ud.

Mohammad a donc unifié les tribus, assuré la sécurité sur un vaste territoire et garanti une nouvelle forme de solidarité. Ibn Sa'ud prétend vouloir suivre cet exemple dans son entreprise de créer un Etat moderne centralisé. Il lança un mouvement politique vers la centralisation et l'unification de ses conquêtes en balayant les disparités de la population, et en lui calquant une nouvelle logique identificatrice.

¹¹ Avec la « Constitution de Médine », Mohammad instaura une entité qui n'était plus fondée sur le lignage, mais sur le territoire. Le but de cette constitution était d'instituer une unité territoriale se substituant à l'ordre tribal.

¹² Cet objectif religieux le conduisit à entrer en conflit avec La Mecque, polythéiste. La tradition musulmane affirme qu'à la suite d'un rêve, il voulut y faire le « petit pèlerinage ». C'est ainsi qu'en décembre 630, en plein mois de Ramadan, Mahomet rompt la trêve et attaque La Mecque. Il fit détruire les idoles de la *Ka'ba* et effacer les fresques qui la décoraient.

B. Constitution d'un Etat moderne centralisé

1. La stratégie anti-tribale d'Ibn Sa'ud

Une population multiple

Les peuples de la péninsule étaient loin d'être homogènes. En effet, les différentes couches de la population étaient très distinctes les unes des autres.

Il est possible de les schématiser de la façon suivante.

Les peuples de souche bédouine étaient avant tout des nomades. Ils arpentaient le désert au cours des saisons.

Le bédouinisme se prévaut d'une construction sociale pyramidale, avec à sa tête un chef appelé Cheikh. La tribu bédouine prêtait allégeance à ce Cheikh qui bien souvent utilisait le chant ou la poésie afin de conter l'histoire de sa tribu (batailles, héroïsme, perte d'un cher, mariage, beauté légendaire d'une femme etc.).¹³

Les Bédouins entretenaient un rapport relevant du sacré avec le désert sans pour autant être attachés à la terre. Toutes les notions d'Etat moderne, d'allégeance à un unique souverain, [contrairement à l'autorité d'un Cheikh], et de frontières leurs sont complètement étrangères. Il y avait autant de Cheikhs que de tribus, et donc autant d'autorités que de tribus.

A l'ouest, la population de la région était citadine à l'instar des habitants de Médine et de la Mecque. Leur organisation sociale était donc plus proche du concept d'Etat moderne. Leur soumission à une entité unique ne poserait donc pas les mêmes difficultés qu'aux populations bédouines. Ce sont des marchands de tradition sédentaire depuis des siècles.

Le gouvernement saoudien et le roi Abdelaziz avaient pour mission de présenter aux dites

¹³ Le Cheikh était également un sage et un fin religieux. Peuple de tradition orale, rien n'est posé par écrit; tout se transmet de père en fils par oral. Le Cheikh connaissait donc le Coran par cœur et le récitait à sa tribu. De même, il était coutume qu'il connaisse les chaînes de transmission des Hadith.

populations une nouvelle alternative aux méthodes sociales primitives traditionnelles en vigueur. Le défi était de taille en ce sens qu'il fallait veiller à ne point bouleverser les valeurs traditionnelles en question constituant le socle de la société.¹⁴

Il y eut des réticences des conservateurs rejetant les bases d'un Etat moderne telles qu'elles furent prônées par le roi. Mais ces derniers finirent par consentir au progrès, devenu indispensable.

La stratégie supra-tribale de Sa'ud : un inédit du troisième Etat saoudien

Le prince Sa'ud voulu briser les liens de solidarité tribaux afin d'y substituer de nouveaux au sein d'une entité saoudienne supra-tribale prêtant allégeance au monarque. Cette stratégie reposa sur deux axes.

Le premier n'est autre que la reproduction d'une tradition classique ayant parcouru le temps, en témoigne l'Histoire. Le mariage, à l'échelle étatique comme civile, répondait (et répond parfois encore) à des enjeux financiers ou de realpolitik.

Abdelaziz multiplia les mariages avec des femmes venant des plus grands groupes tribaux bédouins de la région. Il est d'ailleurs difficile d'estimer le nombre d'épouses qu'il eut.

Cette « stratégie matrimoniale¹⁵ », pour reprendre l'expression de Pascal Ménoret, eut deux traductions importantes. D'abord, elle permit d'écarter les rivalités entre tribus, toutes étant dorénavant liées. Ensuite, le prince Sa'ud créa sa propre dynastie en brisant cette logique tribale et donc clanique.

Il mélangea les différentes souches de la population saoudienne de l'époque.

¹⁴ Il semblerait, selon les dires de Fayçal bin Abdelaziz AL SAOUD, que le roi bénéficiait de circonstances favorables à son arrivée. L'auteur évoque ainsi le déclenchement du premier conflit mondial, les rivalités des grandes puissances sur le territoire convoité, mais également une instabilité globale face au défi climatique de l'époque.

Cf Fayçal Ibn Michael Al Saoud, *L'évolution politique du royaume d'Arabie Saoudite : une évaluation du conseil consultatif, le majlis al choura*, traduit et adapté de l'arabe par Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE.

¹⁵ Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003, page 101.

Le second axe consiste à utiliser le système tribal et de le retourner contre lui-même. En effet, le prince créa les *Ikhwan*, une armée d'origine bédouine qui lui servira pourtant d'arme contre le système tribal afin de lui substituer une tradition de sédentarisation.

Cette « armée » avait pour but de conquérir la péninsule et de la soumettre à leur doctrine religieuse wahhabite. Ainsi, de 1912 à 1922, le pouvoir royal mit en place ces pions endoctrinés sur l'échiquier saoudien.

Leur rôle était de sédentariser les Bédouins autour d'un symbolisme religieux : « abandonner la ville du polythéisme au profit de la ville de l'Islam », toujours selon ce même auteur.¹⁶

La religion servit donc à leur conversion progressive à un nouveau mode de vie, un nouveau fonctionnement social, jugé plus respectueux des règles de l'Islam.

La mise en place d'une puissante technocratie

Abdelaziz voulut mettre en place un pouvoir politique légitimé par une certaine technicité, un savoir-faire primordial pour la survie de l'Etat. Sa'ud œuvra donc pour l'uniformisation de la péninsule autour d'un concept de capitalisme urbain et marchand.

La région du Hedjaz était de tradition ouverte sur l'extérieur par le biais du port de Djedda, pierre angulaire du commerce de la région. Elle avait hérité d'une logique administrative de la puissante bureaucratie ottomane.

D'ailleurs, jusqu'au milieu des années vingt, il n'existait encore que deux administrations : celle du Hedjaz, et une seconde commune à l'ensemble du reste du territoire. Apparaîtront par la suite tant les droits de douane étatiques et un système fiscal, véritables recettes de l'Etat. De même, l'annexion du Hedjaz permit à la royauté de bénéficier des recettes du pèlerinage.¹⁷

D'autre part, ce pouvoir se doit de reposer sur une élite, une oligarchie, constituant de ce fait

¹⁶ Cf infra, in « le crépuscule des bédouins », pages 104 à 110.

¹⁷ Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003, in « L'alliance fondatrice : les marchands du Hedjaz et les Al Saoud », pages 110 et plus.

la classe dominante. Ce rôle fut rempli par la région du Nadjd, province de la capitale Riyad. Pascal Ménoret ose même qualifier cette région de « Prusse de la péninsule¹⁸ », clin d'œil fait à Bismarck. Cet élan pour la région suscitée date des années 1960, à l'heure des premières recettes pétrolières et du déversement des fonctions administratives de Djedda à Riyad.

En effet, c'est dans cette région qu'Abdelaziz instaura une oligarchie politico-militaire qui sera à l'origine de l'expansion du nouvel Etat.

En y incorporant les corporations de la Mecque et de Médine et les marchands de Djedda, il permit ainsi la mise en place d'une administration moderne.

L'exploitation de la manne pétrolière ne sera réalisée que dans les années 1950 bien que la famille royale se tourna vers les compagnies américaines dès le 29 mai 1933.

Le troisième Etat saoudien est donc un Etat centralisé, maritime et marchand.

2. Une évolution politique islamique

Un Etat autoritaire

Il faut garder à l'esprit que le pouvoir est entièrement monopolisé par la famille régnante. L'Arabie Saoudite est une monarchie. La légitimité historique de ce système politique repose sur la lignée saoudite, symbole de l'unité de ce royaume.¹⁹

Par soucis de clarté et de justesse, nous effectuerons un bref rappel conceptuel. Le monarchisme est un système politique où le pouvoir est détenu par le monarque. Ce pouvoir est par ailleurs généralement d'ordre héréditaire, bien que celui-ci puisse être élu.

La monarchie absolue consiste en un système politique où le pouvoir est entièrement incarné par le monarque. On parle bien souvent dans ce cas de figure d'absolutisme, régime politique où le monarque bénéficie de la concentration des pouvoirs entre ses mains.

Aucune instance n'a ici la responsabilité de contrôler le pouvoir. Le Parlement, le cas échéant, est réduit à un rôle consultatif.

¹⁸ Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003, page 89.

¹⁹ Olivier Da Lage, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, Complexe, Bruxelles, 1996, pages 32 à 39.

Il n'existe donc ni contrôle effectif, ni contre-pouvoir institutionnel.

Nous l'avons dit, l'exercice du pouvoir saoudien repose sur deux alliances. La première est une alliance politico-militaire incarnée par l'oligarchie du Nadjd. La seconde est une alliance d'ordre économique avec les marchands du Hedjaz. Elle n'a cependant aucune emprise sur le pouvoir contrairement à la région du Nadjd qui, à défaut de le détenir, s'y voit rapprochée.

Le processus décisionnel est détenu par une poignée d'individus ; laboratoire idéologique et politique insaisissable. Tout est fermement maintenu par la famille royale et annexé à sa bonne volonté. Nous verrons pourquoi par la suite.

L'Etat providence, créé par le biais d'une réforme sociale, a précisément pour but d'acheter la paix sociale par la garantie d'une distribution des richesses du boom pétrolier, et d'une éducation pour tous les Saoudiens.²⁰

Le recours à l'*ijtihad*

La légitimité de l'Etat, du point de vue islamique, repose sur la capacité de celui-ci d'appliquer et de respecter le droit divin. Constatons toutefois que le système islamique ne veut nullement imposer une interprétation unique pour tous les pays.

Le système en question n'exige en soit que l'application de ses règles fondamentales tout en respectant les us et coutumes de chaque peuple.²¹

Ainsi, ses règles fondamentales constituent un cadre de référence. Pourtant, il revient à chaque Etat de constituer le système qui lui semble le plus adapté auxdites spécificités locales. Pareillement, il est permis aux Etats visés de choisir les différents moyens ou interprétations permettant cet aboutissement.²²

²⁰ Olivier Da Lage, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, Complexe, Bruxelles, 1996, page 89.

²¹ Fayçal Ibn Michael Al Saoud, *L'évolution politique du royaume d'Arabie Saoudite: une évaluation du conseil consultatif, le majlis al choura*, traduit et adapté de l'arabe par Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE.

²² Cf infra.

De fait, rien ne semble s'opposer à l'adoption de certaines formules démocratiques, à condition bien sûr que ces dernières n'entrent point en contradiction avec les valeurs musulmanes. La capacité d'apporter des solutions nouvelles, par l'intermédiaire de l'*ijtihad*, est laissée aux docteurs de la loi ; les seuls considérés comme compétents en la matière.

Tout musulman s'accorde à le dire : l'Islam est souple et il est possible de tout faire, sauf, ce qui est stipulé comme interdit.

Le fruit de cet *ijtihad*

L'Etat saoudien œuvra progressivement pour l'instauration d'une structure administrative moderne. Cette entreprise étatique débuta dès les années vingt.²³

C'est ainsi que les services administratifs du gouvernement sont instaurés en 1926.²⁴ Ces derniers étaient, au départ, constitués de neuf départements.

L'explosion du nombre de fonctionnaires dont parle Pascal Ménoret date des années 1950, à l'heure de la création de nombreux ministères et de l'expansion de l'administration.²⁵ Les services de l'éducation, de l'agriculture et du commerce, de la santé sont autant d'exemples de cette restructuration des affaires gouvernementales. Les seconds seront responsables des plans quinquennaux et autres plans de développement, amorcés en 1970.²⁶

²³ Fayçal Ibn Michaal Al Saoud, *L'évolution politique du royaume d'Arabie Saoudite : une évaluation du conseil consultatif, le majlis al choura*, traduit et adapté de l'arabe par Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE.

²⁴ Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003, in « la naissance du royaume et d'une administration unifiée », pages 113 et plus.

²⁵ Cf infra.

²⁶ Fayçal Ibn Michaal Al Saoud, *L'évolution politique du royaume d'Arabie Saoudite : une évaluation du conseil consultatif, le majlis al choura*, traduit et adapté de l'arabe par Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE.

Toujours d'un point de vue administratif, il a déjà été souligné qu'il n'existait à l'origine que deux administrations. Ce n'est en effet qu'en 1932 que la ressource financière de l'Etat permit la division du territoire sur le plan administratif en quatre régions : le Hedjaz donc, le Nadjd, le Hasa et l'Asir. Les municipalités ne furent confiées, sous résolution du Conseil des ministres, à l'administration des affaires municipales qu'au moment de sa création en 1962. L'aboutissement de cette évolution fut la division du royaume en treize provinces en 1992 par le roi Fahd.

Cette entrée dans le modernisme eut une autre traduction d'ordre institutionnel. L'Etat sut faire ses premières expériences en la matière à la fin des années 1920. Le premier *Majlis al shura* national fut, en effet, créé en 1928 et était constitué de douze membres. Mais sa vocation d'organe consultatif n'abroge en rien la réalité de ce monarchisme absolu. En 1992, le roi donnera un important discours prouvant que le royaume continuait sur la voie d'une perpétuelle remise en question. Le Conseil des ministres empiétant largement sur le champ de compétence du *Majlis*, celui-ci fut réformé par le roi Fahd en 1992 sous l'égide du précepte coranique de la *choura*.

Le Conseil des ministres, l'autorité exécutive du gouvernement, date des années 1950. Il représente le plus important des pouvoirs du gouvernement et a le devoir de tracer et d'exécuter la politique intérieure et extérieure de l'Etat.

Le roi, bien entendu, chaperonne cette entité étatique, occupant de fait le poste de Président du Conseil des ministres. Le Prince héritier est, lui, vice-président.

En somme, cet Etat islamique entama une modernisation administrative progressive en matière politique, des réformes énoncées dans le langage de l'Islam. Et ce, Même si l'on remarque toutefois, certains emprunts à l'Occident, tels que l'appropriation de normes britanniques et françaises en matière économique²⁷, ou la réglementation fondamentale de l'Etat du 1er mars 1992. Cette dernière est largement inspirée sur la forme, comme sur le fond, des modèles de Constitutions occidentales.

²⁷ Pascal Ménoret, L'énigme saoudienne, La Découverte, 2003, page 118.

II. Le déterminisme géopolitique régional ou le dilemme saoudien

A. Cristallisation d'une identité saoudienne : protectrice des lieux saints

1. L'interprète légitime de l'Islam politique ?

La pérennité de l'Islam politique : pilier de la légitimité politique

D'un point de vue historique, l'Islam fut, et ce, dès son apparition, considéré comme le facteur de la légitimité politique par excellence du pouvoir en place. Le traçage de nouvelles frontières après la chute de l'empire ottoman et les batailles que connut la région n'aliénèrent en rien ce principe de légitimité.

« (...) il suffit de parcourir la littérature des oulémas comme des islamistes, d'écouter les prêches dans les mosquées, pour admettre qu'il y a un « imaginaire politique islamique » dominé par un paradigme : celui de la première communauté des croyants, au temps du Prophète et des quatre premiers califes »²⁸

Cet « imaginaire », comme le qualifie Olivier Roy est, en effet, fortement enclin dans la pensée des musulmans de ce monde. Il incarne un idéal tant politique, que sociétaire et juridique se devant de résister à l'épreuve du temps.

Tout pouvoir politique contemporain ne saurait trouver crédibilité aux yeux de ses sujets, et du reste du monde musulman d'ailleurs, s'il se détournait de cet héritage. Mais qu'en est-il réellement ?

Ce paradigme politico-sociétaire a pour but premier d'épargner l'*oumma* de la *fitna*. De ce fait, cette obsession pour l'unité repose sur une impossible scission entre les espaces politiques,

²⁸ Olivier Roy, L'échec de l'Islam politique, Seuil, 1992, page 26

juridiques et religieux.

La Charia, droit divin musulman, se voit ainsi propulsée au sommet de la pyramide de Kelsen²⁹ en droit musulman.

La nécessité de recourir à un système califal remonte cependant à la fin de l'âge d'or de l'Islam.

A la mort du Prophète, le règne des « bien guidés », *al rachidoun*, ne reposait point sur une logique dite califale. Néanmoins, les circonstances poussèrent les juristes musulmans à puiser dans le Coran et les *hadith*, autre source de droit musulman, la légitimité d'une éventuelle succession.

La question de l'autorité califale selon d'Abû l-Hassan 'Ali al-Mawardi

Le premier théoricien qu'il nous faut citer n'est autre que le juriste musulman Abû l-Hassan 'Ali al-Mawardi (972-1058). Il posa la question du pouvoir par rapport à la pensée islamique sunnite.

Son idée maîtresse était que l'Islam est un pilier du pouvoir : c'est à cette époque la première fois qu'une telle analyse est tentée.³⁰ Il tenta de théoriser la chose politique en Islam sunnite par soucis de ne point confronter l'*oumma* à une autre crise de succession politique comme celle qui déchira la communauté musulmane à la mort du Prophète.³¹

Celui-ci considérait que la communauté doit être confiée à un seul homme si l'on veut pouvoir prévenir l'anarchie, la *fitna*. Il préconise pour se faire le recours au contrat d'*imamat*.³²

Ainsi, il serait intéressant de respecter le schéma qui nous est offert par les différentes

²⁹ Hans Kelsen (1881-1973) est un juriste austro-américain à qui l'on doit la théorie du normativisme. Si certes la pyramide des normes répond à une préoccupation « Cartésienne » et laïque de la pensée occidentale, on en retient toute fois l'idée de hiérarchie des normes : de la norme supérieure découle la validité de toute norme inférieure. Ces dernières se doivent d'être conformes à la norme au sommet de la pyramide.

³⁰ Cf *al-Ahkâm al-sultâniyya*, traduit par E. Fagan sous le titre *Les statuts gouvernementaux*, publié à Alger en 1915, réédité en 1982.

³¹ L'épisode dit de la « Grande épreuve » aboutira à la scission entre Sunnites et Chi'ites.

³² Entendons-nous sur le fait de traiter cette question sous le joug de la question de l'autorité telle qu'elle est interprétée par les Sunnites.

théories du contrat social pour tenter d'étudier de plus près le contrat d'*imamat*. En effet, l'homme est là aussi au centre des préoccupations du fait de son caractère belliqueux. Nulle coïncidence à cela en ce sens que les penseurs musulmans comme occidentaux puisèrent leur réflexion dans les sources antiques héritées des penseurs Grecs.

On retrouve chez Mawardi la préoccupation de normaliser les rapports entre les hommes par le biais d'une société organisée et chapeautée par une autorité aux mains d'un seul homme : le calife. Quelle est la raison de ce choix politique ?

Comme souligne' plus tôt, tout choix politique se doit de puiser sa source dans le droit divin. Mawardi avance donc que Dieu aurait exigé que l'autorité de l'*Oumma* soit confiée à un homme, l'*Iman*.

L'iman est désigné par les gens du savoir, les '*ulémas*, qui lui doivent allégeance selon le chapitre premier de son œuvre. Il se doit d'appartenir à la communauté et d'être arabe. Les dix-neuf chapitres suivants donnent quant à eux les directives en termes d'organisation de la société :

- nomination des vizirs, princes dans les régions et organisation du pouvoir autour tant d'une hiérarchie des postes que d'une répartition de celui-ci
- nomination des *qadis* et traitement des règles juridiques (*fatwas*)
- traitement du droit (foncier, de propriété, d'achat, etc.)
- organisation du pouvoir religieux et du pèlerinage
- nomination de l'émir du *Jihad*
- gestion d'une « trésorerie publique » par la *saddakat* et la *dîme*
- gestion des Gens du Livre, *ihlal al kitab* etc.

Il semblerait que le Calife revêt une grande responsabilité aux yeux du peuple, en ce sens que ce dernier le désigne comme chef des musulmans et de la communauté.

En termes de responsabilité politique, il est redevable de la perpétuation de l'*Oumma* en œuvrant pour la protéger de la *fitna*. C'est à lui qu'il revient d'orienter le mouvement des hommes dans un souci d'harmonie et d'unité. Les croyants voient en lui l'autorité suprême absolue. C'est à cette fin qu'il est désigné. En outre, il lui revient également la tâche d'assurer sa sécurité face à ses

ennemis extérieurs et l'intégrité des frontières.

Le Calife détient ainsi entre ses mains le pouvoir religieux. Il est investi du rôle d'arbitre face aux problèmes d'ordre religieux. Par la même, il doit faire respecter la loi divine et répandre l'islam par tous les moyens nécessaires, y compris la guerre. L'*imamat* est donc un contrat tant politique que religieux.

Les divergences chiïtes/sunnites sur la question du pouvoir

Ces divergences sur la question du pouvoir constituent un point de discorde central entre les deux camps théologiques de l'Islam. Nous nous attacherons à évoquer la question du pouvoir chez les Chiïtes *imâmistes* héritée du sixième imam chiïte, Jafar al Sadiq, à qui l'on doit la théorisation de cette logique dynastique. Il proposa une interprétation du Coran très différente des Sunnites.³³

Contrairement aux Sunnites, les Chiïtes considèrent que seuls les descendants du prophète pourraient prétendre à la mission de Calife. En toute logique, Ali est considéré comme le premier descendant légitime. On comprend dès lors beaucoup mieux l'importance considérable de l'épisode de la « grande épreuve » aux yeux de ces derniers. Epoux de Fatima, elle-même fille du prophète Mahomet, Ali incarne aux yeux des Chiïtes de façon indiscutable le plus grand des *qadi*.³⁴

³³ Jafar al Sadiq est un contemporain de la période Omeyyade. Il vécut ainsi à l'heure de la fondation de Bagdad par El Mansour. Il est celui qui inculquera au peuple chiïte que le choix du Calife ne peut et ne doit se faire que par le savoir et non l'épée. Il se consacra donc au savoir et ne cherchera point à prendre le pouvoir par la force, bien que convaincu de détenir la vérité. Ce serait d'ailleurs par sagesse qu'Ali aurait accepté la nomination d'Abu Bakr au poste de Calife. L'enjeu prédominant était de ne point entraver l'unité et le développement de l'Oumma.

³⁴ Si l'on respecte cette logique héréditaire, on en vient à évoquer une lignée prophétique. De fils en fils, les Chiïtes reconnaissent ainsi douze grands imams. Le douzième, qu'on appelle le Mahdi, le « bien guidé par Dieu », serait mort à l'âge de quatre ans. Les Chiïtes croient cependant que celui-ci serait amené à revenir pour gouverner, abrogeant par la même tant la souffrance de ce peuple. Ce retour est, dans l'imaginaire chiïte, fondamentale. Il donnerait en effet le coup de grâce à la doctrine sunnite refusant jusqu'à aujourd'hui de reconnaître que Dieu préconisait dans le livre Saint, une logique califale dynastique.

Afin de traiter cette question du politique, il nous faut nous attarder. Nous allons recourir à un tableau afin de résumer les grandes idées sur lesquelles Chiites et Sunnites s'opposent.

	Chi'ites	Sunnites
<i>Collecte du Coran sous le règne d'Othman</i>	Suppression de Sourates venant donner raison à l'interprétation chi'ite, dont des termes désignant la succession d'Ali au pouvoir	Destruction d'exemplaires par le pouvoir du fait de la position de leur auteur dans l'opposition
<i>Al Hajjaj ibn Yussuf al Tiqafi</i>	Contribue à une manipulation de la parole de Dieu	Endosse le rôle d'exterminer l'opposition et invente la vocalisation, condition à l'interprétation du Coran (<i>al tafsir</i> « dévoiler le sens caché »)
<i>Divergences sur les hadiths existants</i>	...mes descendants ... »	...ma tradition... »
<i>Personnalité du Calife</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'imam doit être le descendant du prophète. Le prophète reçoit de Dieu. • Il est le meilleur être humain parmi ses contemporains. Sa descendance est infaillible. • Dieu a ordonné au prophète de nommer Ali après lui. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le pouvoir doit être détenu par un arabe <i>Quraychite</i>, de la tribu de Mahomet • Il doit détenir les qualités requises pour endosser ce rôle • Son élection doit être approuvée par un conseil des anciens représentant l'<i>Oumma</i>
<i>Acquisition du pouvoir</i>	<i>Al wasiyya</i> : Chaque imam nomme son successeur et la communauté est préparée à accepter son nouvel imam, désigné par le testament d'Ali	Le Calife est désigné par les gens du savoir : les ' <i>ulémas</i>
<i>A la mort du prophète</i>	Ali méritait le califat mais par sagesse, il ne voulut entraver une communauté naissante et se rétracta	Les « bien guidés » sont élus en fonction de leurs qualités inégalables, au moment de leur désignation par leurs contemporains. Tous étaient des compagnons du Prophète. ³⁵
<i>Conséquence de la création de l'ère des Omeyyades</i>	Les Chi'ites se détournent du pouvoir et choisissent l'imam du savoir pour guide	Perpétuation d'une logique non dynastique

2. L'Arabie Saoudite protectrice des lieux saints

³⁵ Le terme de Sunnite vient de la *sunna*, c'est-à-dire la tradition héritée du prophète. Désigné et pour ainsi dire touché par Dieu, il est donc l'homme le plus pieu de la communauté musulmane. Les sunnites tendent toute leur existence à se rapprocher de Dieu par la reproduction des interprétations, et application et autres gestes du prophète de son vivant. De ce fait, les *hadiths* apparaissent comme des commentaires vivants du Coran précieux dans leur quête de la vérité. Les compagnons du prophète lui étaient entièrement dévoués. Dès lors, il apparaît clairement les raisons pour lesquelles ces *rachidouns* incarnaient ce qu'ils appellent l'âge d'or de l'Islam. Il s'agit d'une époque durant laquelle triomphait la vérité, la connaissance étant amenée à s'amoindrir face à l'épreuve du temps.

Il est intéressant de rappeler ainsi la donne géopolitique et historique de cette région par souci de comprendre la revendication religieuse de l'Etat Saoudien et son différend avec le voisin Chi'ite.

Une propagande identitaire ne faisant pas l'unanimité

L'Etat saoudien actuel voit toute sa légitimité souveraine reposer sur l'alliance entre le sabre de la famille Sa'ud et le courant wahhabite (école sunnite).

Le pouvoir politique actuel en Arabie Saoudite tend à se prévaloir de cet héritage historique propre à la région et ainsi, prétend être l'interprète légitime de ce que « l'Islam politique » signifie pour le reste du monde musulman.³⁶ Ce pays veut préserver les piliers politiques hérités de l'Islam qui dessinaient la scène politique à l'époque des Califats et les faire perdurer sur la scène politique de leur Etat actuel.

De surcroît, l'Arabie Saoudite témoigna de l'apparition de l'Islam et elle demeure responsable des villes saintes de Médine et de la Mecque. Elle s'octroie de ce faite une place privilégiée au sein de la communauté musulmane et s'est auto-désignée comme chef de file du monde musulman.

Elle œuvre énormément pour investir dans la construction de mosquées dans le reste du monde islamique, notamment au Maghreb. L'enjeu de cette politique étrangère est de propager la doctrine wahhabite.

Le 27 octobre 1986, Abdallah lance un appel dans la presse exigeant qu'on l'appelle « Serviteur des lieux saints ». Cette requête peut prêter à sourire aux Occidentaux, elle témoigne d'un message clair directement adressé à l'Iran : l'interprète légitime de l'Islam, c'est lui !³⁷

Concurrence entre les « deux grands » de la région

³⁶ Le Moyen-Orient au 20e siècle, Vincent CLOAREC et Henry LAURENS, ed. Armand Colin 2003, chapitre sur le Moyen-Orient au début du 20^e siècle, pages 9 et plus.

³⁷ Olivier Da Lage, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, Complexe, Bruxelles, 1996, cf encadré page 94, « Des relations saoudo-iraniennes tumultueuses ».

L'Etat chi'ite iranien a lui aussi la prétention d'être l'unique interprète légitime et guide politico-spirituel pour le monde musulman. Il en découle naturellement une forte querelle idéologique qui envenime les relations entre les deux pays.

Cette querelle à la fois identitaire et religieuse fut d'autant plus forte au début du vingtième siècle, à l'heure où l'Etat saoudien faisait face à une forte tendance au séparatisme tribal et régional. Cette dernière fut très présente pendant le règne de l'Ayatollah Khomeiny, alors que celui-ci n'hésitait pas à faire appel aux loyautés sectaires chi'ites en Arabie Saoudite au début des années quatre-vingt.

Les monarchies du Golfe ont réussi à assurer leur intégrité et stabilité sur leurs territoires respectifs malgré une logique régionale sectaire et tribale. Le clivage des deux communautés, l'une minoritaire chi'ite et l'autre sunnite persiste au sein de ces populations sans pour autant représenter une réelle menace pour l'ordre politique actuel. Et ce, même s'il demeure une discrimination à l'emploi basée sur l'appartenance religieuse des individus pour tout recrutement militaire, pour ne citer qu'un exemple.

L'influence des connections iraniennes avec les mouvements islamistes dans le monde arabe, notamment dans la péninsule arabique et pendant la première guerre du Golfe, démontre la limite de l'influence saoudienne.³⁸

Les Saoudiens craignent de ce fait une ingérence et une concurrence iranienne dans la sphère d'influence qu'ils exercent sur les plus petites monarchies de la région. Ils voient dès lors le rapprochement des Iraniens avec ces pays de la région comme un danger imminent, en particulier dans le cas de Bahreïn confronté à un enjeu national préoccupant face à l'opposition politique qu'incarne la communauté chi'ite au sein de sa population.

De plus, notons que l'ayatollah ne cacha point sa volonté d'exporter sa révolution dans les « monarchies corrompues ».

D'une manière plus globale, la mort de Khomeiny laissa entrevoir une perspective de stabilité dans le Golfe et de relations diplomatiques avec l'Arabie Saoudite normalisées. Ainsi, des

³⁸ Gregory Gause III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, council on foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 167.

efforts communs ont permis l'organisation de conférences qui apparaissent aujourd'hui comme le principal pilier d'une régularisation diplomatique de la région.

Le support iranien à l'opposition islamiste diminua ; de même, les revendications et autres actes politiques violents de l'opposition s'estompèrent dans les Etats du Golfe.³⁹ La nécessité d'un contrepoids au pouvoir iranien réside dorénavant dans une confortation des relations de la région avec la Turquie, l'Occident, l'Egypte ou la Syrie, conjointement aux échanges commerciaux.

On note cependant une certaine divergence de position au sein des Etats du Golfe face à une politique de coopération avec l'Iran. Si certains estiment que leurs relations avec l'Iran sont relativement plus faciles à mettre en œuvre,⁴⁰ d'autres se montrent très prudents.

Et pourtant, force est de constater que cet enjeu demeure un pari difficile. La présence de troupes occidentales dans le Golfe dès 1990 venait attiser la fureur iranienne qui accentua sa présence sur les îles émiriennes occupées.⁴¹

A cet enjeu identitaire s'ajoute une once de rancœur liée au soutien tant matériel que financier des Emirats Arabes Unis à l'Etat Irakien entre 1980 et 1988.⁴²

L'Iran, une menace potentielle ?

La nature des intentions iraniennes, tant sur le Golfe que sur le Moyen-Orient, fait l'objet de nombreux débats depuis la fin de la première guerre du Golfe.

Les données géographiques et démographiques incarnent les principales sources de frayeur. De fait, la principale crainte de la région provient d'une potentielle volonté iranienne d'imposer son

³⁹ Cf infra

⁴⁰ La solution demeure sans doute comme souvent, dans les relations et échanges commerciaux bilatéraux, notamment avec Dubaï où les populations Iraniennes sont les plus nombreuses (selon cette même source, près de 70% de la population autochtone). La dépendance de l'Iran envers les exportations Dubaïotes demeure à ce jour une des garanties de stabilité entre ces deux pays. La présence de nombreuses familles Iraniennes tend également à tisser des liens de « solidarité familiaux transnationaux ».

⁴¹ Fatiha Dazi-Héni, *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006, Vers la modernité politique dans les Emirats Arabes Unis, page 155.

⁴² La provocation des uns et les discours teintés de symbolique nationaliste des autres demeurent ainsi d'actualité comme en témoigne la ferme position du feu Président des EAU envers la puissance régionale iranienne, loin d'apparaître comme désireuse de renoncer à sa souveraineté sur les trois îles. Cette donne nationaliste demeure le mot d'ordre de son successeur, le Sheikh Khalifa Bin Zayed al Nahyan.

hégémonie sur la région.

Cette idée trouva un écho favorable auprès d'analystes américains pointant du doigt le réarmement iranien et la disparition du contrepoids irakien. On incombe entre autres à l'Iran la responsabilité d'armer Khartoum et de soutenir des groupes islamistes (Maghreb, Egypte, Liban, Palestine et Asie centrale). Cette réflexion fut notamment adoptée par l'administration de Bill Clinton.⁴³

Cependant, les craintes de la région vis-à-vis de l'Iran diminuèrent relativement après les années 1980 et l'épisode Iran/Irak et la fin de la propagande iranienne pour l'exportation de la révolution islamique vers les Etats du Golfe.

Reste à évoquer le problème du réarmement iranien avec le programme nucléaire de ce pays depuis le début des années 2000. Ce programme constitue la pierre angulaire d'un regain d'inquiétude pour la scène internationale, et a fortiori pour les pays du Golf.

Gregory Gause tend néanmoins à relativiser la donne en citant les limites de l'Etat iranien dans leur capacité de financer leur achat en armes de hautes technologies.⁴⁴ Le principal argument de l'auteur souligne les pressions américaines sur les vendeurs de la scène mondiale afin de les empêcher de commercer librement avec Téhéran comme ce fut le cas durant la guerre Iran/Irak.⁴⁵

Que la motivation réelle de ce pays soit défensive ou offensive, l'auteur se veut être rassurant en avançant l'existence de sérieuses limites aux intentions de ce pays sur la région notamment du fait d'une absence de frontières directes avec celle-ci.⁴⁶ L'unique scénario d'une telle attaque doit intégrer la donne irakienne alors même qu'une invasion iranienne ferait face non seulement à une résistance de Bagdad, mais donnerait également tout le temps nécessaire à une mobilisation régionale.

⁴³ Gregory Gause III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, Council on Foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 166.

⁴⁴ Cf infra.

⁴⁵ Téhéran ne peut, ainsi, « compter sur la passivité de la scène internationale », pour reprendre les propos de Nicolas Sarkozy lors de son discours à la 64^{ème} Assemblée Générale de l'ONU, le mercredi 23 septembre. Cf « UN broadcast » sur www.un.org.

⁴⁶ Fatiha Dazi-Héni, *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006, Vers la modernité politique dans les Emirats Arabes Unis, page 155.

Selon Fatiha Dazi-Heni, d'autre part, une attaque par la mer s'avère également impossible.⁴⁷ La présence américaine dans la région demeure un obstacle dissuasif à toute tentative offensive de Téhéran sur la région.

Dès lors, la seule possibilité iranienne serait d'utiliser un « cheval de Troie » pouvant être incarné par un groupe islamiste présent au sein de la population locale qui, par la révolte, prendrait le pouvoir. Cette possibilité repose tant sur des facteurs régionaux que sur des facteurs internes aux différentes monarchies. D'où des préoccupations en matière de stabilité nationale.

Certes, si les velléités iraniennes en matière de nucléaire appellent à une attention particulière, il n'en demeure pas moins qu'il serait difficile d'en conclure qu'elles se traduiraient en un contrôle iranien sur la région. En effet, gageons qu'un Iran nucléaire renforcerait la demande de protection auprès de l'Occident et les Etats-Unis, déjà fortement impliqués militairement dans la région. Il aurait pour conséquence de rapprocher encore davantage l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis.

B. Le défi de la dépendance militaire

1. Demande de protection : modus operandi

De l'incapacité à se défendre

Le « pays de l'or noir » eut dans un premier temps foi en sa capacité à assurer sa sécurité. La montée en puissance de l'Iran et la guerre avec celui-ci furent les premiers indicateurs de sa vulnérabilité.

L'Arabie Saoudite fut particulièrement terrifiée par la révolution iranienne. En effet, le Shah avait à maintes reprises fait appel aux populations chi'ites présentes sur le territoire, les poussant ainsi à la révolte contre le gouvernement local. Cet appel idéologique iranien entraînera une prise de conscience par cet Etat de son incapacité à garantir la sécurité régionale.

⁴⁷ Fatiha Dazi-Héni, *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006, Vers la modernité politique dans les Emirats Arabe Unis, page 169.

Face à ce contexte, les gouvernements locaux optèrent pour la création du Conseil de Coopération du Golfe visant à renforcer leur sécurité régionale par le biais d'une politique coopérative. Mais cette Institution, quoique ambitieuse, demeura insatisfaisante pour pallier la faiblesse des Etats face à leurs différents défis en matière de sécurité régionale.

Puis vint l'invasion koweïtienne par le gouvernement irakien. Cet événement historique enleva définitivement toute illusion des pays du Golfe quant à leur capacité à s'auto-défendre. Ce fut l'Arabie qui donna le ton à ses voisins en matière d'aliénation sécuritaire.

On dispose d'une grille de lecture permettant l'analyse des rapports entre Etats en découlant. L'auteur Ghassan Salamé s'est donné pour objectif d'étudier les rapports entre ces Etats sur la scène internationale. Il nous fournit de ce fait une lecture des conséquences de cet « appel d'Empire » par les monarchies de la péninsule auprès des puissances occidentales.

G. Salamé entreprend l'étude de ces rapports par l'intermédiaire de deux notions clefs. La première est la notion d'intervention. Elle doit être conçue comme un usage calculé d'instruments politiques, économiques et militaires par un pays pour influencer la politique interne et/ou étrangère d'un autre Etat.

La notion d'empire désigne un système d'interaction entre deux entités politiques : à savoir la métropole dominante qui exerce un contrôle sur la politique extérieure et intérieure d'un Etat situé dans ce qu'il qualifie de « périphérie subordonnée ».

L'empire serait ainsi bien plus qu'une hégémonie (idée selon laquelle un Etat exercerait une influence sur les choix d'un Etat plus faible en matière de politique intérieure).⁴⁸

La mondialisation décrite par l'auteur se rapproche de l'idée de « l'interdépendance » développée par Norbert Elias, sociologue des Relations Internationales. Cette interdépendance aurait pour conséquence d'augmenter la dépendance des Etats les plus faibles envers les Etats les plus forts dominant l'échiquier mondial.

⁴⁸ Ghassan SALAME, *Appels d'empire : ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation*, Paris, Fayard, 1996.

Tendance générale et déploiement militaire

Face à leur faiblesse en matière de défense militaire, les gouvernements de la péninsule n'eurent d'autre choix que de recourir à cet « appel d'Etat », la protection américaine apparaissant, à tort ou à raison, comme la seule alternative possible à d'éventuelles attaques extérieures.

Avant l'année 1990, les familles régnantes semblaient fortement réticentes à l'idée d'un recours aux Etats-Unis. Ce fut l'Arabie Saoudite qui la première changea cette tendance par son rapprochement stratégique avec le Reagan des années 1980. Depuis l'initiative saoudienne, il semblerait que les pays du Golfe ne se lassent point de la relation militaire privilégiée établie avec Washington. Cet appel d'Etat repose sur deux stratégies.

La première stratégie consiste en la présence de troupes américaines dans la péninsule du Golfe. Washington instaura dans un premier temps différentes bases dans la péninsule arabique, avec pour Etat pivot l'Arabie Saoudite. Ces bases sont supposées être opérationnelles en cas d'agression.

Mais les forces militaires de la première puissance mondiale ne furent cependant pas chaleureusement accueillies par l'opinion publique. Les populations locales qui avaient jusque-là foi en la puissance militaire de leurs différents gouvernements furent profondément troublées par ce choix stratégique pourtant inévitable. Elles tentèrent en vain de se mobiliser face à l'appel de leur gouvernement.

Dès lors, les Etats du Golfe se virent confrontés à de nombreux soucis d'ordre politique interne depuis la présence des troupes américaines sur leurs territoires. Soulignons par exemple la présence de bases navales sur le territoire de Bahreïn. L'impact de cette présence des Américains fut tel que ces derniers durent renégocier avec les gouvernements en place une nouvelle stratégie de déploiement susceptible d'apaiser les manifestations locales.

Les deux parties se mirent d'accord pour faire primer les installations navales *offshore* de ce fait, moins offensantes aux yeux de la population que la présence d'armée de terre.

Une autre option serait de ne laisser sur place que l'équipement nécessaire à une éventuelle attaque, sans pour autant installer de bases permanentes dans la péninsule. Les bases restent attirées auxdits territoires mais elles sont dès lors relocalisées loin des grands centres de population.

Toutes ces nouvelles décisions tendent ainsi à minimiser les conséquences politiques internes auxquelles furent confrontés certains Etats lors de la première guerre du Golfe, notamment l'Etat saoudien.

Tendance générale et contrats d'armement

La seconde stratégie, quant à elle, repose sur la signature de différents accords permettant la vente d'armes entre Washington et la péninsule.

La vente d'armes aux gouvernements du Golfe ne provoque, elle, aucun problème dans la sphère de la politique intérieure de ces pays. Elle apparaît donc comme le deuxième axe concrétisant cet « appel d'empire » du Golfe.

Cet appel eut un écho favorable auprès de plusieurs puissances occidentales. Dans un premier temps, les Etats du Golfe n'eurent que peu confiance en la première puissance mondiale. Ils optèrent de ce fait pour un appel multiple auprès de différentes puissances européennes afin de faire contrepoids à l'imposante présence militaire américaine sur la péninsule.

L'héritage historique lié à la période coloniale provoqua une certaine réticence des gouvernements à faire appel à la puissance britannique. Les Français, eux, fortement appréciés par les familles royales furent largement, si ce n'est majoritairement, sollicités. Les monarchies du Golfe signèrent de nombreux contrats avec la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, mais encore la Russie et enfin la Grande Bretagne.

Le 11 septembre 2001 et l'arrivée sur le trône de nouvelles générations au sein des différents Etats du Golfe changèrent quelque peu la donne. En effet, on remarque une tendance générale de ces jeunes émirs à davantage se reposer sur les Etats-Unis que de continuer la politique d'équilibre de dépendance enclenchée par leurs aînés.

2. De l'expérience saoudienne

Le mariage Reagan - Fahd

Prenons le temps de pousser plus loin la réflexion sur les liens étroits entre l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis à travers le prisme de la dépendance militaire. L'origine de ces liens vitaux pour les deux puissances, quoique pour des raisons différentes, remonte à la présidence de Ronald Wilson Reagan.

Olivier Da Lage souligne que les Saoudiens étaient particulièrement mécontents de la présidence de Carter.⁴⁹ Le quarantième Président des Etats-Unis avait en effet conduit sa campagne électorale de 1981, entre autres, sur une vive critique de son prédécesseur, Jimmy Carter, qui aurait failli dans sa mission de soutien au régime du Shah pour contrecarrer les fondamentalistes islamiques.

Un des piliers stratégiques de la nouvelle autorité fut d'assurer le territoire saoudien sous son leadership, contre toute agression, de l'intérieur comme de l'extérieur : politique de « *containment* » et de *Realpolitik* vis-à-vis de l'Union Soviétique. Ce fut le secrétaire d'Etat Alexander Haig, connu pour son manque de souplesse en matière diplomatique, qui fut chargé du précieux dossier saoudien.

L'enjeu bilatéral était notamment de contourner l'influence de *l'American Israël Public Affairs Committee* (AIPAC) sur leur Congrès. L'AIPAC est l'un des plus puissants, si ce n'est le plus influent lobby ou groupe de pression s'exerçant sur le Congrès Américain. A l'heure de l'invasion israélienne au Liban au début des années 1980, le Roi Fahd tenta en effet de se positionner comme un interlocuteur diplomatique. Cet acte diplomatique eut pour conséquence d'attiser la méfiance du lobby israélien vis-à-vis du nouveau « favori » d'une administration Reagan pourtant très pro israélienne.

Côté saoudien, cette relation particulière prend racine dans la capacité de son ambassade

⁴⁹ Olivier Da Lage, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite, Complexe*, 2006, pages 97 et plus.

aux Etats-Unis à s'impliquer activement dans les « petits dossiers » de l'administration américaine. L'antenne représentative saoudienne consacra en effet son énergie au tissage de liens avec différents lobbies et conseillers aux fins de se familiariser avec le système politique américain.⁵⁰

Le rôle de Bandar bin Sultan

L'implication de Riyad reposa notamment sur un homme, l'ambassadeur Bandar bin Sultan⁵¹, dont la perspicacité fut d'un grand secours pour les dirigeants saoudiens. Il devint en effet très rapidement au fait des différentes implications des Etats-Unis. Puis décéla très vite que, quand bien même l'Etat saoudien s'appliquait à satisfaire certaines demandes de Washington, il demeurerait néanmoins dans l'incapacité de s'attirer les faveurs du système américain s'il ne se pliait pas aux contraintes que ce dernier lui imposait.

Bandar bin Sultan se fit valoir peu à peu aux contacts dont il bénéficiait au sein même de la CIA sous William Joseph Casey,⁵² ou même auprès du Conseil de Sécurité National, avec Robert C. McFarlane.⁵³

Après s'être lentement fait reconnaître comme incontournable, Bandar eut l'occasion d'atteindre la consécration de ses efforts grâce à l'opportunité qui se présenta à lui au cours de l'été 1984.

En guise d'acte de bonne foi, alors que le Congrès se refusait d'accorder une assistance immédiate aux *Contras*,⁵⁴ Bandar convainquit son gouvernement de verser à ce groupe révolutionnaire la somme de 8 à 10 millions de Dollars. Au même moment, l'Arabie Saoudite était victime de menaces iraniennes à l'encontre de ses bateaux pétroliers dans le Golfe persique.

⁵⁰ Khalid Bin Sayeed, *Western dominance, and political Islam : challenge and response*, New York, University of New York Press, cop. 1995, chapitre : Islamic Opposition and the Stability of the Saudi State, page 97

⁵¹ Bandar bin Sultan est un membre de la famille royale. Il fut ambassadeur aux Etats-Unis de 1983 à 2005. Sa démission en 2005 lui permit un retour en Arabie Saoudite, retour qui lui assura un rôle au sein du gouvernement. Il fut frappé de controverse suite à l'affaire des dessous de table al Yamamah de 1985 qui fit couler beaucoup d'encre dans la presse anglaise. L'enquête fut arrêtée par l'exécutif britannique en 2006.

⁵² William Joseph Casey (1913 - 1987) fut le Directeur de la CIA de l'année 1981 à l'année 1987.

⁵³ Robert C. McFarlane était le Conseiller en matière de sécurité Nationale auprès du Président Ronald Reagan de l'année 1983 à l'année 1985.

⁵⁴ Les **Contras** (terme espagnol signifiant « contre-révolutionnaires ») étaient des groupes terroristes opposés au gouvernement sandiniste du Nicaragua qui a succédé à la chute du dictateur Somoza, au pouvoir depuis 43 ans. Ils ont été largement soutenus par les États-Unis.

En réponse à ce geste, Washington envoya une missive au Roi Fahd pour l'assurer du soutien des Etats-Unis en cas de confrontation avec l'Iran. De même, le président Reagan décida que l'Etat saoudien bénéficiera de mesures particulières, allant jusqu'à contourner l'opposition du Congrès, en autorisant la vente de missiles à Riyad.

Le roi Fahd envoya des instructions à son ambassadeur stipulant qu'il était primordial de ne point s'impliquer de quelque manière que ce soit dans la rancœur arabo-israélienne. Une copie fut également transmise à l'*American Israël Public Affairs Committee* (AIPAC).⁵⁵ L'enjeu était donc de ne pas provoquer les hostilités de l'AIPAC par la poursuite de politiques qui seraient interprétées comme pro-arabe ou pro palestinienne.

Le dilemme saoudien

Etant donné la position particulière de l'Arabie Saoudite en tant que gardien des deux sites sacrés de l'Islam, il était nécessaire de mener à bien ce rôle unique que devaient remplir les dirigeants saoudiens.

Pourtant, dans le même temps, il fallait assurer la survie de leur société. Cet enjeu se fit à la lecture de « la realpolitik américaine » sur la région avec en filigrane la cruciale dépendance de l'Occident envers le pétrole saoudien. Pour Riyad, il est en effet vital de faire perdurer cette dominance militaire des USA sur le Moyen-Orient tout en assurant leur attachement au respect du statut quo sur l'Arabie Saoudite.

La connaissance des intérêts des uns comme des autres délégua à Bandar bin Sultan le rôle d'œuvrer pour le système américain au même titre que pour l'administration saoudienne⁵⁶ d'où sa volonté de créer une réelle interdépendance entre les deux Etats.

⁵⁵ Pour plus de renseignements sur cette alliance « mystique » israélo-américaine et son implication institutionnelle, lire Géopolitique des Etats-Unis, Culture, intérêts, stratégies, dirigé par Aymeric Chauprade, Ellipses, 2005, notamment le chapitre XXVI par Christophe KUNTZ, « Syria Accountability Act et Grand Moyen-Orient américain, pages 311 et plus.

⁵⁶ Propos recueillis dans Khalid Bin Sayeed, *Western dominance, and political Islam : challenge and response*, New York, University of New York Press, cop. 1995, chapitre : Islamic Opposition and the Stability of the Saudi State, page 98

Cette relation particulière fut mise à l'épreuve dans l'épisode de la guerre contre l'Irak en 1991. Peu avant le début des hostilités, les Américains convinquirent les Saoudiens d'héberger leurs troupes sur leur territoire afin de contrebalancer les forces massives rassemblées par Saddam Hussein à la frontière saoudienne.

Du strict point de vue de leur politique étrangère, une telle action appelait un soutien de Riyad à des actions militaires de l'Occident contre un Etat arabe. Parallèlement, son rôle de garant des lieux saints de l'Islam lui interdisait, aux yeux des musulmans du monde, de permettre à des troupes « infidèles » de pénétrer sur son territoire. Ce « choc des obligations », par essence incompatibles, entraîne une conséquence évidente : accepter des troupes sur son sol ne pouvait que nuire aux Saoudiens.

Pour sortir de l'impasse, le roi Fahd opta pour une réponse favorable à la proposition américaine qui devait prendre la forme d'une aide strictement aérienne, combinée à du matériel accompagné d'une équipe pour superviser et discuter des différentes options disponibles. Le président Bush père s'appuya alors sur les efforts de Bandar bin Sultan afin de parvenir néanmoins à envoyer des troupes sur le territoire saoudien. Le concept « d'équipe » allait finalement se diluer dans celui de « troupes ».

Dès lors, non seulement le système de défense de l'Etat saoudien s'en trouvait renforcé en cas d'éventuelles menaces tant externes qu'internes, mais de même, les Etats-Unis se virent assurer leurs approvisionnements en pétrole auprès de Riyad.

Il s'agit du parfait exemple du donnant-donnant qui prévaut en Relations internationales.

Chapitre second : Un « Etat rentier » face aux aspirations des saoudiens

I. Un pays en proie aux mutations sociales

A. Quel contrat social pour les « Rentier states » ?

1. Esquisse d'une théorie politico-économique : « l'Etat rentier »

Essai de définition

Le concept d'« Etat rentier » fut créé par l'économiste Hussein Mahdavi à la fin des années 1960. Par la suite, des politologues s'en sont inspirés afin d'en tirer l'essence d'une carence en démocratie chez les pays producteurs de pétrole.

Selon Giacomo Luciani et Beblawi, il est possible de définir l'Etat rentier comme un Etat « tirant une part substantielle de ses recettes de l'Étranger, et ce, sous forme de rente ».⁵⁷ Selon ce postulat, plus la part de rente extérieure sera amenée à s'accroître, plus l'importance de l'impôt sera lui, amené à décroître. Les rentes étant considérées comme des ressources suffisantes, les Etats rentiers lèvent peu, voir pas d'impôt du tout.

L'Arabie Saoudite tenta dans les années 1920 d'édifier une économie nationale. Elle instaura d'ailleurs une administration fiscale. Cependant, Pascal Ménoret nous rappelle que cet Etat opta pour l'abandon progressif de ses mesures fiscales. Le boom pétrolier de 1973 entraîna en effet une extraordinaire hausse des revenus nationaux. Face à une économie en pleine croissance, le gouvernement voulut dès lors puiser davantage ses recettes de l'extérieur, désirant ainsi assouplir les recettes fiscales de sa population.

⁵⁷ BEBLAWI, H. et LUCIANI, G., *The Rentier States*, Londres, Croom Helm, 1987, page 51.

Cette tendance aboutira par le démantèlement de l'administration fiscale saoudienne.⁵⁸

Toujours selon cette théorie, l'absence d'impôt briserait le lien unissant le gouvernement à ses citoyens. Le gouvernement d'un Etat rentier bénéficierait dès lors d'une grande autonomie quant à la poursuite de la politique économique de son Etat.

L'autonomie fiscale de l'Etat engendrerait ainsi une autonomie politique de l'Etat vis-à-vis des citoyens et des différents acteurs politiques.

Ce postulat, certes largement conditionné par l'héritage politico culturel occidental, n'en demeure pas moins vérifié par des constructions théoriques rappelant l'étroit lien existant entre l'impôt et l'aspiration démocratique.

« Pas de taxation sans représentation⁵⁹ »

La théorie de l'Etat rentier propose elle aussi d'illustrer ce lien impôt/aspirations démocratiques. Pour ce faire, elle distingue deux explications.

En premier lieu, si l'Etat veut lever des impôts, il se devra de compenser ce choix politique par une croissance économique qui emmènera la société à se polariser en différents intérêts économiques. La société ainsi polarisée cherchera à influencer les politiques publiques, les groupes exclus revendiqueront quant à eux des changements institutionnels.

Ensuite, l'impôt implique un minimum d'acceptation de la part du contribuable. De ce fait, une augmentation de la politique fiscale serait fatalement accompagnée d'une revendication croissante de contrôle démocratique institutionnalisé.

Une autre explication des théoriciens de l'Etat rentier précise que l'impôt susciterait une volonté

⁵⁸ Pascal Ménoret, L'énigme saoudienne, La Découverte, 2003, in « La modernisation enrayée », pages 126 et plus.

⁵⁹ Expression désormais rendue célèbre, initialement citée du livre « The World is Flat : a brief history of the twenty-first century », de Thomas L. Friedman, Penguin, New York, 2006 : “ Without taxation, there is no representation. The rulers don't really have to pay attention to the people or explain how they are spending their money (etc), in chapitre 17 “11/9 Versus 9/11”.

chez le citoyen d'obtenir un droit de regard sur les décisions publiques, contribuant en effet aux ressources de l'administration.

Ces théories reposent de ce fait sur le postulat selon lequel l'impôt serait la seule condition pouvant conduire la population locale à une demande de participation au processus politique. Ce postulat est cependant très réducteur. En effet, il existe d'autres facteurs pouvant mener les populations des Etats rentiers sur la voie des revendications démocratiques.

Cependant, ces autres facteurs n'étaient pas encore, à l'époque, apparus au sein des économies rentières du Golfe. Cette théorie illustre donc bien les raisons pour lesquelles il n'existait pas, dans un premier temps, de revendication en termes de représentation et de participation au processus décisionnel de la part des citoyens du Golfe.

2. Quel contrat social saoudien ?

Le concept de contrat social

Dans le modèle occidental, le lien entre la taxe et le droit de la population à contraindre les gouvernements est très étroit.

Le contrat social incarne le paradigme de science politique prépondérant en démocratie s'agissant de la vision gouvernant-gouverné.

Le contractualisme affirme que les hommes se voient renoncer à une partie de leurs libertés, dits droits naturels, par le biais d'un accord passé avec une entité dans le souci de créer une société hiérarchisée.⁶⁰ Cet engagement implique la création d'un « embryon étatique » garantissant à l'homme ayant vu ses libertés aliénées la perpétuation du corps social.

⁶⁰ Cette philosophie politique est apparue au XVI^e siècle et se veut combattre l'état d'anarchie dans lequel vivaient naturellement les hommes. On retient la pensée de grands philosophes tels que John Locke, Thomas Hobbes, ou Jean-Jacques Rousseau.

« *bellum omnium contra omnes* ». ⁶¹

Les raisons d'une telle aliénation sont d'ordre sécuritaire si l'on s'en réfère à Thomas Hobbes (1588-1679). Celui-ci pousse davantage la pensée de Platon pour affirmer que les hommes quitteraient l'État de nature afin d'échapper à son déterminisme belliqueux. Le contrat social viendrait de ce fait assurer la sécurité des hommes par le biais de cette aliénation des libertés individuelles des uns comme des autres.

John Locke considère quant à lui que l'état de nature est caractérisé par les droits naturels tels que la vie, la liberté individuelle et la propriété privée.⁶² Il ne considère donc nullement que cet univers soit de caractère belliqueux, distinguant l'état de nature de l'état de guerre ; d'où son attachement à sa préservation. Le contrat social viendrait donc ici garantir l'état de nature, normaliser les relations entre les hommes, distinguant de ce fait le juge du bourreau. L'homme, naturellement égoïste car œuvrant pour protéger sa propre liberté, voit en un contrat social une sanction légale et efficace, prévoyant toutefois, un droit de résistance aux abus de l'Etat si celui-ci mettait en péril la liberté et la propriété qu'il se devait de préserver.

Du point de vue de Rousseau, enfin, l'homme est fondamentalement égoïste en ce sens qu'il ne cherche que la satisfaction de son intérêt privé. De fait, le contrat social viendrait palier à ce défaut en forçant l'homme à abandonner son intérêt personnel au profit de l'intérêt général.⁶³ Il préconise un contrat social chargeant les citoyens eux-mêmes de la sauvegarde de leurs droits. La vie, la liberté, la propriété de chacun seraient donc assurés par le principe de la volonté générale et de la fraternité de chacun. Le peuple se voit donc lui-même investi d'une mission, et il n'y a ici aucune mention d'un intermédiaire.

⁶¹ « la guerre de tous contre tous », expression latine popularisée par Thomas Hobbes dans le *Léviathan* (1651) pour expliquer la conséquence de l'absence d'un État dans une société..

⁶² Pour plus de précisions, s'en référer à son œuvre *Le traité du gouvernement civil*, in chapitre II « De l'état de nature », Harvard Collège Library, London, 1960, page 131 et plus,

⁶³ Pour plus d'information, voir l'introduction de l'œuvre *Du contrat social*, Union des Courtiers en Librairie, Paris, 1850, pages 29 et 30.

Le symbole de la taxe au regard de la théorie du contrat social

Nous venons de le démontrer, le contrat social se veut contraindre le peuple. Chaque homme cesserait ainsi de se percevoir de manière individuelle et égoïste. Il œuvrerait dès lors pour un collectif car cela y irait de son intérêt. Nous reprenons donc ici l'idée de Rousseau soulignant que l'homme viendrait abandonner son intérêt personnel au profit de l'intérêt général. La taxe vient concrétiser ce rapport gouvernant/gouvernés. Le versement de la taxe peut ainsi être perçu comme un geste fort.

« Je paie donc j'accepte »

D'abord, l'homme accepterait ce système pyramidal et ainsi, la tutelle de l'Etat. La taxe apparaît comme une soumission du citoyen à l'Etat. Elle incarne et symbolise en effet l'aliénation des droits individuels par l'individu. Ensuite, l'individu accepterait par la même sa mission, confère Rousseau. Cette mission, rappelons-le, charge la population de veiller au bien-être de la communauté dans le respect de l'intérêt général.

« Je paie donc je m'identifie »

L'idée est que le fait d'accepter de contribuer à un tout engendre par conséquent un sentiment d'appartenir à la communauté ainsi créée. L'individu est pour ainsi dire intimement lié à cette communauté des gouvernés, s'identifie à elle. Ce lien est primordial dans l'inconscient des individus. La communauté lui étant ainsi intimement rapportée, le gouverné nourrira dès lors un désir de veiller à sa perpétuation. C'est précisément ici qu'intervient l'idée de droit de regard sur les faits et gestes du gouvernant.

« Je paie donc j'attends »

Dès lors, l'homme met sa confiance en l'Etat afin que celui-ci œuvre pour le bien de la communauté sous tutelle, attendant de ce fait de manière implicite y retrouver des intérêts. Les gouvernés s'octroient ainsi par le biais de taxes, le droit de contraindre les gouvernants par le biais d'élections et d'organes législatifs.

Transposition du schéma à l'échelle saoudienne

Dès lors que les Etats rentiers ne taxent pas leur population, il en découlerait qu'ils ne ressentent point la nécessité d'accepter les différentes demandes citoyennes en termes de participation dans le processus décisionnel.

En effet, l'absence de taxation directe de la population offrirait aux Etats rentiers l'immunité face à toute pression publique sérieuse.

Ce constat théorique apparaît comme vérifié dans un premier temps. Cependant, il nous faut élargir notre champ d'analyse.

Certes, la population ne paie point de taxe. Certes, elle apparaît de ce fait moins investie de l'intérêt général. Toutefois, le manque de cette donne fiscale seul ne suffit point à expliquer les raisons pour lesquelles l'Etat saoudien bénéficia longtemps d'une immunité.

Nous l'avons dit, les gouvernés acceptent la tutelle de l'Etat si celui-ci s'assure du bien-être desdits gouvernés. Dans le cas présent, il s'agit de démontrer que l'Etat bénéficiait d'une ère économique prospère.

Le peuple saoudien se voyait ainsi assuré une certaine prospérité. Le facteur économique est donc primordial pour quiconque est désireux de comprendre pourquoi les revendications politiques n'apparurent que tardivement au sein de la population saoudienne. Olivier Da Lage estime que le gouvernement opta pour l'achat de la paix sociale.

Il serait ainsi intéressant d'étudier quel était le contrat social liant ce gouvernement à sa population à l'heure où la rente pétrolière était à la fois prospère et satisfaisante aux yeux des citoyens de la péninsule.

B. Les conséquences du boom pétrolier

1. Un facteur d'apaisement social

La malédiction du pétrole

« *Nothing has contributed more to retarding the emergence of a democratic context in places like (...) Saudi Arabia than the curse of oil* »

Thomas L. Friedman (1953), *The World is flat*,
Penguin, New York, 2006 ⁶⁴

Une analyse des monarchies arabes à la lueur de ce concept permet de démontrer que l'amélioration des conditions de vie de la population tend à réduire la demande nationale pour une véritable représentation et participation politique.

La société tribale reste fortement ancrée dans une particularité qui lui est propre. Les groupes qui jadis avaient un certain rôle politique (tels que les chefs tribaux ou les marchands) ont choisi d'abandonner leur pouvoir décisionnel pour une portion des ressources pétrolières.

Le paradigme selon lequel « la malédiction du pétrole » aliène les relations gouvernants/gouvernés n'a plus besoin d'être illustré. En d'autres termes, les bénéfices (et leur distribution) engendrés par l'exploitation pétrolière tendent à réduire la propension des gouvernants à intégrer leur population dans le processus de prise de décision.

On en revient à l'idée d'acheter la paix sociale d'Olivier Da Lage.

⁶⁴ Cf L. FRIEDMAN, Thomas, *The World is flat*, Penguin, New York, 2006, in Chapitre 15, "11/9 Versus 9/11", paragraphe "The curse of oil". Voir aussi le New York Times du 9 mai 2004 où Thomas L. Friedman publia un article intitulé « Cursed by oil », cf <http://www.nytimes.com/2004/05/09/opinion/cursed-by-oil.html>

Une immunité face au contexte extérieur

Les différents soubresauts que connut cette société ne troublèrent en rien ce sentiment de satisfaction générale. A l'échelle interne, pourtant, il y eut des bouleversements sociaux engendrés par les revenus pétroliers.

S'agissant du contexte externe, il est bon de souligner que ni la guerre Iran/Irak, ni la révolution islamique iranienne ne remirent en question cet équilibre.

On peut se demander pourquoi n'y a-t'il point eu de jalousie en la matière des Saoudiens à l'heure où le voisin koweïtien ou bahreïni bénéficiaient eux d'institutions représentatives. Les Koweïtiens sont sans équivoque les plus avancés en matière institutionnelle. Le *Majlis* koweïtien date de l'indépendance du pays en 1961. Il fut toutefois suspendu deux fois. Le Bahreïn lui, vit son institution législative supprimée.⁶⁵

L'Arabie Saoudite sut assurer une bonne redistribution des ressources ainsi acquises, dans des domaines touchant directement le niveau de vie des peuples et leur épanouissement. Ces besoins étant comblés par les différents bienfaits du gouvernement, les populations locales ne ressentaient dès lors nul besoin de participation politique.

2. La gestion de la rente

La gestion de la rente à l'heure du boom pétrolier

Le boom pétrolier contribua pour beaucoup à l'apaisement d'éventuelles revendications en la matière. L'économie saoudienne bénéficia d'une croissance exceptionnelle de 1973 à 1982.⁶⁶ Cette

⁶⁵ Gregory Gause III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, Council on foreign Relations Book, 1994, Chapitre 4 « Representation and Participation », page 80 et suivantes.

⁶⁶ Cf rapport du CNUCED sur l'historique des prix du pétrole, <http://r0.unctad.org/infocomm/francais/petrole/prix.htm#historique>

décennie bouleversera le paysage économique et social dudit Etat.

La rente ainsi engendrée fut notamment utilisée à des fins sociales et sanitaires. L'Arabie Saoudite opta pour un renforcement de l'éducation nationale et de son système de santé.

Le sentiment de satisfaction générale de l'époque résulte donc du fait que nul ne fut laissé à l'écart de ce phénomène. La proportion des populations locales correspondait parfaitement au taux d'amélioration matériel découlant des revenus pétroliers. De fait, une très grosse majorité des autochtones voyait son niveau de vie s'améliorer.

Quant aux groupes dits d'élite, existant dans ces États au même titre que dans toute autre société, ils accédaient facilement à des postes de haute responsabilité. Cette situation confortable venait atténuer leur désir d'une participation institutionnelle plus formalisée.

La rente et la donne démographique

L'échelle démographique de l'époque permettait ainsi que chacun se voit attribuer une place au soleil, de même qu'une perspective de promotion sociale.

De manière tout aussi naturelle, le rôle de l'Etat se confortait. Il devint très vite un moteur de développement économique, le principal organe d'embauche, ainsi que le fournisseur de divers services accessibles aux populations locales.

Cette situation positive se vérifiait d'ailleurs dans chaque monarchie du Golfe.

Cependant, il n'en demeure pas moins que ce constat quand bien même fortement satisfaisant, était à double tranchant. L'évolution naturelle tant de la donne démographique, que de la santé économique de l'Etat et de son rôle, provoqua dans un second temps un rebasculement en termes de revendications représentatives et politiques au sein de leurs populations.

II. Le fruit de l'Etat providence

A. Le bouleversement de la société saoudienne

1. Les nouveaux défis saoudiens

Nous l'avons constaté, le concept de participation politique connaît un sort bien particulier au sein de cet Etat rentier.

La croissance démographique

Le premier défi qu'il serait intéressant d'évoquer serait le niveau démographique de ce pays. Il est en perpétuelle évolution alors même que le boom pétrolier s'essouffle. Car, après un dernier pic en 1981, le prix de l'or noir a progressivement chuté au milieu des années 1980.⁶⁷

Et pourtant, nous l'avons vu, une croissance démographique nourrie par le boom pétrolier fut l'un des éléments qui permirent à l'Arabie Saoudite de garantir sa stabilité. La maîtrise du démographique correspond donc à un défi au sens large auquel vient se greffer celui du chômage des citoyens locaux.

La donne démographique, en perpétuelle évolution, appelle deux conséquences qu'il nous faut souligner.⁶⁸

La première est incarnée par le boom démographique saoudien. Cela signifie que le système politique et économique actuel aura à gérer une plus grosse part de population dans un futur proche. Cette gestion équivaut à davantage de soins et une prise en charge médicale, plus de services sociaux de manière générale. De même, d'autres défis en découlent portant sur la prise en charge du développement urbain et des niveaux de vie.

⁶⁷ Cf le site de la CNUCED et son historique des prix du pétrole, disponible sur <http://r0.unctad.org/infocomm/francais/petrole/prix.htm#historique>

⁶⁸ Gregory Gause III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, council on foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 152.

L'enjeu de l'éducation entre également en compte, les jeunes populations devant d'être éduquées. Le développement des différentes structures doit donc s'effectuer proportionnellement à ce boom démographique.⁶⁹

Les répercussions économiques d'une telle évolution démographique n'en sont que très claires. Une nouvelle gestion des ressources naturelles apparaît comme nécessaire. Cependant, la difficulté majeure face à laquelle est confronté « le pays de l'or noir » ne réside pas dans l'action à entreprendre face aux conséquences économiques mais bien dans la gestion de celles-ci en termes de politique.

L'enjeu de l'emploi

En ce qui concerne la question sous-jacente à la donne démographique, le problème de l'emploi, il apparaît clairement que celui-ci correspond à un enjeu économique nouveau pour ladite société. Celle-ci sera, en effet, amenée à être confrontée à ce problème si aucune politique de prévention adaptée n'était envisagée par son gouvernement.

En termes de démographie, la croissance de la région est telle que la pyramide des âges de la société laisse apparaître l'importance du poids de la part des plus jeunes générations. Le Quid 2004 recensait plus de quarante-deux pourcent de jeunes de moins de quinze ans en 2003.⁷⁰

Cette tendance mathématique illustre la croissance de la proportion de citoyens que ces gouvernements se doivent à présent de prendre en compte.

Du temps du boom démographique, tout jeune diplômé se voyait assurer une offre d'emploi à la sortie de ses études. Force est de constater que cet environnement prospère n'est bel et bien plus envisageable de nos jours.⁷¹

⁶⁹ L'ONU indique que le gouvernement consacrerait un peu moins de 7% de son PNB à l'éducation. Cf <http://data.un.org/CountryProfile.aspx?crName=Saudi%20Arabia>

⁷⁰ Aujourd'hui, les données des Nations Unis soulignent que 33% de la population saoudienne est âgée de 0 à 14 ans en 2008. cf <http://data.un.org/CountryProfile.aspx?crName=Saudi%20Arabia>

⁷¹ L'UNESCO estime que les étudiants de troisième cycle, filles comme garçons, représenteraient 59/41% de la population étudiante. Cf infra

Et pourtant, à contrario, l'expansion du système étatique scolaire engendré par l'or noir a su produire un nombre croissant de citoyens aux ressources intellectuelles non négligeables. En découle naturellement des revendications en termes de sécurité de l'avenir et de l'emploi.

La société saoudienne souffre donc énormément de l'inadéquation grandissante entre l'exacerbation de ces nouveaux défis et la faiblesse des réponses du gouvernement. Ainsi, le postulat selon lequel il n'y aurait pas de représentation sans taxation se voit battu en brèche par ces mutations d'ordre économique-social. On remarque en effet un intérêt croissant de la part de ladite population saoudienne envers la politique de gestion gouvernementale. Et ceux, malgré des lacunes institutionnelles avérées.

Vers une redéfinition de la distribution des tâches ?

L'un des droits fondamentaux de l'Etat consiste en la protection de ses citoyens. L'histoire en témoigne, la souplesse des frontières pour quelque pays que ce soit s'est vue de tout temps en forte corrélation avec la santé économique du pays en question.

Etant donné la situation actuelle de ces pays, la réaction la plus logique de la part de leurs gouvernants aurait été de restreindre l'entrée des travailleurs étrangers sur les territoires nationaux. Le jeu économique est pourtant bien plus compliqué pour une raison très simple : cette société a un réel besoin de cette immigration. Si les étrangers ne représentent qu'environ trente pour cent du total de la population, ce taux est élevé à plus de soixante-dix pourcents lorsqu'on le rapporte à la population active.

Du point de vue de l'auteur Gregory Gause, la raison reposerait sur le fait que les employés étrangers étaient prêts à effectuer des tâches à faible valeur ajoutée et à salaire inférieur.⁷² L'idée ici serait de s'appuyer sur le caractère lucratif du recours à l'immigration des travailleurs étrangers.

⁷² Précisons que l'auteur fait ainsi référence aux travailleurs immigrés à provenance d'Asie. Ce sont eux qui effectuent lesdites tâches à faible valeur ajoutée. On citera à titre d'exemple les nationalités indienne, pakistanaise, bangladaise, indonésienne, sri lankaise.

Ce constat personnel de l'auteur peut effectivement être vérifié en termes d'emploi.⁷³

L'Arabie Saoudite adhéra à l'OMC le 11 décembre 2005 et tente progressivement depuis de libéraliser son économie. L'Etat œuvre pour débloquer la législation locale afin de limiter un maximum les différentes entraves aux IDE (investissements directs Étrangers) et à l'expansion du secteur privé.

S'agissant du secteur privé, la demande d'expatriés serait fortement liée à un besoin de compétences professionnelles, comme ailleurs dans la région. Dans un contexte où le milieu professionnel est indéniablement racé, ces taches à fortes valeurs ajoutées sont laissées aux mains des étrangers bien souvent occidentaux.⁷⁴

Mais dans de telles circonstances, que faire de ces nombreux jeunes faisant irruption dans le marché de l'emploi ? Ce professionnalisme ne serait toujours pas pris en compte par les systèmes scolaires nationaux. Pourtant, le secteur étatique et administratif arrivant à saturation, l'Etat saoudien se doit de réviser son système éducatif afin d'assurer à ces jeunes des perspectives d'emploi en corrélation avec les bouleversements économiques lancés par la machine Étatique. Cette révision amorcée, et bel et bien amorcée, l'Etat pourrait alors opter pour une révision de sa politique de l'immigration. Sans doute, sera-t-il amené à recourir à une politique de quotas à l'instar de « l'omanisation » de l'emploi en tirant les conclusions de l'échec omanais.

⁷³ Par soucis de comparaison, précisons qu'un pays tel que les Emirats Arabes Unis est largement mieux incéré dans le jeu de la mondialisation Économique et financière. Son taux de croissance était de trois pourcent en 2003, est passé à neuf pourcent depuis cette même année. Il dépend lui à hauteur de plus de quatre-vingt pourcent des l'immigration étrangère. Le « pays de l'or noir », lui, voit son taux de croissance perturbé d'année en année ; celui vacillant entre le négatif et les 4,1 pourcents de 2001.

⁷⁴ Si ces derniers représentent dix pourcents de la population active des Emirats, ils sont moins nombreux en Arabie Saoudite du fait du retard dudit Etat en matière de libération économique.

2. Vers une prise de conscience nationale

Il s'agit ici de développer les différents ingrédients ayant contribué, de manière directe ou indirecte à la naissance ou à la construction d'une « citoyenneté ». Ces différents points permettront de comprendre l'origine du désir des populations à aspirer à davantage de participation au sein du processus politique.

Le facteur étatique : un Etat omniprésent

Il est intéressant de citer en premier lieu le constat effectué plus haut sur l'accroissement du rôle de l'Etat. La conséquence directe de ce phénomène fut qu'il provoqua l'apparition de nouvelles attentes nationales en matière de participation au sein du processus décisionnel.

Premièrement, l'Etat gagna une place tellement primordiale au sein de ces sociétés que les citoyens revendiquèrent un droit de regard et de contrôle sur cette institution affectant tant leur quotidien. Après l'apogée de l'ère pétrolière, il y eut de profondes modifications dans l'imaginaire des citoyens. Les populations locales commencèrent ainsi peu à peu à matérialiser les bénéfices ainsi engendrés en « droit de citoyenneté⁷⁵ ».

Le privilège d'enranger un reversement de bénéfices, contrairement aux immigrants majoritairement présents sur le territoire national, renforce encore davantage cette notion de citoyenneté.

Ces prémisses d'un sentiment de citoyenneté sont également renforcées par une obligation de résultat du gouvernement au niveau économique. Or, à l'heure où les prix de l'or noir se mirent à chuter en 1986, les Saoudiens connurent une crise économique sans précédent.

Ils épuisèrent de ce fait dramatiquement leurs réserves. Cette nouvelle préoccupation économique provoqua une prise de conscience de la vulnérabilité de l'économie rentière. L'Arabie Saoudite n'était intégrée à la mondialisation que par le seul biais pétrolier.

⁷⁵ Expression empruntée à Gregory Gause III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, Council on Foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 80 et suivantes

Dès lors, la population aspira à une révision des politiques commerciales et économiques en termes de responsabilité.

Le second facteur est également hérité de la rente pétrolière : il s'agit de l'expansion du système éducatif. L'Arabie Saoudite a su éduquer une masse non négligeable et croissante d'étudiants dotés de ressources intellectuelles générant des revendications politiques. L'amélioration de l'esprit critique de ces étudiants ainsi que les mutations dans l'approche même de leurs études leur a permis de développer de nouvelles capacités. On note par exemple leur capacité à être informés sur les enjeux politiques actuels, de s'exprimer sur ces mêmes sujets.

Ces étudiants développèrent dès lors un intérêt vif pour les différents concepts nationaux, se sentant investis d'une mission nouvelle. Ils nourrissent de même un sentiment de responsabilité et d'allégeance envers l'avenir de leur pays. Cette masse de population à la fois jeune, dynamique, et intellectuelle demande dorénavant à être entendue.

L'enjeu est d'autant plus important que ces jeunes étudiants représentent la principale force de mobilisation dont dispose l'opposition, ou plutôt les mouvements de revendication. Les écoles représentent en effet l'un des principaux agents ayant contribué à l'élaboration de réseaux activistes.

Le facteur religieux : le poids de la consultation

Etant donné la persistance de l'héritage culturel de la région, il est primordial de citer un troisième facteur ayant poussé à l'apparition de nouvelles attentes politiques. L'importance de l'Islam dans les sphères politiques et sociales de la monarchie du Golfe eut un « Effet précurseur » au sein de la population locale.

En effet, le gouvernement saoudien revendique ouvertement le respect des fondements de la religion islamique dans son organisation politique. L'Arabie Saoudite utilise même les différents symboles de l'Islam pour légitimer son pouvoir.

De ce fait, désireux d'effectuer le traçage de sa sphère politique dans le cadre de références fournies par le Coran, et en s'inspirant de l'époque califale, le royaume d'Arabie Saoudite intègre au sein de son organisation des pratiques reposant sur des préceptes religieux.

Nous illustrerons ce propos par le biais de la pratique de la « consultation ».

La consultation, « choura » en arabe, tend à la préservation de la cohésion du groupe.⁷⁶ Conscient de son importance, ce principe fut adopté puis divulgué par l'Islam en tant que fondement de tout régime islamique, mettant ainsi ce principe au rang d'une obligation pour le dirigeant.⁷⁷

Elle apparaît comme la troisième source de droit dans le système politique islamique. Le souverain utilise ce recours par soucis de rester fidèle à son principe de conformer ces décisions avec l'intérêt public. A fortiori, ce recours s'efforce de rendre la décision du souverain plus juste dans une optique de solidarité entre les membres de la communauté.

Plus concrètement, le principe de la consultation permet la mise en place d'échanges entre le souverain et des membres de la communauté (sages mais parfois même citoyens lors de séances

⁷⁶ Etudes géopolitiques III, L'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes, sous la direction de Charles Saint-Prot et Zeina el Tibi, éd. IDLIVRE, 2004, pages 43 à 51.

⁷⁷ la *shura*, ou « consultation » est avec l'autorité ou *hukm* une base de l'organisation politique de la communauté considérée par l'Islam comme voulue par Dieu. L'exercice de la *shura* remonte à l'époque du Prophète. Celui-ci en effet demandait conseil auprès de ses compagnons. Les musulmans s'accordent d'ailleurs à dire que le précepte coranique cité du verset 159 correspond à un ordre divin adressé au Prophète. Les Califes musulmans reproduisent ainsi cette pratique. Par la suite, sous le règne de Mo'âwiya, calife omeyyade, fut établi à Damas une sorte de *shura* des *sheikh*, organe consultatif et parfois exécutif.

publiques). Cet échange est censé aboutir à une participation de la communauté à la prise de décision et aux affaires politiques par le moyen de négociations entre les participants. Pilier de la légitimité politique de l'Etat islamique, la consultation fut pratiquée dans l'Etat saoudien en formation depuis le XVIIIe siècle.⁷⁸

Ainsi, la propagande politique de ce gouvernement selon laquelle l'Etat puiserait toute sa légitimité au sein du Coran, tend à accroître les aspirations de la communauté des croyants. De ce fait, la population s'efforce d'utiliser certains des dits préceptes afin d'augmenter leur participation à ce processus politique. Un gouvernement argumentant que son système serait culturellement et politiquement authentique serait naturellement animé par le désir de répondre aux différents souhaits de sa population.

Cette pratique permet peut-être de démontrer que la tradition ne jure point forcément avec l'idée de progrès puisque ce fut elle qui développa au sein des populations locales l'envie de participation et de représentativité au sein du processus politique.

Le facteur culturel : l'héritage du tribalisme

Ce troisième point a également attiré à la culture locale et concerne l'imposante structure tribale caractérisant cette population. La force de cet héritage culturel devient, elle-même, précurseur en termes d'aspirations démocratiques au sein des populations locales.⁷⁹

Ainsi, ce fut ce dit vecteur culturel qui concourut à l'apparition d'institutions à vocation représentative. Celles-ci matérialisent le premier pas d'un Etat rentier s'étant engagé sur la voie démocratique. De formation sociale, elles reposent donc sur une légitimité liée à l'idée de tribus ou de religion. Ces institutions sont considérées s'être fort bien adaptées à leur rôle de représentation des intérêts de leurs constituants auprès des gouvernements.

⁷⁸ Etudes géopolitiques III, L'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes, sous la direction de Charles Saint-Prot et Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE, 2004, pages 43 à 51.

⁷⁹ Gregory Gause III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, Council on Foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 80 et suivantes.

Enfin, la structure sociale reposant sur une logique tribale et donc d'inspiration traditionnelle n'en demeure pas moins tout à fait apte à s'adapter voir bénéficier de certaines formes de vie politique dites modernes.

Ces différents facteurs alternèrent beaucoup la satisfaction des citoyens saoudiens et les liens de confiance que leur gouvernement avait réussi, en des temps plus prospères, à tisser avec sa population. De ce fait, si le pétrole dépolitisa dans un premier temps ladite population, force est de constater qu'il implanta dans un second temps des bases propices à l'apparition du phénomène inverse. Ce phénomène sera par ailleurs renforcé par des facteurs extérieurs à la donne pétrolière.

En effet, à l'heure de la première guerre du Golfe, fin des années 1980, les Saoudiens prirent conscience de la faiblesse de leur pouvoir militaire. La présence de troupes américaines sur leur territoire envenima les tensions locales. Ce sentiment de dépossession contribua lui aussi à l'éveil des aspirations locales pour une ouverture démocratique des régimes en place.

B. L'apparition d'un mécontentement populaire

Nous l'avons vu, les changements sociaux auxquels furent confrontées ces populations ont contribué à la naissance de revendications nationales visant à l'ouverture politique de ce pays. Il s'agit à présent de développer les différents axes démontrant que l'Arabie Saoudite se vit confrontée à un mécontentement populaire naissant.

1. Les indicateurs d'une mobilisation naissante

Le premier indicateur est la multiplication des acteurs autour d'intérêts communs.

Le débat idéologique autour du concept de société civile avec Mustapha Kamel al-Sayyid⁸⁰

« Les Arabes se sont mis d'accord pour ne jamais se mettre d'accord ».

Proverbe égyptien

Précisons tout d'abord que ce sujet a suscité de nombreux débats idéologiques divisant les académies. Mustapha Kamel al Sayyid tente d'éclaircir ces débats à la lueur de l'apport théorique d'intellectuels arabes sur le phénomène appliqué à la réalité du monde arabe.⁸¹

Les tentatives d'élaboration d'une définition de la société civile par les spécialistes arabes se heurtèrent à plusieurs problèmes.

⁸⁰ Mustapha Kamel al Sayyid est professeur de science politique et directeur du Centre d'Etude des pays en Développement du Caire. Il enseigne également à l'Université américaine du Caire. Il enseigna notamment à l'Université de Harvard et à l'Université de Californie de Los Angeles. Il est reconnu pour s'être spécialisé dans la politique de développement, dans la sphère des droits de l'Homme et de la société civile. Grand auteur Arabe, traduit tant en Anglais qu'en Français, il est notamment connu pour ses multiples publications sur les thèmes de la société civile, des mutations politiques et idéologiques. Ses écrits sont disponibles dans des revues telles que *World Policy*, *Middle East Journal*, *Washington Quarterly*, et *Maghreb-Mashreq*.

⁸⁰ Philosophe anglais, l'un des premiers et des plus importants penseurs de l'Enlightenment (les Lumières anglaises). Partisan de l'empirisme, considérant que toute connaissance vient de l'expérience, il est considéré comme un des fondateurs intellectuels du libéralisme.

⁸¹ Brynen, Bahgat Korany, Paul Noble, *Political liberalization and democratization in the arab world* [Texte imprimé] / ed. Rex, London; Boulder (Colo.): Lynne Rienner Publ., cop. 1995-1998, Vol.1, Theoretical perspectives, Chapitre 7, The Concept of Civil Society and the Arab World par Mustapha Kamel al Sayyid, page 134.

D'abord, certains rejetaient l'utilité de ce concept.⁸² Puis, il y avait ceux qui considéraient que ce concept était tout simplement inapplicable le cas échéant. On suggéra aussi l'utilisation de termes plus appropriés au contexte arabe. On proposa également l'élargissement de ce concept afin d'y inclure certains groupes n'étant pas considérés dans sa version européenne.

Précisons enfin que la présence d'acteurs dans une société civile, ne préjuge pas de l'existence de celle-ci. Voici la synthèse⁸³ de l'auteur des deux principaux courants (celui de Locke comme celui de Marx) susceptibles de nous éclairer en la matière :

- Une société civile n'existerait que dans des pays dans lesquels la division entre les classes prendrait une ampleur telle qu'elle jetterait les bases d'une organisation sociale tout en ménageant les perceptions des citoyens de leur propre situation.
- L'Etat doit respecter certaines règles pour parvenir à gérer les acteurs sociaux, notamment via la reconnaissance de leur autonomie.
- Les citoyens font preuve d'une volonté de se mettre en relation les uns avec les autres en partageant des intérêts communs.
- Les Etats et leurs sociétés acceptent et protègent l'exercice du droit à la contestation, du droit d'expression de leur mécontentement sans toutefois aboutir à l'usage de la force à l'encontre des courants minoritaires afin de leur imposer leurs points de vue.
- La société civile ne doit pas nécessairement inclure toute la société du dit pays
- La présence d'une société civile dans un pays ne signifie pas forcément que les groupes de cette dernière soient égaux en termes de ressources politiques.

Les acteurs naissants à vocation institutionnelle

Le propos est ici de cerner quels sont les différents acteurs pouvant prétendre constituer la société civile de l'Arabie Saoudite. Les intellectuels arabes s'accordent à penser que certains acteurs

⁸² Ils estimaient que les pays arabes devraient davantage se préoccuper de renforcer leurs Etats, encore incapables de se développer et fortement assujettis à des pouvoirs étrangers.

⁸³ Brynen, Bahgat Korany, Paul Noble, *Political liberalization and democratization in the arab world* [Texte imprimé] / ed. Rex, London ; Boulder (Colo.) : Lynne Rienner Publ., cop. 1995-1998, Vol.1, Theoretical perspectives, Chapitre 7, The Concept of Civil Society and the Arab World par Mustapha Kamel al Sayyid, page 136.

seraient plus influents que d'autres.

Les associations de tous types sont unanimement acceptées par les spécialistes arabes comme composant « l'épine dorsale⁸⁴ » de la société civile dans le monde arabe. Ils recourent à des réunions publiques et à l'écriture d'articles reflétant les préoccupations forgeant les cadres de référence de ces débats publics. Ainsi, les associations à vocation commerciale, les sociétés privées, les groupes d'union des travailleurs, les groupes sociaux et sociétés scientifiques feraient tous partis de cette catégorie première d'acteurs de la société civile.

Gregory Gause III évoque à la page 86 de son œuvre *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States* les Chambres de Commerce du fait de leur participation dite « active » au processus décisionnel.

L'Arabie Saoudite concentre les activités de ses dix-neuf chambres de commerce régionales au sein d'un Conseil des Chambres de Commerce. Les organes de ce Conseil sont consultés par le gouvernement dans une optique législative. Le Conseil ainsi que ces organes régionaux exerceraient un certain « lobby » sur le gouvernement dans un champ de compétence qui leur est propre.

Notons en outre que les plus grandes chambres de commerce régionales voient leurs comités de direction élus aux deux tiers par les membres de ses Conseils régionaux. Le tiers restant demeure choisi par le Ministre du Commerce. La mainmise du gouvernement sur ces organes est ainsi affaiblie d'où des conséquences non négligeables sur la concentration des pouvoirs par le gouvernement.

⁸⁴ Expression empruntée à Mustapha Kamel al Sayyid in Brynen, Bahgat Korany, Paul Noble, *Political liberalization and democratization in the arab world* [Texte imprimé] / ed. Rex, London; Boulder (Colo.): Lynne Rienner Publ., cop. 1995-1998, Vol.1, Theoretical perspectives, Chapitre 7, The Concept of Civil Society and the Arab World par Mustapha Kamel al Sayyid, page 137.

Les acteurs à vocation religio-politique

Une autre famille d'acteur serait matérialisée par les groupes à vocation politique. Toutefois, l'auteur précise qu'ils seraient étroitement liés à l'Etat. Mustapha Kamel al Sayyid ajoute de surcroît qu'ils n'auraient aucune chance de former un gouvernement.

Cette précision tend à nous faire percevoir ces membres de l'opposition davantage comme des groupes d'intérêt que comme de véritables partis politiques tels que l'on les entend en Occident (c'est-à-dire agissant sur l'exercice du pouvoir).⁸⁵

Les groupes politico-religieux possèdent par ailleurs indéniablement une organisation formelle, même si certains peinent à se faire reconnaître par les Etats arabes. Les Islamistes luttent pour les faire reconnaître comme des acteurs de la société civile dans la mesure où ils sont soutenus par une large part des citoyens.⁸⁶

Ils agiraient activement dans la sphère sociale des dites sociétés. Gregory Gause veut lui aussi souligner que les groupes islamiques sont des acteurs à l'importance croissante. Les groupes islamiques tels que le Mouvement Salafi, ainsi que d'autres groupes chi'ites sont devenus d'incroyables acteurs politiques de la région.

Il existe cependant d'autres acteurs de la société civile.

D'abord, les institutions néo-traditionnelles sont unanimement acceptées par les spécialistes du monde arabe. On entendrait par institutions néo-traditionnelles des organisations modernes basées sur une légitimité religieuse et traditionnelle tel que par exemple le mouvement de la Jeunesse musulmane (Frères musulmans) en Egypte.

Ensuite, viennent les groupes traditionnels. Ils ne sont pourtant pas encore parvenus à acquérir une organisation formelle. Les auteurs islamistes précisent notamment que ces groupes sont le fruit

⁸⁵ Le Koweït vient illustrer ce propos dans la mesure où les partis politiques des deux bords, les nationalistes de gauche et les partis au penchant islamiste ont organisé des réunions semi- publiques. Le Koweït a nettement vu se développer de telles organisations. Durant l'occupation Irakienne, beaucoup d'entre elles, conjointement aux groupes islamistes, organisèrent des stratégies de défense, d'attaque, et prirent également en charge la survie de la population en offrant soins médicaux et autres. Après la libération, ce sont eux qui contribuèrent à la restauration de la vie constitutionnelle.

⁸⁶ Mustapha Kamel al Sayyid in Brynen, Bahgat Korany, Paul Noble, *Political liberalization and democratization in the arab world* [Texte imprimé] / ed. Rex, London ; Boulder (Colo.) : Lynne Rienner Publ., cop. 1995-1998, Vol.1, Theoretical perspectives, Chapitre 7, The Concept of Civil Society and the Arab World par Mustapha Kamel al Sayyid, page 138.

d'une très ancienne tradition appliquée dans les Etats islamiques reposant sur le respect des divers clans d'ordre religieux présents sur leurs territoires.⁸⁷

Enfin, précisons que les populations pauvres et les paysans, ne possédant point d'organisations actives propres, se trouvent dès lors dans l'incapacité de se frayer une place au sein de la société civile.

Mustapha Kamel al Sayyid conclut en avançant qu'il n'existerait point de société civile en Arabie Saoudite. Cette carence serait due, de son point de vue, à l'organisation de sa société encore trop ancrée dans une logique tribale et ethnique au détriment d'une logique de division de classes. Un autre facteur expliquant ce retard est la nature de leur système politique.

2. L'islamisme comme vecteur de la mobilisation

Une ère favorable au développement des islamistes

Les années soixante marquèrent la région du Moyen-Orient par le « leadership » de Nasser sur le nationalisme arabe. L'expression de cette aura Nassérienne s'apprécie de manières différentes d'une partie du Moyen-Orient à une autre.

Sachant que le nassérisme dénonce l'Etat saoudien comme corrompu et instrumentalisé par l'hégémonie occidentale, il apparaît naturel que le gouvernement de Riyad accueillît ce leadership avec beaucoup moins d'enthousiasme.

La conséquence d'une telle rivalité donna lieu à la création d'un mouvement dit panislamique nommé la Ligue du Monde musulman sous l'impulsion du roi Fayçal.⁸⁸ En réponse à la Ligue arabe, Fayçal opta également pour la création de l'Organisation de la Conférence

⁸⁷ L'auteur cite à titre d'exemple les institutions basées sur le waqf, ayant pour objectif d'assurer l'éducation, les services de soins aux populations des sociétés islamiques. Ces auteurs sont donc désireux d'élargir le champ des acteurs de la société civile à tout acteur non officiel de nature traditionnelle, agissant sous les auspices de la société, indépendamment de leur caractère formel.

⁸⁸ Khalid Bin Sayeed, *Western dominance and political Islam: challenge and response*, New York, University of New York Press, cop. 1995, chapitre : Islamic Opposition and the Stability of the Saudi State, page 80.

Islamique siégeant à Djedda. Le succès de cette entreprise saoudienne se vit renforcé par le déclin de l'influence nassérienne peu après la victoire israélienne sur les forces égyptiennes lors de la guerre de 1967.

Conçus comme la réponse idéale à la domination nassérienne sur la Ligue Arabe, les groupes islamiques bénéficiaient d'une ère favorable à leur épanouissement et une légitimité sans pareil dans le royaume. Fayçal avait notamment encouragé les intellectuels persécutés en Egypte pour leur soutien à l'*Ikhwan al-Muslim* (Frères Musulmans) de venir trouver refuge sur ses terres. Le boom pétrolier permit entre autres, et conjointement à l'Organisation de la Conférence Islamique dans les années soixante, leur forte implantation sur le territoire.⁸⁹ Cette implantation prit très vite racine en Arabie Saoudite par leur forte implication dans des postes clefs de la société saoudienne, principalement au sein d'académies et d'universités.

De telles nominations était en parfaite corrélation avec la vision de Fayçal de modernisation islamique de son pays. Elles permirent l'émergence en Arabie Saoudite d'activisme religieux, d'institutions véhiculant une sorte de propagande religieuse (mosquées, écoles théologiques etc.), sans compter la naissance d'une véritable conscience religieuse islamique au sein de la société

L'islamisme ou la boîte de Pandore

Fayçal était un fervent partisan du concept selon lequel la modernisation d'une société musulmane ne serait envisageable que par le biais de la religion. Ce concept ne pouvait toutefois renier les influences occidentales qui s'opéraient dans le même temps sur ce pays (influence scientifique, technologique, culturelle etc.).

Il considérait donc le Coran comme un vecteur de modernisation en toute compatibilité avec ces influences Occidentales. Il désirait ainsi véhiculer l'idée selon laquelle l'Islam se devait de trouver sa place dans la modernisation du pays.

⁸⁹ Ils bénéficiaient en outre de contributions financières de la part du gouvernement et de la construction d'institutions de toutes natures dans le monde musulman.

Nous l'avons déjà évoqué, la religion joue tant un rôle pivot qu'un rôle idéologique dans la tradition islamique. Au-delà de son identité arabe, la présence des deux plus sacrés sites aux yeux de l'Islam assura audit pays un rôle influent parmi les autres gouvernements musulmans. Ce gouvernement basé sur l'oligarchie traditionnelle puise donc toute sa puissance dans le facteur islamique. Il tend également à garantir le respect de nombreux percepts religieux au sein de son organisation politique, telle que la Charia.

Il est important en effet de garder ces différentes précisions en tête afin de comprendre les raisons qui portèrent ladite société vers la contestation. L'opposition islamiste est notamment née de l'idée que de nombreux facteurs économiques et politiques seraient entrés en forte contradiction avec les percepts et l'identité musulmane de la région.

Quand la donne islamiste vient affaiblir la légitimité du pouvoir en place

La présence de ces groupes parvint donc rapidement tant à s'enraciner sur le territoire qu'à se fournir une légitimité au sein des populations locales. Une opposition au gouvernement au sein du pays était désormais en place. En témoigne l'attentat piloté par Juhaiman ibn Muhammad Utaibi, leader d'un groupe de rebelles ayant assiégé la Grande mosquée de la Mecque le 20 Novembre 1979.

Fayçal avait dès lors, par souci de propagande, implanté au sein de son propre royaume un cheval de Troie fort gênant au bon déroulement de la souveraineté du pays. Les cercles d'opposition, de par leurs vecteurs Institutionnels (notamment les écoles théologiques), parvinrent à créer une opposition au régime qui affecta également beaucoup les plus jeunes générations. Les étudiants étaient notamment très impliqués dans ledit attentat de 1979.⁹⁰

⁹⁰ Khalid Bin Sayeed, *Western dominance, and political Islam: challenge and response*, New York, University of New York Press, cop. 1995, chapitre: Islamic Opposition and the Stability of the Saudi State, page 83.

Aux yeux des sociologues ou économistes, et à la manière du sociologue politique Karl Deutsch⁹¹, la classe moyenne serait le principal vecteur de modernisation. Elle est dite épouser la noble cause du progrès et de l'émergence économique au détriment de leurs traditions et de leur tribalisme. Mais cette théorie optimiste ne put se concrétiser dans l'exemple Saoudien. Nombreux sont les groupes islamistes, qu'ils soient conservateurs ou de revendications plus modernistes, dénonçant les failles du nouveau système politique émergeant. Si les islamistes rejettent clairement l'influence occidentale exercée sur leur pays, les plus libéraux n'en sont pas plus tolérants vis à vis de ce processus « d'occidentalisation » de la société saoudienne.

Les groupes laïcs et libéraux de la société saoudienne sont clairement considérés comme étant incapable d'exercer un véritable leadership sur le processus de modernisation.⁹² Si cette opposition fut « matée », achetée par le pouvoir, reste que celle-ci épousait parfaitement les mêmes lignes de contestations que l'islamisme émergeant dans les années 1980.

Les islamistes, eux, sont une donne beaucoup plus gênante aux yeux de la couronne saoudienne d'abord, du fait qu'elle soit endogène à la culture locale. Ensuite, elle incarne une continuité aux dynamiques d'opposition des années 1950 et 1960. Enfin, de par son identité endogène d'islamique, l'islamisme n'a aucune peine à se faire entendre par le peuple.

En réponse à ce phénomène, la mainmise du gouvernement sous le règne de Fahd fut fortement consolidée sur le territoire.⁹³ Pour certains, la présence de l'opposition des groupes islamiques est estimée dans l'incapacité de pouvoir démanteler le régime dans un futur proche.⁹⁴ La

⁹¹ Selon Dario Batistella, « l'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales réside moins dans sa méthode cybernétique que dans la substance de sa pensée, résumée dans la notion de communauté de sécurité pluraliste. En affirmant que la paix peut être obtenue grâce à l'attentepacifique réciproque et le partage d'un sentiment de communauté consécutifs à la multiplication des communications, ce concept constitue non seulement un défi au réalisme, mais prépare aussi le terrain aux notions de société mondiale de John Burton, de paix démocratique de Bruce Russett, et d'anarchie kantienne d'Alexander Wendt. »

⁹² Pascal Ménolet évoque une vague de « contestation 'laïque' » dans les années 1950 et 1960, in « Un islamisme belliqueux ? » page 136, Pascal Ménolet, L'énigme saoudienne, La Découverte, 2003. Ce mouvement contestataire fut amadoué par la politique de redistribution des richesses par le gouvernement.

⁹³ Khalid Bin Sayeed, *Western dominance, and political Islam: challenge and response*, New York, University of New York Press, cop. 1995, in chapitre : Islamic Opposition and the Stability of the Saudi State, page 100.

⁹⁴ C'est le cas notamment de Fatiha Dazi DEHI in Fatiha Dazi-Héni dans *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006. Fatiha Dazi-Héni estime qu'il n'y eu point de réelle évolution ni politique ni économique ayant connu un développement significatif en termes de démocratisation comme de transition économique.

famille royale est en effet convaincue que le soutien, tant militaire que politique assuré par les Etats-Unis, l'emportera et neutralisera tous les troubles économiques ou mécontentements sociaux. D'autant, s'agissant de répondre aux islamistes, le gouvernement tenta tout de même de reformuler ses différentes politiques en langage islamique, tentant de se réapproprier l'espace public.

Contrairement à ceux estimant ce courant comme impuissant pour démanteler le régime, il nous faut répondre une chose : le problème est totalement autre !

Les islamistes ne veulent point renverser le pouvoir. Il n'y a de ce fait aucune raison nous poussant à spéculer sur leur capacité à se l'accaparer.

L'enjeu, le véritable enjeu, est de comprendre que ce courant ne peut nullement être acheté par une politique économique. D'où le gouvernement est condamné à adopter une toute autre stratégie de réponse face à ce phénomène.

De plus, il est impossible d'envisager la disparition de ce mouvement, comme cela fut le cas pour les mouvements précédents (socialisme, nationalisme ou mouvance laïque). Il s'émancipe parmi le peuple saoudien.

Il y a bel et bien une opposition naissante au sein de la population saoudienne. L'élément fondateur de cette opposition n'est autre que la donne islamique elle-même.

La royauté saoudienne ne peut plus exercer de réel monopole dans l'exercice de ses fonctions. Ses prises de positions se voient contestées par une multitude d'acteurs.

L'opposition islamiste à laquelle nous faisons référence est, comme cela le fut précisé en introduction, à distinguer du salafisme djihadiste. Pascal Ménoret nous fournit une frontière claire entre les deux tendances :

« Le rapprochement avec le pouvoir (des islamistes à la fin des années 1990) tracera une ligne de démarcation mouvante entre deux grandes tendances de l'islamisme : *al sahra al islamiyya*, d'une part, parfois nommée les « frères musulmans saoudiens », tendance majoritaire (...); les salafistes djihadistes ou « néo-salafistes » (*al salafiyun al judud*), d'autre part, qui oscillent entre l'excommunication systématique des dirigeants et des libéraux et le rapprochement avec les islamistes modérés.⁹⁵ »

⁹⁵ Pascal Ménoret, L'énigme saoudienne", La découverte, Paris, 2003, in "un islamisme belliqueux ?", page 147.

Gregory Gause précise que ce fut la fin du conflit Iran/Irak qui permit aux groupes sunnites de devenir plus présents sur la scène de l'opposition.⁹⁶ Car, durant les années 1980, les gouvernements locaux étaient tous préoccupés par les minorités chi'ites présentes sur leurs territoires, laissant ainsi libre cours aux oppositions sunnites de s'organiser et de renforcer leur influence. Certaines étaient même encouragées par les familles régnantes à se développer afin de servir de contrepoids au danger potentiel que représentaient les organisations chi'ites.

Pourtant, l'auteur se veut rassurant en précisant qu'aucune cellule de l'opposition ne parvint à menacer la stabilité de ces gouvernements. L'auteur considère en effet que les familles régnantes de la région parviennent à tisser des relations et des liens suffisamment importants avec ces groupes d'opposition, à l'instar de la politique de rapprochement du mouvement de la *sahwa al islamiyya*.

De surcroît, cet islamisme ne veut, encore une fois, en aucun cas destituer le gouvernement. Il s'octroie seulement le droit de se prononcer sur l'aptitude de la royauté à gouverner au travers du prisme théologique de l'islam politique. De fait, ils se saisissent de l'agenda politique du gouvernement. Comme le dit Pascal Ménoret, « (...) les islamistes acceptent dans leur grande majorité le caractère « saoudien » du royaume arabe, et se prononcent pour des réformes à l'intérieur du cadre de cet Etat, et non pour une révolution ou une destruction de l'Etat.⁹⁷ »

Il est tend à présent d'étudier les mécanismes d'appropriation du champ politique par les islamistes et l'agenda politique de ces derniers.

⁹⁶ Gregory Gause III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 155 et suivantes.

⁹⁷ Cf infra, page 133.

Deuxième partie :
L'agenda politique de l'islamisme saoudien

Chapitre premier : L'islamisme se nourrissant du cadre de référence de l'Etat

I. L'islamisme, le langage de la contestation de l'agenda national

A. L'érosion de l'opinion publique

1. Contestation du monopole de l'espace politique

Nous l'avons d'ores et déjà précisé, l'Arabie Saoudite repose sur un monopole clair de l'espace politique. Le processus décisionnel est donc détenu par une poignée d'individus et l'évolution dudit Etat repose donc sur leur bon vouloir, mais surtout, sur leur propre interprétation de ce que la guidance divine préconise en matière de politique interne (et externe).

Le rejet du monopole de la famille royale sur l'espace politique

L'islamisme apparaît en « contestation à l'égard d'un espace politique monopolisé par la famille royale⁹⁸ ». Pascal Ménoret précise sur ce fait que les islamistes souhaiteraient abolir la « schizophrénie⁹⁹ » caractérisant le régime en place, trop fasciné par l'occident et oubliant trop facilement son identité islamique, pourtant pierre angulaire de sa légitimité politique.

En effet, les islamistes considèrent que le gouvernement saoudien a recours à une gouvernance politique traditionnelle (la royauté) concentrant de ce fait entre ses mains le pouvoir et le religieux. Cette concentration du pouvoir et du religieux est dite respecter la norme islamiste ne reconnaissant aucune frontière entre les deux sphères. Deux choses sont à préciser.

Premièrement, cela ne signifie nullement que cette forme de gouvernance s'apparente à celle exercée par Louis XIV, par exemple en France. Le roi en Islam politique n'est point le

⁹⁸ Pascal Ménoret, L'énigme saoudienne, La Découverte, 2003, in « Un islamisme belliqueux ? 1973 - 2003 », page 139.

⁹⁹ Pascal Ménoret, L'énigme saoudienne, La Découverte, 2003, in « Un islamisme belliqueux ? 1973 - 2003 », page 139.

représentant de Dieu sur Terre, et affirmer le contraire relève du blasphème. Il ne s'agit que d'un homme, et en Islam l'homme est tout sauf infallible, à qui l'on confie un rôle.

Deuxièmement, la concentration des pouvoirs fut utilisée par la royauté pour s'octroyer le droit d'interpréter ce que la guidance divine doit avoir comme traduction en matière de politique nationale. Or, l'*ijtihad* en Islam ne peut être exercé que par des hommes compétents : le corps des '*ulémas*. C'est à eux que revient la tâche de décider ce qui est bon ou mauvais, acceptable ou non, aux yeux du Coran. En somme, ces sages sont à la fois guides, et gendarmes, ayant le pouvoir de juger des actes du roi.

Les islamistes considèrent que le pouvoir s'est soustrait à toute critique de la part des '*ulémas* par le biais de cette instrumentalisation de la tradition. Pire, ils avancent que les '*ulémas* seraient, eux, sous le contrôle de l'Etat. D'où l'enjeu de la première pétition de 1991. Cette dernière, fruit des intellectuels, pressait premièrement le gouvernement à garantir un assouplissement de ce monopole de l'espace politique par la création d'une assemblée consultative regroupant parlementaires et conseillers. En second lieu, cette pétition voulait critiquer le monopole de l'interprétation de la Charia et de la Sunna, attestant d'un manque de confiance total des islamistes envers leurs '*ulémas*, à l'aune de leur légitimation de la guerre du Golfe.

Ensuite, la population saoudienne veut s'octroyer de plus en plus un droit de regard sur le processus décisionnel saoudien. Elle aspire à l'instauration d'espaces politisés et de canaux de communications leur permettant de relayer leurs idées au sommet de la pyramide du pouvoir. Pourquoi cet empressement à ouvrir davantage l'espace politique et le processus décisionnel à de nouveaux acteurs ? La réponse réside certainement dans le fait que les Saoudiens aient peu à peu perdu leur confiance en leurs responsables politiques au sommet de la pyramide du pouvoir, copie à la guerre du Golfe.

Si les raisons d'un tel engouement sont à la fois multiples et complexes, il n'en demeure pas moins que le message adressé au gouvernement est clair : les Saoudiens refusent aujourd'hui de voir leur gouvernement fonctionner à la manière d'un oligopole royal.¹⁰⁰

Le pouvoir engagea alors l'Etat saoudien dans un mouvement de réforme dans les années 1990 tendant à calmer les revendications émises au sein des deux pétitions de 1991.¹⁰¹ Il semblerait que le gouvernement cherche à ouvrir l'espace politique par le biais d'institutions garantissant la multiplication des acteurs dans ledit champ politique.

Le problème du « baby-boom royal » : une famille en perte de vitesse

La donne démographique concernant la famille royale constitue tant un problème pour cet Etat que pour ladite contestation du monopôle évoqué. La pyramide des âges de cette fraction élitiste voit sa base nettement supérieure que son sommet. Les nouvelles générations sont nettement plus nombreuses que celles antérieures, actuellement au pouvoir. Ces jeunes princes nécessitent un nouveau cadre politique qui leur permettra de participer et ainsi de s'identifier au système politique.

Leur demande de participation à la sphère politique, au nom de leur appartenance familiale, ainsi que leurs prétentions à des postes dans le gouvernement sont légitimes. Tel est le cas surtout du fait de leur haut niveau d'études.

Cependant, notons que cet enjeu de la succession représente un problème récurrent s'agissant dudit Etat. Les luttes internes à la famille Sa'ud avaient en effet causé la perte des Etats saoudiens

¹⁰⁰ Cet enjeu est d'autant plus important que le Mouvement Islamique pour la Réforme vient d'envoyer au gouvernement une pétition urgeant le gouvernement de nommer au poste de premier ministre « un homme du peuple ». Cela signifie que ces islamistes combattent activement le monopole politique dont bénéficie la famille Sa'ud, un point d'ores et déjà développé. Le MIRA avait également rédigé en mai 1998 une lettre de 46 pages révélant certaines des préoccupations de ses membres. Elle se présente sous la forme d'un programme en neuf points, dont l'un explicite clairement la nécessité de recourir à un système politique alternatif, une requête voulant élargir les compétences des politiques actuels considérés comme limités.

En somme, le leader du MIRA critique clairement et ouvertement cette situation de monopole, qu'il estime à l'origine des problèmes du pays. Il dénonce le patrimonialisme et la personnalisation de la politique. Cf Mamoun Fandy, *Saudi Arabia and the Politics of Dissent*, Saint Martin's Press, New York, 1999, in Sa'd al faqih and the mouvement of islamic reform, page 149 et plus.

¹⁰¹ La seconde sera évoquée plus tard dans cette étude.

précédents.

Intervient dès lors l'enjeu de la succession. La preuve d'une prise de conscience de cet aspect peut être illustrée par la promulgation le 1er mars 1992 de la Loi fondamentale sur l'Etat par le prince Abdallah.¹⁰² Il s'agit d'une charte régissant le Royaume d'Arabie Saoudite et alternant le droit à la succession au pouvoir.

Ce dernier enjeu lève le voile sur un fort dilemme pour les dirigeants devant contrebalancer d'une part l'augmentation de la demande de participation de ces prétendants et d'autre part la pression des anciennes générations pour réserver plus de pouvoir à un nombre restreint d'héritiers.

Les rivalités entre princes et la corruption évoquées par Olivier Da Lage n'aident en rien cette tendance à la contestation.¹⁰³ La première rivalité date de la fin des années 1950, à l'heure où le roi Sa'ud tentera ouvertement d'imposer ses idées de « moderniste¹⁰⁴ » et de s'accaparer le pouvoir (qu'il atteint en 1964). La seconde est d'autant plus intéressante qu'elle est le reflet des mouvances contestatrices portées par les intellectuels saoudiens dans les années 1950 et 1960. Une opposition nationaliste et socialiste était en effet de vigueur. Fayçal, que Pascal Ménoret qualifie de « libéral »,¹⁰⁵ fut de ce fait opposé au prince Talal, chef du groupe des « Princes libres ». Olivier Da Lage le qualifie de « nationaliste »,¹⁰⁶ Pascal Ménoret de « socialiste ».¹⁰⁷

¹⁰² Il était souverain de facto du Royaume, étant donné les problèmes de santé auxquels faisait face son père le Roi Fahd

¹⁰³ Olivier Da Lage, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, Complexe, Bruxelles, 1996. Cet auteur commence par évoquer la rivalité entre Abdelaziz et Fayçal in « la succession » page 57, puis in « Le système politique » page 55, voir note sur le prince Talal dit le « constitutionnaliste » ou le « nationaliste », à la tête du mouvement des « princes libres », prêchant pour l'instauration d'une Constitution.

¹⁰⁴ Expression empruntée à Pascal Ménoret, qui qualifie Fayçal de « technocrate moderniste » in « Genèse et structure d l'Etat moderne, 1902-1973) », page 116. Cf Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003

¹⁰⁵ Cf. infra.

¹⁰⁶ Cf. note 92

¹⁰⁷ Qualificatif disponible in « Genèse et structure de l'Etat moderne, 1902-1973) », page 116. Cf. Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003

Le rejet du monopole de la bourgeoisie du Nadjd

Cette bourgeoisie est le produit de la famille royale. Nous l'avons vu, elle constitue une oligarchie, une classe dominante. On lui reproche de même un attachement superficiel à la religion.

Depuis l'amorçement de la nationalisation de l'exploitation pétrolière, courant des années 1960, la famille royale opta pour une réinjection desdites ressources dans des secteurs clefs. Nous avons d'ores et déjà évoqué les réformes en matière de santé publique, ou de l'éducation.

Un vecteur politique se doit d'être expliqué : certaines sommes découlant de la rente pétrolière étaient réinjectées dans l'économie sous forme de subventions visant au développement de secteurs économiques. L'industrie, l'agriculture ou l'immobilier sont autant d'exemples de secteurs que l'Etat saoudien voulait développer.

L'enjeu était incontestablement de développer l'économie d'un pays trop dépendant de la rente extérieure, et de veiller par la même à porter cette économie sur la voie de l'autosuffisance. Conjointement à cette « hémorragie » des subventions, l'Etat imposa le recours au *sponsorship* dans un souci de s'assurer une mainmise sur tout le potentiel exploité.

La région du Nadj fut portée aux devants de la scène. Pascal Ménoret invoque en effet un pouvoir royal brisant « son alliance fondatrice avec la bourgeoisie du Hedjaz »¹⁰⁸ au profit d'un recentrage des fonctions dirigeantes du royaume dans le Nadjd.¹⁰⁹ L'administration fut ainsi transférée de Djedda à Riyad à la fin des années 1960.

Selon le même auteur, le début des années 1970 témoignèrent de l'apparition d'une classe d'entrepreneurs bénéficiant d'un rapport privilégié avec le pouvoir.¹¹⁰ Celui-ci leur assura de grosses subventions et une exclusivité en matière d'exploitation de secteurs économiques à l'instar

¹⁰⁸ Pascal Ménoret, L'énigme saoudienne, La Découverte, 2003. L'expression reprend la sous partie « L'alliance fondatrice : les marchands du Hedjaz et les al Saoud », page 110 et plus.

¹⁰⁹ Cf infra, « la famille royale recentrera les fonctions dirigeantes du royaume dans le Nadjd, transférant ministères, administrations et ambassades de Djedda à Riyad. » in « la modernisation enrayée », page 126.

¹¹⁰ Cf infra in « De l'ère de l'opulence à l'âge du besoin », page 158 et plus et « La modernisation enrayée », pages 126 et plus.

de l'agriculture. De surcroît, ces entrepreneurs étaient liés à la bureaucratie saoudienne par le biais de liens familiaux et tribaux, ce qui entraîna, toujours selon Pascal Ménoret, un regain de la logique tribale dans les rapports entre Saoudiens.¹¹¹

C'est précisément dans ce rapport Nadjd/bureaucratie que la corruption atteindrait son paroxysme. Le recours aux commissions, rendues légales par un décret de 1975¹¹², est au centre de la contestation populaire. Soulignons encore que ces exploitations sont accordées en exclusivité audits entrepreneurs, ne représentant qu'une poignée d'individus. Ces derniers se seraient notamment enrichis par leur exploitation de l'immobilier et de l'industrie.

Ainsi, le recours aux activités subventionnées vint creuser un écart considérable entre une oligarchie et l'écrasante majorité des Saoudiens. Les premiers bénéficient d'un enrichissement structurel. Les seconds dont le bien-être demeure annexé aux fluctuations pétrolières sont esclaves d'une économie peinant à décoller. La fin du boom pétrolier a donc indéniablement contribué, comme il l'a été avancé auparavant, à l'émergence d'un mécontentement populaire.

2. Le rejet de la gestion des affaires économiques par la royauté

Le rejet de la société de consommation

La société de consommation est apparue en Arabie Saoudite suite aux années 1970. Ce phénomène économique social résulte de l'expansion économique d'un Etat rentier dans un contexte de boom pétrolier.

Le recours à l'embargo de 1973 suite à la guerre de Kippour permit l'envolée des revenus pétroliers. Cette abondance des revenus est à l'origine de la suppression de la politique fiscale du pays en 1975. L'administration fiscale est démantelée, le pouvoir considérant la rente pétrolière

¹¹¹ « Cette 'nadjdisation' de la politique et de l'économie eut donc pour conséquence paradoxale, du fait d'une régression sociale extraordinaire, de remettre à l'honneur les pratiques 'tribales' qui étaient tombées en déshérence depuis la constitution, dans les années 1920 et 1930, d'un Etat moderne supra-tribal », in Pascal Ménoret, L'énigme saoudienne, La Découverte, 2003, « un islamisme belliqueux ? 1973-2003 », page 126.

¹¹² Cf infra, note de bas de page numéro 15.

comme suffisante, et œuvrant pour la libéralisation de son économie.

Ainsi, il faut retenir que le bien-être des Saoudiens devient incontestablement annexé à la santé des recettes hexogènes à l'Etat. L'Etat ne prend plus, il encourage les entrepreneurs, cautionne les prises de risques et autres investissements (à l'aune des subventions à l'agriculture) et distribue énormément.¹¹³

A l'échelle nationale, l'argent récolté par le fluctuant marché pétrolier de l'époque entraîna l'Etat Saoudien dans de profondes mutations socio-économiques qui l'emmenèrent vers une société de consommation.

Pourtant, la prospérité des Saoudiens était largement inégalitaire selon le statut de ces derniers. Certes, le Saoudien moyen profita de cette « ère de l'abondance ». Ceci fut globalement véridique jusqu'à l'inversement de la cadence en 1983, à l'heure de la chute du cours pétrolier. Mais conjointement à ce phénomène, les écarts entre les sujets se creusaient, laissant paraître chez ce sujet moyen une jalousie vis-à-vis de l'oligarchie du Nadjd, notamment.

La société de consommation est au cœur de la critique des islamistes.¹¹⁴ Ils dénoncent sans relâche que ce fonctionnement est contraire à l'image du bon musulman. Celui-ci ne se doit de rechercher en ce bas monde que la quête du « pieux », par le biais d'une rigueur dogmatique voulant écarter la tentation, quelle qu'elle soit. La volonté d'un individu de s'enrichir et sa quête du matériel le détourneraient de son devoir spirituel. Les islamistes dénonçaient une certaine incompatibilité entre la loyauté revendiquée par le gouvernement à la Charia, et l'émergence d'une société de consommation en Arabie Saoudite.

¹¹³ « ...cette distribution s'assimile à un raz-de-marée financier : de 16 millions de riyals en 1970 à 28,6 milliards en 1982, les sommes injectées dans l'économie sous forme de subventions à l'investissement immobilier, à l'industrie et à l'agriculture sont colossales. » in Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003, « la modernisation enrayée », page 126.

¹¹⁴ Sa'd al Faqih, à la tête du MIRA, évoque également dans son programme en neuf points l'enjeu de créer un système économique nouveau. Salam al Auda évoque l'extravagance et la corruption morale de la société, cf Mamoun Fandy, *Saudi Arabia and the Politics of Dissent*, Saint Martin's Press, New York, 1999, page 98 et plus.

Le rejet de la corruption

« L'islamisme (...) est précisément une révolte contre la mal distribution des richesses pétrolières. »

MENORET, Pascal, L'énigme saoudienne, La Découverte, 2003, in « un islamisme belliqueux ? », page 137.

Concernant l'érosion de l'opinion publique saoudienne, il nous faut également nous positionner comme porte-parole de cette dernière en évoquant un autre vecteur de cette contestation populaire : la corruption. Le rejet de la corruption repose sur deux axes.

Le premier axe dénonce le système précité des subventions généreusement accordées par l'Etat aux entrepreneurs. Ces aides sont accusées, à juste titre, de creuser le fossé entre ces quelques privilégiés et le reste du peuple saoudien. On avait au préalable évoqué une certaine jalousie. En 1981, cette jalousie trouva un écho favorable auprès des prêcheurs islamistes.

Le deuxième axe concerne la famille royale dont le comportement se dégraderait. La crédibilité de la famille royale, de par ses comportements dits corrompus et ostentatoires en fut ébranlée. Aux yeux des Saoudiens, et surtout des islamistes, on est loin de l'image pieuse que l'on se fait du Calife idéal. Pascal Ménoret évoque à ce sujet une famille royale « ne se référant que superficiellement à la religion »¹¹⁵. D'ailleurs, la prise de la mosquée de 1979 avait précisément pour but de dénoncer la corruption de la famille Sa'ud. Nous y reviendrons. Utaibi y avait d'ailleurs prit la parole par micro, se présentant aux fidèles comme un prêcheur guidé par le Prophète pour « nettoyer le royaume de la corruption ».

A l'échelle étatique, la famille royale est dite « sombrer » dans la luxure. Le comportement de la famille régnante fut profondément bouleversé pendant l'exercice du pouvoir de Fahd en comparaison avec celui de Fayçal ou du roi Abd Al-Aziz. Ce bouleversement est vivement regretté

¹¹⁵ Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003, in « un islamisme belliqueux ? », page 139.

par les Saoudiens. On pourrait même aller jusqu'à évoquer la maigre confiance dont bénéficiait le gouvernement aux yeux de la population saoudienne.

Le rejet des inégalités

Les inégalités constituent un autre grand cheval de combat des islamistes. D'ailleurs, la stratégie de jouer sur les difficultés économiques d'une société est commune à toute opposition, y compris dans le jeu démocratique occidental.

Le MIRA se veut être le porte-parole de cet enjeu. De fait, la lettre de Sa'd al Faqih est claire en la matière. Outre un nouveau système économique plus islamique (dans le sens de plus juste), les neuf points évoquent les dangers d'une société encore jugée incapable de garantir la protection des droits individuels. De même, le MIRA émet la proposition de créer une stratégie désireuse d'accompagner la société afin de lui garantir une politique sociale adéquate.

La « lettre de recommandation » de 1991, l'une des deux pétitions de cette année charnière, reflètera également cette préoccupation populaire. Cette dernière avait pour portée la critique de la gestion des affaires judiciaires et économiques par la famille royale. Elle pressait le gouvernement d'adopter les mesures nécessaires pour assurer une justice dans la politique de distribution des soins publics indépendamment de la classe.¹¹⁶

Indéniablement, il existe un problème social en Arabie Saoudite. La population semble avoir du ressentiment à voir sa société divisée en classes. Pourtant, aux yeux de l'Islam, tous les membres de l'*oumma* et donc de la communauté sont égaux.

Il s'agit donc d'un enjeu de taille auquel s'ajoutent les inégalités régionales, copie à la région du Hedjaz particulièrement laissée pour compte depuis le remaniement administratif de l'Etat Saoudien.

¹¹⁶ Nous reviendrons sur cette pétition un peu plus loin dans cette étude.

B. La guerre du Golfe, un vecteur d'opposition

La deuxième guerre du Golfe (1990 à 1991) est souvent caractérisée « d'épiphénomène » par les spécialistes des relations internationales. En effet, la fin de la guerre froide est dite sacraliser l'avènement des guerres asymétriques mettant en scène de nouveaux acteurs, les acteurs armés non étatiques, et avec eux, de nouvelles menaces.

Pourtant, s'agissant de notre sujet d'étude, il ne faut nullement sous-estimer l'impact dudit conflit sur l'équation stabilité gouvernants/gouvernés de l'Etat saoudien.

1. Le discours officiel sur l'engagement saoudien

L'Irak, une faille pour la stabilité régionale

L'Irak représente un dilemme particulier au regard de la stabilité régionale du « Golfe de Bassora¹¹⁷ ». Cet Etat fut au centre des préoccupations à de multiples reprises.

D'abord, l'Irak était considéré non pas comme une menace mais comme un atout du fait que ce dernier incarnait un parfait contrepoids à la menace idéologique du voisin chi'ite. Le GCC œuvre d'ailleurs à faire perdurer l'engagement de ses membres envers cet état pour la stabilité régionale. Fortement lié à la démonstration effectuée précédemment, cet engagement provient notamment de la crainte d'une exacerbation de l'influence iranienne dans une ère post-Saddam. La politique de *containment* se doit donc de reposer sur un Irak à la fois, fort, stable et bien sûr fiable. Pour ses voisins, il était difficile d'envisager, d'assurer une transition si Saddam venait à disparaître. L'Arabie Saoudite peut certes prétendre à une certaine influence sur l'Irak due notamment à ses liens avec certaines figures de l'opposition Irakienne. Néanmoins, cette influence reste faible au regard de celle exercée par d'autres Etats tels que la Turquie, la Syrie mais surtout l'Iran.¹¹⁸

¹¹⁷ Ancien nom donné à la péninsule arabique.

¹¹⁸ Gregory Gause III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, Council on Foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 170.

Pourtant, au début des années quatre-vingt-dix, les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite redoutaient de voir le voisin irakien s'allier avec le rival chi'ite. En effet, c'est à cette époque que Téhéran annonçait à la scène internationale qu'elle engageait la discussion avec Bagdad afin de parvenir à « enterrer la hache de guerre » entre ces deux Etats. L'Iran émettait son désir d'estomper tout problème politique lié à la première guerre du Golfe que s'étaient livrées leurs deux armées.

Washington accueillit cette nouvelle avec stupeur, craignant en effet un alignement des deux Etats qui viendrait changer profondément l'équilibre de la région. Cette hypothèse serait de ce fait particulièrement dangereuse pour la sécurité des Etats du Golfe.

L'hypothèse d'un alignement Iran/Irak vient encore davantage amplifier les risques d'un chaos géopolitique dans la région. L'intégrité territoriale Irakienne ne préoccupe d'ailleurs point uniquement le Golfe et les Américains mais bel et bien tous les acteurs régionaux.

Par la suite, les préoccupations liées à l'Irak devinrent d'une tout autre nature. Cet Etat incarnerait en effet une menace pour la péninsule du Golfe en ce sens qu'on craignait de voir s'effriter l'intégrité territoriale de cet Etat.

La portée de cette menace ne repose guère sur l'éventualité d'un souci militaire, mais plutôt sur le danger d'une possible fragmentation et d'un chaos menant vers une guerre civile sanguinaire. Si Saddam Hussein permettait au Golfe d'assurer un contrepoids de taille à l'idéologie chi'ite, il n'en demeure pas moins que sa présence au pouvoir n'était pas sans risque quant à la stabilité du pays. En effet, si ce dernier demeurait au pouvoir, les risques concernant l'intégrité territoriale se verraient augmenter, à la lecture de la communauté kurde.

G. Gause en vient par la suite à poser une question qui pourrait être qualifiée de prémonitoire : comment éviter une fragmentation du territoire et l'hypothèse d'une guerre civile si Saddam Hussein était amené à tomber. De plus, un tel scénario serait aux yeux de G. Gause une opportunité pour l'Iran qui refuserait de rester inerte pendant le processus de reconstruction du pays par les Etats-Unis.¹¹⁹

¹¹⁹ Gregory Gause III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, council on foreign Relations Book, 1994, chapitre 7 "American Policy", page 191.

De par ses relations avec la communauté chi'ite du sud du pays, de par sa force géopolitique, et sa force militaire, l'Iran dispose d'une multitude d'atouts lui permettant de contrarier les efforts de Washington dans une ère post-Saddam. La domination iranienne sur un Irak meurtri augmenterait la pression sur Washington et inciterait cette dernière à amplifier sa présence sur la région, assujettissant de nouveau les monarchies du Golfe à des pressions idéologiques iraniennes.

La portée de la guerre en Irak de 2003

Cet Etat manque par ailleurs cruellement d'unité religieuse. Les populations de confession Chi'ite représentant 60% de la population irakienne et la minorité Sunnite s'est accaparé du pouvoir au VIIIe siècle du temps des Abbassides. Ce furent ces derniers qui firent de Bagdad la capitale de l'empire arabo-musulman.

La présence anglaise sur le territoire Irakien au début du XXe siècle s'appuya elle aussi sur cette minorité sunnite, et les différentes successions des dictatures militaires et du parti Baath respectèrent également ce déséquilibre confessionnel. Les Chi'ites ne devinrent le groupe politique officiellement majoritaire du pays qu'au sortir des élections de l'année 2005.

Dans un premier temps très discrets dans le combat sanguinaire opposant les forces de la coalition et les groupes de « guérillas » irakiens, les chi'ites sont devenus très méfiants à l'égard de Washington à la suite de l'attentat de février 2006 sur leurs lieux saints. L'Irak est ainsi devenu le terrain d'affrontement par excellence de deux communautés de confession musulmane à visées différentes. Parallèlement à cela, il est utile de préciser que les tensions entre Américains et Chi'ites augmentèrent au-delà des frontières irakiennes du fait du dossier nucléaire iranien.

Le second axe illustrant les raisons pour lesquelles l'Irak représente un enjeu géopolitique de taille repose sur la présence des quelques cinq millions de Kurdes (à majorité sunnite) sur son territoire. L'Irak incarne depuis 2003 une zone de crise où s'affrontent de manière sanguinaire les troupes américaines et des groupes de « guérillas » locaux.¹²⁰

¹²⁰ A la différence avec la première guerre du Golfe, les troupes américaines ne sont pas confrontées à un ennemi mais à différents groupes organisés, de surcroît rivaux les uns des autres.

Les inquiétudes de Riyad sont premièrement liées à la création par les Américains d'un nouveau plan politique pour la région à l'issue de la guerre. L'Arabie Saoudite, déjà fortement victime du terrorisme présent sur son territoire craignait ainsi un « déversement » des terroristes irakiens au sein de sa propre société, ce qui représente une menace directe tant pour sa sécurité que pour sa stabilité.

Ce déchirement confessionnel apparaît donc comme être une menace directe à la stabilité des sociétés multiconfessionnelles du Golfe, notamment dans le cas du Bahreïn. De plus, l'Iran tente encore d'ingérer sur le dossier Irakien et ce, dès le résultat des élections de 2005 qui furent massivement encouragées par Téhéran. Les Etats du Golfe, nous l'avons dit, sont impuissants face à la puissance iranienne, ce qui implique que les Etats-Unis trouveraient dans cette situation un nouvel élément venant nourrir leurs intentions militaires.

L'appel au désespoir du roi Fahd

Ce panel des scénarios de menaces permet de faire la lumière sur la dépendance flagrante de l'Etat saoudien vis-à-vis de Washington en matière sécuritaire. Le rapport de force Washington/Riad est largement favorable à la Maison blanche. Ce rôle de protecteur, quoiqu'inévitablement imposé, est largement promu par les communiqués saoudiens comme indispensable.

La guerre du 16 juin au 27 février 1991 affaiblie considérablement la position de la famille royale. Les stratégies de propagandes gouvernementales eurent un écho favorable auprès des populations locales quant à la menace sur la sécurité nationale qu'incarnaient Saddam Hussein et son occupation du Koweït. Cependant, la population saoudienne restait de marbre quant à la collaboration de leur gouvernement sur « le massacre d'Arabes et de Musulmans en Iraq », et quant

L'Irak est ainsi sujet à une douloureuse guerre civile que Washington ne semble pas encore être en mesure de gérer.

à la compatibilité de cette collaboration avec les sources traditionnelles de légitimité du pouvoir. Les débats publics augmentèrent, témoignant d'une préoccupation croissante des Saoudiens face à la dépendance du pays envers les Etats-Unis.

D'autant, les *'ulémas* du gouvernement bénéficiant du monopole de l'interprétation de la Charia en Arabie Saoudite délivrèrent une fatwa qui déclencha inéluctablement les foudres des islamistes. Ces derniers perdirent toute leur confiance passée en leurs *'ulémas*.

Cette indignation générale de l'opposition les poussa à rédiger en mai 1991 une « lettre de réclamation » au roi, cette dernière ayant d'ores et déjà été évoquée. Car outre le rejet des inégalités, cette dernière concrétise également le rejet du corps des *'ulémas* jugés incompetents car ne s'étant jamais prononcé sur le comportement de la famille royale. Pourtant, les *'ulémas* sont responsables de la compatibilité de l'identité islamique du gouvernement avec ses actes politiques.

2. La perte de confiance des Saoudiens envers leur gouvernement

La prise de conscience de leur vulnérabilité

L'appel du roi Fahd à la protection américaine eut un impact très fort dans l'imaginaire saoudien. Ces derniers se sentirent trahis par un Etat en qui ils avaient foi.

L'arrivée des troupes fit la lumière sur l'incapacité de l'Etat à remplir un de ses droits fondamentaux : la sécurité de sa population. Cette incapacité à l'auto-defense apparaît également en contradiction avec le rôle du monarque aux yeux de la question de l'autorité califale d'Abdel-Hassan 'Ali al-Mawardi.

Pourtant, l'intelligentsia saoudienne était très au courant des « petits dossiers » de la royauté. Elle connaissait, en outre, les conditions de l'accord passé entre Washington et Riyad en 1945. A la clôture du second conflit mondial, et peu après la signature des accords de Yalta, le président américain Roosevelt chargea son consul à Djedda d'organiser une rencontre avec le roi Abdelaziz.

Ce fut chose faite au bord de l'USS Quincy, le 14 février 1945, date sacralisant ainsi la naissance d'un amour éternel entre les deux Etats.¹²¹

Les termes du contrat peuvent se résumer par le compromis suivant : les Saoudiens concèdent aux Américains des facilités économiques et accommodations militaires dans le Golfe. Toutefois, en contre-partie, ces derniers consentent à doter le pays d'une force militaire autonome et puissante. Par la même ils assurèrent au roi Fahd de ne jamais chercher à déployer de corps militaire sur le territoire saoudien.

Aux yeux de l'intelligentsia saoudienne, les termes du contrat étaient ainsi bafoués suite à la guerre du Golfe.

D'abord parce que Washington envoya des troupes.

Ensuite, parce que cet appel au désespoir, malgré les sommes faramineuses versées, atteste de la dépendance du pays. La population locale développa un esprit critique peu favorable à la dépendance militaire du pays face aux Etats-Unis, alors même qu'assurer la sécurité nationale fait partie des droits fondamentaux de l'Etat.

La guerre de 1991, un précurseur de mobilisation

La décision de Fahd de laisser pénétrer les troupes sur le territoire saoudien effrita davantage les relations qu'il entretenait avec certains groupes de l'opposition.

Cette dernière contribua à une prise de conscience nationale de la faiblesse de leur pouvoir militaire. Ce constat fut notamment dû à la présence militaire américaine sur le territoire ayant de surcroît provoqué un sentiment de stupeur et de dépossession souverainiste au sein des populations locales.

Pascla Menoret insiste d'ailleurs beaucoup sur ce point. A ses yeux, l'opposition se sentit désabusée par un gouvernement désireux de légitimer sa politique extérieure en tentant de

¹²¹ Les accords de « Quincy » cèdent entre autres à Washington le monopole d'exploitation des gisements pétroliers aux USA au détriment des Britanniques. En échange, l'Amérique s'engage à instruire l'armée saoudienne et à l'équiper avec une technologie de pointe lui permettant, à terme, une autosuffisance en la matière. Cf Quid 2004, page 1018.

convaincre que cet alignement était une concession nécessaire pour la protection du pays. D'autant, cette stratégie devait mener le pays sur la voie de l'autosuffisance en matière de défense.¹²²

A l'heure de la guerre de 1991 l'opposition se rend bien compte que tous ces efforts déployés par le gouvernement de manière préventive ne permirent point d'octroyer au pays une force militaire efficiente.

De surcroît, le Royaume d'Arabie Saoudite fut le premier Etat de la région à accueillir les troupes occidentales sur son territoire.

En second lieu, la présence sur ces terres des deux lieux saints de l'Islam implique que l'entrée de troupes occidentales sur le territoire Saoudien relèverait presque aux yeux de certains du domaine du blasphème. Le gouvernement de Fahd avait effrité la confiance de ses sujets dans sa capacité de faire prévaloir son identité islamique, peu importe l'intérêt national.

Une décision venant affaiblir la légitimité de l'Etat

Dans l'imaginaire saoudien, et notamment du fait d'une forte mobilisation de l'opposition islamiste, la famille Sa'ud perdait toute légitimité. En effet, les Saoudiens considéraient que cette dernière avait failli dans son rôle de protectrice des lieux saints de l'Islam.

L'intrusion des troupes américaines sur un territoire pourtant dit sacré car gardien des lieux saints de l'Islam apparaît comme intolérable aux yeux des musulmans. Il s'agit d'une violation de la religion.

La stratégie de propagande et l'activisme des fondamentalistes auprès de cette population reposaient de plus sur un vecteur de divulgation non négligeable. La présence de certains leaders au

¹²² « ... l'intervention militaire alliée' contredit violemment la politique d'alliance avec les Etats-Unis...la question ne porte pas tant sur l'occupation 'impie' du pays et des deux lieux saints de l'islam : le principal probleme reside dans la contradiction entre une alliance voulue préventive et la necessite pour le royaume de faire neanmoins appel aux troupes américaines pour protéger le pays. » in « Islamisme, nationalisme, anti-imperialisme » page 141, Pascal Ménoret, L'énigme saoudienne, La Découverte, 2003.

sein des différentes universités n'a que davantage affaibli la confiance nationale auprès du gouvernement qui se vit dans l'obligation de renforcer son emprise sur le territoire.

Les relations s'envenimèrent notamment du fait d'une velléité de contrôle du gouvernement sur ces groupes. Cette volonté fut dictée par deux facteurs : l'accroissement des sympathisants nationaux auprès des groupes islamiques, et une prise de conscience gouvernementale du fait que l'épanouissement de ces groupes les transformerait rapidement en une donne centrale dans l'équation sécuritaire régionale.

L'emprise des chefs de l'opposition était ainsi renforcée.

II. Les années 1990 et l'irruption des islamistes sur la scène étatique

L'histoire de l'apparition des groupes islamiques sur les territoires du Golfe étant désormais explicitée, il serait à présent intéressant d'effectuer une ébauche des moyens ayant été mis en œuvre par les groupes islamiques afin de mener à terme les différentes prémisses d'aspirations locales précédemment évoquées. Ce furent eux ainsi qui guidèrent ces populations sur la voie de la mobilisation. Le vecteur islamique a pour ainsi dire mené ces aspirations à leur concrétisation et à leur apogée.

A. L'appropriation de ce mécontentement par les islamistes

1. Le marketing des islamistes

Les groupes islamiques partageaient les mêmes craintes et les mêmes aspirations que les populations locales, ce qui les mena sans mal vers une mobilisation de masse des citoyens des différents royaumes.

Appropriation des débats publics

Ceux-ci ont d'abord entamé leur propagande et leur processus de mobilisation par leur appropriation des débats publics. Ils s'appuyèrent sur le mécontentement et entamèrent une habile propagande idéologique dénonçant l'émergence d'une société de consommation.

Afin de divulguer ces différentes critiques, les islamistes, comme les libéraux par ailleurs, organisèrent des réunions publiques ou semi publiques. L'enjeu était en effet de démontrer que cette profonde transformation sociale n'était point évocatrice d'amélioration mais plutôt le fruit d'une instrumentalisation occidentale visant à une sorte de néocolonialisme idéologique et à une domination idéologique sur le royaume.

Cette conscience islamique contribua entre autres à une ère de mécontentement général au sein de cercles fermés d'Arabie Saoudite. Les Islamistes étant appuyés par la classe moyenne saoudienne, il apparaissait clairement que la société saoudienne n'était point désireuse de s'abandonner complètement au processus d'occidentalisation en cours.

Notons que le mouvement islamiste MIRA (Mouvement islamique pour la réforme en Arabie Saoudite) envoya mai 2009 une pétition signée par 77 signataires.¹²³ Si certes cette révélation sort de la délimitation temporelle de cette étude, elle permet néanmoins de souligner une chose importante. Les islamistes apparaissent indéniablement comme la voix du peuple, véhiculant toutes les craintes saoudiennes au niveau des orientations politiques, ou de l'absence de ces dernières.

¹²³ Pour plus d'information, se rendre sur le site http://www.saudiwave.com/index.php?view=article&catid=40%3Apolitique-interieure&id=994%3Ales-saoudiens-apprennent-a-protester&format=pdf&option=com_content&Itemid=61

Le monde universitaire, un *safe heaven* pour les islamistes

Les différentes mesures prises dans la sphère de l'éducation eurent pour effet de produire une masse étudiante et professorale, d'horizons différents, d'écoles religieuses ou non, et pourtant poursuivant un intérêt commun : le rejet de l'occidentalisation de leur société.

Nous avons déjà précisé que par désir d'opposition à Nasser, Fayçal avait encouragé l'arrivée sur le territoire saoudien d'intellectuels pour leur soutien à *l'Ikhwān al-Muslim*. Ces derniers furent promus à des postes clefs au sein d'académies et d'universités. Ainsi, le vecteur éducation était devenu un vecteur d'activisme. Le corps professoral et étudiant se voyait absorbé par l'opposition islamiste.

Les cercles d'opposition, de par leurs vecteurs institutionnels, notamment les écoles théologiques, parvinrent à créer une opposition au régime qui affecta également beaucoup les plus jeunes générations, les étudiants, à l'instar de ceux impliqués dans cet attentat de 1979. En effet, Juhaiman ibn Muhammad Utaibi s'appuya pour cette opération sur des étudiants des écoles théologiques de la Mecque et de Médine.

La multiplication des acteurs politiques

Ainsi, il existe une réelle impulsion de la part des populations locales. Certes, le gouvernement n'eut dans un premier temps aucun mal à être le seul architecte de la sphère politique de son Etat. Mais le changement de contexte tant culturel, qu'économique, de même que certains traits culturels de ces régions aliénèrent très rapidement ce monopole étatique.

Les islamistes parvinrent très vite à s'approprier tous les vecteurs de communication dont ils disposaient afin de mobiliser la population saoudienne. La contestation de l'agenda nationale était dorénavant organisée et structurée sous la tutelle de grands orateurs ou autres personnalités chères

aux yeux des Saoudiens.

Leur implantation au plus près des jeunes générations et le statut que leur procurent leurs postes dans l'éducation leur octroyèrent une grande écoute populaire. La mainmise de l'Etat sur les médias n'empêcha en rien la divulgation de leur discours. Celui-ci venait indéniablement concurrencer les prises de positions officielles.

Si le monopôle de l'Etat n'est point affaibli d'un point de vue institutionnel, il n'en demeure pas moins que la rue se voit convoitée par un tout autre acteur, venant concurrencer la famille royale.

2. La cristallisation de ce mécontentement populaire

La pétition des intellectuels

L'année 1991 fut marquée par l'envoi de deux pétitions adressées au roi. Elles étaient le reflet parfait des craintes populaires quant au contexte de l'époque. Elles avaient pour objectif de critiquer l'engagement militaire du Royaume dans la guerre contre l'Irak sans en avoir préalablement consulté la population sur les différents enjeux.

La première pétition était le fruit d'intellectuels.¹²⁴ Elle avait pour objet une demande de révision de l'équilibre politique actuel. Cette réforme se devait de reposer sur un nouvel équilibre institutionnel.

Le premier axe proposé par ces intellectuels n'est autre que la création d'une Assemblée consultative regroupant à la fois parlementaires et conseillers.

Un second point de cette pétition méritant considération était l'interprétation de ces intellectuels des lois islamiques. Elle pointait du doigt le danger de l'interprétation des lois du fait que celles-ci

¹²⁴SAYEED, Khaleed Bin, *Western dominance and political Islam : challenge and response*, Albany, New York, Université d'Etat de New York press, cop. 1995, Chapitre 5 " Islamic Oppostion and Stability of the Saudi State", pages 87 et plus.

étaient toujours conditionnées par le contexte ponctuel du pays.¹²⁵

La seconde pétition, également connue sous le nom de « lettre de recommandation », provenait de fondamentalistes et conservateurs et était datée de mai 1991.¹²⁶

Elle fut signée par quelques cent membres du Clergé et par certains intellectuels. L'un des signataires était Abd al-Aziz ibn Baz, doyen du Conseil Religieux Suprême du Royaume et l'un des plus importants conseillers du roi en matière d'affaires religieuses. Le Doyen de l'Université des affaires Islamiques de la Mecque, Safar al-Hawali, avait lui aussi signé ladite pétition.

Cette dernière avait pour portée la critique de la gestion des affaires judiciaires et économiques par la famille royale.¹²⁷

Elle était porteuse des requêtes suivantes :

- Garantir la justice et l'égalité à tous les membres de la société afin qu'ils puissent jouir de la totalité de leurs droits.¹²⁸
- Eliminer les sphères d'influences permettant souvent d'échapper à ses responsabilités ou de violer les droits d'autrui
- Etablir la justice par la distribution de soins publics indépendamment de la classe.
- L'exploitation financière de l'Etat doit être sauvegardée de tout gaspillage, et assurer
- en priorité les besoins du pays.
- Toute forme de monopôle doit être éradiquée ;
- L'interdiction des banques islamiques doit être levée,

¹²⁵ On retrouve les raisons de cet argument dans l'œuvre de Burgat, Burgat in *L'islamisme en face*, La Découverte/Poche, Paris, 2007, in « Allah ou le peuple ? Les islamistes et la démocratie », page 197 « s'il existe bien un seul texte, une seule vérité, il n'en demeure pas moins que l'homme n'est pas infaillible et par conséquent, il ne s'ensuit pas forcément que l'homme soit capable de lire et de trouver cette vérité de façon infaillible. Des lors, aucun musulman n'a le droit de revendiquer le monopole d'interprétation d'un texte ou d'une vérité dont il existe toujours des lectures multiples. »

¹²⁶ Cf. infra.

¹²⁷ Elle eut davantage de poids que la première, sans doute du fait de la signature et donc du soutien des deux personnalités citées. De plus, les signatures du corps professoral d'écoles et d'universités islamiques augmentèrent probablement le degré de portée de cette seconde pétition.

¹²⁸ L'islamiste al Auda est l'orateur le plus critique sur ce point, dénonçant la justice saoudienne comme étant sélective et arbitraire. Cf Mamoun Fandy, *Saudi Arabia and the Politics of Dissent*, Saint Martin's Press, New York, 1999, in Salam al Auda : un précheur du heartland, pages 89 et plus.

- Les institutions financières publiques comme privées doivent être libérées de tout intérêt car elles représentent une insulte au Prophète.

Le roi apparut fortement préoccupé par ces revendications provenant des fondamentalistes. Il répondit immédiatement à ces requêtes par la réduction de certains droits de prélèvement. Les Islamistes semblaient ainsi être motivés par un important désir de remodelage du pouvoir Saoudien.¹²⁹ La fraction radicale quant à elle œuvrait pour une redéfinition de ce que le chemin de l'Islam devait être. Ils désiraient en effet définir l'idéologie islamiste « dans un sens positif de justice sociale et une forme islamique de gouvernement¹³⁰ ».

Les figures emblématiques du discours islamiste

Un premier événement fit trembler les murs du palais. Rappelons-nous, nous sommes en 1979, à peine une semaine après l'arrivée au pouvoir de Khomeiny. Le 20 Novembre 1979, quelque trois cents musulmans orchestrèrent la capture de la Grande Mosquée de la Mecque, symbole de la religion islamique et du rôle saoudien de « gardien des lieux sacrés de l'Islam ».¹³¹ Cet assaut fut le fruit du leader Juhaiman ibn Muhammad Utaibi, qui après avoir bénéficié d'une formation dans la Garde nationale, décida de mettre à profit cette expérience avec près de cinq cents rebelles. Olivier Da Lage relate de manière quasi-romanesque les faits.¹³² Juhaiman ibn Muhammad Utaibi finit par se rendre la nuit du 4 au 5 décembre 1979.

Une autre personnalité qu'il nous faut connaître, est Safar al Hawali. Il a beau s'être « remis dans les rangs », son souvenir est perpétué sur internet.¹³³ Accompagné par Salman al Ouda, il se

¹²⁹ Ils le sont d'ailleurs toujours, à l'instar de la lettre ouverte du MIRA de 2009 pressant le gouvernement de nommer un homme du peuple au poste de premier ministre.

¹³⁰ SAYEED, Khaleed Bin, *Western dominance and political Islam : challenge and response*, Albany, New York, Université d'Etat de New York press, cop. 1995, Chapitre 5 “ Islamic Oppostion and Stability of the Saudi State”, page 89.

¹³¹ De surcroît, cette date marquant l'arrivée du nouveau XVe siècle pour le calendrier musulman, les fidèles s'affairaient par centaines de milliers au sein de ce lieu saint à l'appel de la prière.

¹³² Cf Olivier Da Lage, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, Complexe, Bruxelles, 1996, encadré sur la prise de la Grande Mosquée à la page 75.

¹³³ Il fut arrêté en 1994 par les autorités locales et semblerait se racheter auprès de ces dernières, à l'instar de sa coopération dans l'arrestation d'un militant présumé d'Al Qaida.

proclame défenseur d'un mouvement dit de « l'Eveil ». Il rejettera en 2003 les attentats de Riyad, cristallisant de ce fait une réelle rupture avec les jihadistes, qu'il considère comme ennemis de l'Islam.

Il incarne dans un premier temps un autre mouvement de contestation de la politique menée par la famille royale. Corruption, inégalité sont autant de champs de bataille de ce mouvement qualifié de tribalo religieux par Olivier Da Lage.¹³⁴ Il prêcha notamment par le biais de cassettes.

Fervent opposant à ce qu'il qualifie de « croisade occidentale¹³⁵ », Al Hawali continue toutefois de prêcher par le biais d'un second axe de sa contestation sahraïste : le rejet de la politique américaine. Cette précision nous permet d'amorcer combien la première guerre du Golfe fut un élément précurseur du discours islamiste.

Salman al Auda est un autre protagoniste de l'opposition saoudienne. Il critique le système politique saoudien, mais semble vouloir se positionner comme neutre dans ce débat.

Il est connu notamment pour relater l'exemple de la guerre civile algérienne du début des années 90. Ainsi, il veut sonner l'alarme des dangers que représentent les voix de la dissidence. La solution persiste en l'instauration d'un cadre institutionnel favorable au dialogue, prônant ainsi les mérites de la consultation.¹³⁶ Pascal Menoret le qualifie comme acteur principal du nationalisme islamique saoudien.¹³⁷

Enfin, il nous faut aborder le groupe islamiste MIRA (Mouvement of Islamic Reform), le plus sophistiqué et effectif des mouvements de l'opposition. Il est apparu en 1996 du fait de la séparation entre Mas'ari et Sa'd al Faqih et de sa scission avec le Comité de Défense des Droits

¹³⁴ Cf Olivier Da Lage, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, Complexe, Bruxelles, 1996, encadré sur la prise de la Grande Mosquée à la page 76.

¹³⁵ Mamoun Fandy, *Saudi Arabia and the Politics of Dissent*, Saint Martin's Press, New York, 1999, in Sheikh Safar Al Hawali, *Geopolitics, and Islamic Dissent*, Pages 62 et plus.

¹³⁶ Cf infra, Chapitre 3 « Salam al Auda : un prêcheur de heartland », page 89 et plus.

¹³⁷ Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003, page 143.

légitimes.¹³⁸ Il est sous la tutelle de Sa'd al Faqih qui critique ouvertement le monopole de *l'ijtihad*, et notamment le grand Moufti Sheikh Abdul Aziz bin Baz.¹³⁹

B. L'islamisme : le langage de l'indépendance

1. La guerre du Golfe dans l'argumentaire islamiste

L'instrumentalisation et la propagande des fondamentalistes eurent un écho favorable auprès des Saoudiens. La dépendance militaire du royaume fut révélée au grand jour par la première guerre du Golfe, et contribua pour beaucoup à la propagation de cet écho auprès des nationaux.

Un « territoire occupé »

Comme cela fut précisé auparavant, l'intelligentsia saoudienne connaissait les termes de l'accord de l'USS Quincy passé entre Washington et Riyad en 1945.

Le gouvernement saoudien faillit toutefois à atteindre son objectif et fut contraint de prier Washington de déployer un corps militaire sur le territoire.

Certes, la famille royale ne fut affaiblie pas cette entrave à la religion musulmane. Comme précédemment souligné, cet outrage populaire fut largement porté par les islamistes. Cependant, les Sa'ud ne sont point les seuls à attirer les foudres de l'opposition. Celle-ci sembla vouloir apparenter ce déploiement militaire à une variante de la colonisation, à savoir, l'impérialisme.¹⁴⁰ Car aux yeux de l'intelligentsia saoudienne, les termes du contrat étaient ainsi bafoués suite à la guerre du Golfe.

¹³⁸ Mas'ari continue de diriger ledit Comité. Pour plus d'information, lire Mamoun Fandy, *Saudi Arabia and the Politics of Dissent*, Saint Martin's Press, New York, 1999, in Sa'd al Faqih and the mouvement of islamic reform, page 149 et plus.

¹³⁹ Si sa critique des monopoles en tous genres tend à désigner la source de tous les maux contemporains à l'Arabie Saoudite, il estime le grand mufti pas assez courageux pour dire la vérité. Cf. infra

¹⁴⁰ Expression empruntée à Pascal Ménoret, « Pour l'intelligentsia saoudienne l'impérialisme américain est donc patent » in « Islamisme, nationalisme, anti-impérialisme » page 142, Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003.

Safar al Hawali est connu pour avoir repris le flambeau tant du mouvement arabe anti colonial, que du combat nationaliste postcolonial des années soixante.¹⁴¹ Il décrit la politique américaine comme l'expression d'un impérialisme.

En outre, il partage l'opinion de Samuel Huntington sur le « Clash des civilisations » et prêche que le recours à une guerre apparaîtrait comme inévitable afin de permettre aux Arabes d'échapper à ce qu'il qualifie de croisade occidentale.

De ce fait, Safar al Hawali insiste sur le caractère d'occupation du territoire saoudien du fait du déploiement des troupes américaines.

De plus, l'islamiste al Auda prêche pour l'institutionnalisation de la *shura*¹⁴² et d'autres encore pour le brisement du monopole de la consultation à l'aune des recommandations de 1992. Ces revendications sont indéniablement dues à la fatwa des '*ulémas* du royaume de janvier 1991.¹⁴³ L'année 1991 fut sans doute responsable de la désacralisation de cet organe juridique par les islamistes.

Urger pour l'obtention d'une armée

La guerre du golfe de 1991 leva le voile sur la vulnérabilité de l'Etat saoudien. De ce fait, l'opposition perd tout confiance en la capacité de la famille royale.

En fait, les islamistes se sont saisis de ce problème politique au cœur de l'agenda national saoudien depuis plus de cinquante ans. La donne militaire demeure à ce jour au cœur des préoccupations saoudiennes. Les islamistes pressent depuis 1991 le gouvernement à l'acquisition d'une armée.¹⁴⁴

Cette critique apparaît être dans le même esprit que l'interprétation populaire de la politique extérieure de Washington au Moyen-Orient. Elle va donc de paire avec les idées que la guerre en Irak n'avait que pour seul but l'octroi des puits de pétroles en 2003, ou la protection de liens commerciaux en sauvant les puits koweïtiens en 1991.

¹⁴¹ Mamoun Fandy, *Saudi Arabia and the Politics of Dissent*, Saint Martin's Press, New York, 1999, in "Sheikh Safar Al Hawali", *Geopolitics, and Islamic Dissent*, Pages 62 et plus.

¹⁴² Mamoun Fandy, *Saudi Arabia and the Politics of Dissent*, Saint Martin's Press, New York, 1999, in Sheikh Safar Al Hawali, *Geopolitics, and Islamic Dissent*, Pages 62 et plus.

¹⁴³ « La contestation islamiste est attisée par une fatwa délivrée par les '*ulémas* officiels », in « un islamisme belliqueux », page 143, in Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003.

¹⁴⁴ « Les islamistes ne manqueront pas de souligner la faillite de la politique militaire du gouvernement, et de proposer une profonde réforme de l'armée, en partie inspirée du modèle israélien » in « un islamisme belliqueux ? » page 142, in Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003.

Un gouvernement « cautionnant le meurtre de musulmans »

Outre l'incompétence du gouvernement à remplir ses objectifs, la famille royale est critiquée pour son alignement avec Washington en 1991.

Cette critique repose sur deux idées.

La première consiste à illustrer le sentiment de dépossession populaire d'ores et déjà évoqué. Les islamistes considèrent Washington trop exigeante et leur roi trop conciliant. Ainsi, le précieux argument de nature préventive ne suffit plus à taire le sentiment d'insatisfaction populaire.

D'autre part, l'anti-impérialiste Al Hawali prêcha que le gouvernement saoudien appuyait une alliance occidentale responsables du meurtre de musulmans en Irak.

La portée de cette critique vise à décrédibiliser l'identité islamiste de l'Etat saoudien. Celui-ci trahirait son identité au nom de la « guerre juste¹⁴⁵ ». En effet, elle est coupable de s'être rangée du côté de l'Occident au lieu de protéger la vie des musulmans irakiens

2. Le rejet d'un gouvernement manquant à son devoir

Un débat politique en recherche

Désormais, que l'on se situe du point de vue de l'opinion officielle ou populaire, on remarque la persistance de ce débat identitaire dans l'ordre du jour de ces monarchies. Si l'identification arabe arrive à ressurgir dans le champ de leur politique étrangère, le débat porte toujours sur la signification et la portée de ce débat.

Gregory Gause ajoute d'ailleurs que le débat tourne notamment autour de problématiques telles que la responsabilité de ces Etats non seulement envers la cause palestinienne, mais aussi

¹⁴⁵ Cf Blog Pascal Ménoet, in « De la contestation armée à l'institutionnalisation de l'islamisme ? ». Au lendemain du 11 septembre, les islamistes saoudiens furent outrés par la proclamation du texte « pourquoi nous combattons » saluant le combat de l'administration Bush. Samuel Huntington et Francis Fukuyama sont à compter parmi les signataires américains de cette lettre. Elle œuvrait notamment pour la défense du concept de « guerre juste » aux yeux de la donneuse sécuritaire de l'administration américaine du moment.

envers la Ligue arabe ou encore envers les Etats arabes les plus pauvres. La presse comme les intellectuels se sont donc appropriés ce débat.¹⁴⁶

On remarque donc combien il est difficile pour ces pays de concilier, voir de parvenir à rendre compatible à la fois leur dépendance militaire et sécuritaire envers l'Occident de manière générale, et leur identité arabe. Car cette dernière, comme l'opinion publique de ces monarchies, les pousse à épouser des causes très différentes des priorités dictées par la première puissance mondiale.

Si la stabilité politique n'apparaît pas encore réellement ébranlée, les défis auxquels cette région doit répondre n'en demeurent pas moins primordiaux.

Le choix du silence au sujet du dossier israélo-palestinien

Etant donné le contexte international et l'hégémonie américaine fortement présente sur ce territoire, les monarchies du golfe furent dans l'obligation de délaissier leur combat à vocation identitaire. A l'heure où les liens avec les Etats-Unis apparaissent comme vitaux, une revendication identitaire serait en effet fortement incompatible avec l'intérêt national.

Parallèlement à ce systématique soutien des gouvernements locaux à la politique américaine sur ce délicat dossier, certains spécialistes prétendent que les intérêts dans la région seraient tellement importants, que la Maison Blanche serait dans une incapacité totale d'exercer une quelconque pression sur les gouvernements de la Péninsule.¹⁴⁷ Nous nous devons de nuancer ce postulat, notamment à la lueur du regain de fermeté de Washington sur ces Etats au lendemain du 11 septembre 2001 ; un constat venant nuancer ce manque d'intérêt de la part de Washington d'exercer une certaine pression diplomatique sur la région.

¹⁴⁶ Gregory Gause III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 80 et suivantes.

¹⁴⁷ C'est le cas notamment de DAZI-HENI, Fatiha, comme elle semble le souligner dans son ouvrage *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Presses Sciences Po, Paris, 2006.

Le premier élément auquel nous sommes susceptibles de penser pourrait être le conflit israélo-palestinien, à tort considéré comme un vecteur d'insécurité régionale dans le cas de la péninsule arabe. Force est de constater que si aucun gouvernement dans le monde arabe ne manque de rappeler son dévouement à la cause palestinienne, ce débat demeure à vocation politique. Cette propagande est désireuse de plaire aux populations locales qui sont-elles sensibles à ce dossier.¹⁴⁸

Et pour cause, il me faut évoquer en effet la réaction de ces monarchies pendant, comme immédiatement après la première guerre du Golfe. Gregory Gause évoque alors un certain « rejet de l'identité politique arabe de ces pays, un rejet qui apparaissait comme en réaction directe à l'hostilité que l'opinion publique arabe exprimait envers ces gouvernements ».¹⁴⁹ On remarqua en effet un net rapprochement de ces gouvernements avec les Etats-Unis. De même, ils attestèrent d'une volonté d'abandonner toute idée d'accepter une responsabilité « arabe » de procurer des aides substantielles aux pays frères dans le besoin.

Ainsi, les gouvernements semblent s'être engagés sur une voie allant jusqu'à une totale remise en question de la volonté d'engagement pour la cause palestinienne. Cette prise de position se fait à l'encontre de l'opinion publique, pas particulièrement pro palestinienne mais toujours profondément pro-arabe.

Contre l'impérialisme américain consenti

Nous l'avons vu, il incombe à ce pays une certaine responsabilité et une conduite irréprochable. Pourtant, le gouvernement déçoit. Car hormis quelques gesticulations diplomatiques, le pouvoir semble rester de marbre face aux initiatives de Washington. En effet, ce positionnement diplomatique n'eut que rarement de traductions concrètes.

¹⁴⁸ Rappelons que dans les faits, aucune de ces monarchies ne se vit activement impliquée dans ce conflit, creusant toujours davantage le fossé entre la parole et les faits de leurs gouvernements.

¹⁴⁹ Gregory Gause III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 173.

Les islamistes réclament ainsi, comme le précise Pascal Ménoret, l'indépendance politique, économique, diplomatique et militaire de leur pays.¹⁵⁰

Du point de vue économique, Safar al Hawali s'oppose clairement à la dépendance des pays du Golfe vis-à-vis du capitalisme occidental jugé contraire au droit musulman.¹⁵¹

Du point de vue militaire, les islamistes considèrent que cette dernière serait incontestablement suivie de la dépendance économique et culturelle. Ainsi, elle serait porteuse de l'hégémonie américaine. La mondialisation serait-elle un instrument de l'impérialisme américain. Ainsi, satellite, presse, Internet, ou autres moyens de communication sont autant de pions œuvrant pour la perversion du monde musulman.

Les islamistes sont donc en désaccord total avec la politique menée par le gouvernement qui, à défaut de cautionner, reste acteur de ce rapport de force. Le pouvoir est dit être à la botte des Américains et ne penser qu'au travers des directives de Washington.

¹⁵⁰ Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003, in « Histoire de la dissidence », « Dignité...n'est qu'au fond qu'une banale aspiration à l'autonomie. » page 137.

¹⁵¹ Mamoun Fandy, *Saudi Arabia and the Politics of Dissent*, Saint Martin's Press, New York, 1999, in "Sheikh Safar Al Hawali, Geopolitics, and Islamic Dissent", Pages 62 et plus.

Chapitre second : Le divorce sur la perception de l'identité islamique de l'Arabie

I. L'impossible coexistence entre la référence à l'Occident et le cadre culturel islamique

A. Pour une « renaissance culturelle islamique »

« La maintenance des valeurs islamiques (...) dit également que la voie du développement et du progrès est à chercher, pour les peuples arabes aujourd'hui comme pour les peuples européens hier, dans une « renaissance » culturelle, un retour à soi gros de nouveautés à venir. »

Pascal MENOIRET, in *L'énigme saoudienne, La Découverte, 2003, « un islamisme belliqueux ? », page 140.*

3. La revendication d'une indépendance culturelle

Les conséquences des désillusions idéologiques

Cette volonté de ressourcement est due en premier lieu aux conclusions tirées de l'évolution idéologique émanant des autres Etats arabes.

Selon Henry Lawrence, le fait le plus marquant dans l'évolution politique du Moyen-Orient des années 1930 est « l'essor considérable des idées nationalistes arabes, contribuant à donner à l'ensemble du monde arabe un destin politique commun¹⁵² ».

Le nationalisme arabe eut pour premier acteur le Chérif Hussein de la Mecque qui était par ailleurs désireux de voir l'empire ottoman revenir aux préceptes du Coran et abandonner ainsi ses envies de

¹⁵² Vincent Cloarec et Henry Laurens, *Le Moyen-Orient au 20e siècle*, ed. Armand Colin, Paris, 2003, in « Chapitre 4 : l'émancipation du Moyen-Orient », page 60.

laïcité.¹⁵³ Ainsi, à l'époque déjà voulait-on rompre avec les empreintes politiques venant d'Occident tels que le libéralisme politique et le sécularisme.

Dans un contexte aux frontières vastes et perdues dans un océan de nouvelles opportunités politico sociales, la recherche de « l'identité perdue » était devenue la clef de voûte de l'édifice intellectuel arabo-musulman.

Le panarabisme est né de l'action du Libano-druze Shakib Arslan. Convaincu que l'Islam rendra aux Arabes leur grandeur passée, il veut voir triompher la tradition sur l'occidentalisation de la région. L'Islam est donc perçu non seulement comme élément fondateur de l'identité arabe, mais aussi et surtout comme une religion salvatrice pour l'avenir du peuple arabe. Il confond donc unité arabe et unité islamique.

« On naît islamiste. Ou on le devient »

François BURGAT, L'islamisme en face, La découverte, Paris, 2007.

Les Arabes furent toutefois déçus par le panarabisme qui faillit à répondre aux enjeux de l'époque. Les intellectuels furent ainsi peu à peu convaincus que l'Islam se doit de gagner toujours plus de poids dans leurs combats à venir. Il est intéressant de citer les propos du Tunisien Rached Ghannouchi qui s'éprit indéniablement de l'arabisme avant de considérer que cette arabité devenait, par ses emprunts occidentaux libéraux « en conflit avec l'Islam ».¹⁵⁴

¹⁵³ Le nationalisme du Chérif Hussein prônait un retour aux valeurs de l'Islam. Par la même, le Chérif Hussein aspirait à reprendre la tutelle des Turcs, désireux de rendre le pouvoir aux arabes. Il se proclama « commandeur des croyants » dans cette optique.

¹⁵⁴ François Burgat, L'islamisme en face, La Découverte/Poche, Paris, 2007, in « Rached Ghannouchi : de l'arabisme à l'islamisme », page 58

« La matrice identitaire constitue donc à nos yeux le plus grand dénominateur commun analytique qu'il est possible d'appliquer efficacement à toutes les expressions du phénomène islamiste. Mettre en évidence son existence revient à expliquer pourquoi le lexique et le référentiel de la culture islamique ont acquis, dans des mobilisations sociales aussi bien que politiques très diversifiées, une « efficacité » supérieure à ceux qui les ont précédés et, notamment, à ceux du nationalisme ethnique (arabe) dit « laïque ». »

« Les courants islamistes contemporains entre dénominateur commun identitaire et internationalisation de la résistance à un ordre mondialisé », François BURGAT, Revue *Mouvements*, (36), Paris, novembre 2004, pp. 77-87.¹⁵⁵

Une identité avant tout islamique

Comme évoqué précédemment, la religion joue un rôle pivot dans la tradition islamique saoudienne. Au-delà de son identité arabe, la présence des deux sites sacrés les plus importants aux yeux de l'Islam renforce d'autant plus cet enjeu symbolique. Ce gouvernement puise donc toute sa puissance dans le facteur islamique. Il revendique également la garantie du respect de nombreux préceptes religieux au sein de son organisation politique, telle que la Charia.

L'islamisme cherche à restaurer la loi divine ayant été écartée d'une sphère politique trop occupée à s'inspirer de l'Occident. Or, en Islam l'interprétation des préceptes coraniques ne peut être l'œuvre que de juristes et non du gouvernement. Il en résulte une certaine « séparation des pouvoirs » dans le modèle étatique islamique.

Cet ordre normatif, largement inspiré de la loi de Talion, se doit d'apparaître comme un esprit normatif dont l'Etat islamique doit s'imprégner. D'ailleurs, tout musulman se doit de s'inspirer

¹⁵⁵ <http://iremam.mmsh.univ-aix.fr/html/PUBLI/CHERCH/FB-courantsislamist.pdf>.

de cet héritage coranique. Ainsi, on laisse au juriste une certaine liberté, une certaine souplesse quant à l'interprétation coranique et à sa traduction politique éventuelle.¹⁵⁶

Nombreux sont les orientalistes considérant que le monde arabe n'aurait d'essence, que, par sa contradiction de l'Occident ; Ernest Renan en est un parfait exemple.¹⁵⁷ Certes, l'islamisme est un mouvement de contestation.

Pourtant, la contestation ne se limite point à une résistance saoudienne face à l'Occident. Elle a pour objectif premier de combattre un régime accusé de ne se référer que superficiellement à la religion.

On reproche ainsi à la famille royale une certaine fascination pour l'Occident écartant ainsi de la sphère politico-sociale les références islamiques pourtant à l'origine de leur légitimité politique. Il en résulterait une « schizophrénie culturelle¹⁵⁸» de la société saoudienne.

L'islamisme saoudien est donc à lire au travers d'un prisme symbolique, car finalement, en politique tout n'est que perception. Ce dialogue de sourds entre gouvernement et opposition repose sur une différence de perception de leur environnement. Le cheminement n'est finalement pas si différent : l'objectif des uns et des autres en matière institutionnelle se ressemble.

La dialectique de la réforme, quant à elle, est toute autre. Tout discours repose en effet sur des référents. Les islamistes œuvrent pour légitimer la réforme par un discours théologique, dans un pays à l'essence islamique. Ainsi, la projection dudit Etat se doit d'être conforme à l'Islam perçu encore une fois par les islamistes, comme un remède à tous les maux de ce monde.

¹⁵⁶ Fayçal Ibn Michael Al Saoud, *L'évolution politique du royaume d'Arabie Saoudite : une évaluation du conseil consultatif, le majlis al choura*, traduit et adapté de l'arabe par Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE.

¹⁵⁷ Discours au Collège de France *De la part des peuples sémitiques dans l'Histoire de la civilisation*, 1862.

¹⁵⁸ Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003, page 139.

L'Islam comme remède aux maux venus d'Occident

Nous l'avons dit, la donne islamiste apparaît comme un vecteur d'opposition, de contestation. S'agissant de la sphère nationale, l'un des combats de cette opposition concerne le monopole politique dont bénéficie la famille Sa'ud.

Mais le discours islamiste renferme également un langage à vocation identitaire : l'islamisme est dit rendre au peuple arabe son identité originelle, islamique. Cette identité est dite avoir été perdue, bafouée par l'entrée dans une modernité sans fondement islamique.

En effet, les islamistes désirent battre en brèche tout ce qui est susceptible d'avoir un contenu occidental, car ce contenu est par essence non-islamique, étranger (et importé). C'est en cela qu'ils espèrent une « renaissance culturelle », un retour à soi. Outre la critique de l'agenda interne saoudien, il s'agit là du deuxième pan de la contestation islamique.

Ainsi, aux yeux des islamistes, toute chose ayant une connotation occidentale s'éloignerait dangereusement de l'identité islamique dudit Etat. Avant la révolution du pétrole, l'Arabie Saoudite ne pouvait prétendre pouvoir prendre parti à ces débats idéologiques. De ce fait, les islamistes égyptiens à l'instar des Frères musulmans donnèrent le « la » dans ce concert identitaire. Ils menèrent une guerre contre un panarabisme laïc et contre tout ce qui était accusé d'avoir un contenu non-arabe.

« La civilisation islamique détenait les traitements des maladies dont souffrait la civilisation occidentale ».

**François Burgat, L'islamisme en face, La
Découverte/Poche, Paris, 2007, in « Rached
Ghannouchi : de l'arabisme à l'islamisme », page 57.**

L'Arabie Saoudite se fait l'écho de cet héritage. C'est ainsi qu'on assista au divorce entre libéraux et islamistes à la fin des années 1980. L'enjeu est très simple : il ne peut y avoir de

modernité que si cette dernière repose sur des facteurs endogènes. Elle ne pourra devenir réalité que si elle s'exprime dans le langage de l'Islam.

4. L'islamisme comme gage de soutien de la société saoudienne

L'islamiste comme interlocuteur du peuple

La constitution d'un Etat moderne centralisé par la famille royale avait pour objectif clair d'écartier progressivement tout contrepoids sur l'administration du territoire.

De fait, cette stratégie a détruit le mécanisme complexe des micros appartenances infra étatiques, brisant ainsi les liens qui rattachaient l'individu à l'univers public. Il en découle de profondes déchirures entamant le tissu identitaire.

L'urbanisation accéléra d'autant plus ce phénomène.¹⁵⁹ La stratégie des Sa'ud amena l'avènement de ce que Pascal Ménoret qualifie par l'expression « victoire de la famille sur la tribu ». ¹⁶⁰ Puis, les années 70 vinrent à leur tour atomiser cette société. Cette individualisation vint profondément bouleverser les rapports sociaux.

Or les Arabes ont longtemps vécu dans une société qui reposait sur un système pyramidal où chaque individu trouvait sa place par un processus d'identification à un clan ou une tribu. Du fait de ce système pyramidal, la société apparaissait telle une chaîne où chaque maillon était relié aux autres composantes de la société. Ainsi, le socle était par extension relié au sommet de la pyramide, le pouvoir.

La rupture de cet héritage culturel et l'atomisation de la société engendrèrent une situation où l'individu fut soudainement confronté à une indépendance qui lui était parfaitement étrangère. Dans un ordre politique non-démocratique, il n'existe aucun lien venant ainsi remplacer les différents maillons de la chaîne. Le Saoudien ne dispose plus de relais ou d'intermédiaire entre lui

¹⁵⁹ « En un mouvement continu de dissolution des structures sociales traditionnelles, l'urbanisation massive et rapide à en effet contribué à détribaliser la société », in « Famille atomisées », Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003, page 183.

¹⁶⁰ Cf. infra

et le pouvoir. L'échange, la communication, la transmission entre le socle et le sommet sont donc compromis.

Pourtant, la situation socio-économique empire et le Saoudien se sent délaissé par un pouvoir tardant à prendre des initiatives.

Les islamistes se revendiquent comme l'intermédiaire entre le pouvoir et le socle de la pyramide. C'est ainsi qu'ils se positionnent. Ils jouent donc sur ce malaise social.

C'est à ce titre qu'ils revendiquent ; ils sont conscients des réclamations de la rue, et de son appui.

L'islamisme par le haut

Ce rôle de porte-parole est d'autant plus fort que les islamistes sont très proches de l'appareil étatique. En effet, Pascal Ménoret insiste sur le fait que ce mouvement est interne à l'appareil d'Etat : il a vu le jour « dans une classe éminemment liée à l'Etat, celle des religieux, des intellectuels, des cadres de l'université »¹⁶¹

Pourtant, les islamistes ne s'arrêtèrent pas là. Ils mirent au point une stratégie à la fin des années 1990 conjointement à la prise de pouvoir effective par le prince Abdallah. On qualifie cette stratégie d'islamisme par le haut, du fait qu'elle implique un rapprochement du pouvoir politique par les islamistes. Pour ce faire, les membres de la *sahwa al islamiyya* (l'éveil islamique) s'associèrent aux réformes du pouvoir, par le biais de la presse dans un premier temps.¹⁶²

De par ce rapprochement, la mobilisation islamiste put sans peine ouvrir des « canaux à l'expression des demandes populaires¹⁶³ » et se positionner comme la porte-parole du peuple et critiquer la conjoncture de l'Arabie. D'autre part, cette proximité permit à ces derniers de se mobiliser activement pour seconder le roi dans sa politique de réforme.

¹⁶¹ Cf. infra, in « l'islamisme conte les traditions », page 146

¹⁶² « Les islamistes se rapprocheront en effet du pouvoir politique à la fin des années 1990, s'associant, depuis les colonnes des quotidiens d'abord, mais d'une manière de plus en plus engagée et politique, aux réformes voulues par le prince héritier. » cf. infra page 147.

¹⁶³ Cf. infra

En somme, ils passèrent du rôle de spectateurs critiques au rôle d'acteurs de la politique saoudienne. Ils purent de ce fait pallier les lacunes du pouvoir en matière de gouvernance politique : l'absence d'un contre-pouvoir face à la royauté.¹⁶⁴

Un « islamisme par le bas » ?

« On l'a vu, ce mouvement prend naissance dans une classe éminemment liée à l'Etat, celle des religieux, des intellectuels, des cadres de l'université, classe irriguée par l'introduction dans les années 1960 de la pensée des Frères musulmans dans le système d'enseignement – ce qui fait de l'islamisme saoudien un objet idéologique composite -, classe vivant des subsides de l'Etat – ce qui interdit d'assimiler cet islamisme à une révolte de la pauvreté »

MENORET, Pascal, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003, in « l'islamisme contre les traditions », page 148.

Il est certain que les islamistes saoudiens font partie d'une classe privilégiée. Les rangs de l'opposition ne regorgent pas de gens défavorisés comme on pourrait le constater au Maghreb. Toutefois, il se doit d'être précisé que l'islamisme ne peut se concevoir comme un mouvement légitime et crédibilisé par le gouvernement sans obtenir au préalable le soutien du peuple.

Le peuple, lui, semble sceptique quant à la conjoncture actuelle en Arabie Saoudite. La génération issue des années d'abondance, entre 1970 et 1986, subit de plein fouet la récession et la paupérisation de la société. Elle constitue de ce fait « une génération de la crise¹⁶⁵ ».

¹⁶⁴ C'est au nom de cette lacune que les islamistes critiquèrent fermement l'incompétence du pouvoir des 'ulémas, initialement censés contrecarrer le pouvoir monarchique dans le respect de la Charia.¹⁶⁴ Car en effet, la concentration des pouvoirs entre les mains de la royauté, le monopôle de l'interprétation, constituent la pierre angulaire de la critique islamiste.

¹⁶⁵ « C'est la jeune génération actuelle qui a le plus pâti des bouleversements sociaux que nous avons décrits : l'urbanisation massive et rapide, la crise de la famille et la paupérisation de la société. Génération de crise née dans l'opulence, elle traverse le bouleversement des valeurs sociales et religieuses traditionnelles (...) », Pascal Ménoret, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, 2003, in « une jeunesse naufragée », page 219.

Si l'islamiste saoudien ne vient pas « de la rue » au sens le plus strict, il n'en demeure pas moins légitime aux yeux du peuple. D'abord, de par son jeu sur le symbolisme sacré de la religion (valeurs, traditions, processus d'identification etc.), mais aussi de par son positionnement en tant que porte-parole des sujets saoudiens. L'islamiste veut être la voix du peuple et l'écran au travers duquel la royauté peut observer son royaume.

Toutefois, son fonctionnement n'est pas à apparenter à une tradition islamiste héritée des Frères musulmans, l'islamisme par le bas,¹⁶⁶ en ce sens que l'islamiste se veut être un acteur du cadre étatique fourni par le gouvernement en place. Il ne préconise point sa destitution, mais réclame plutôt le choix d'une politique collégiale permettant sa collaboration.

¹⁶⁶ Cette pratique consiste, certes, à quadriller la société civile par le biais d'infrastructures religieuses, permettant de mettre en place de vecteurs de communication et de transmission des discours de l'opposition. Ce fait est avéré sur le territoire nous concernant. Toutefois, « l'islamisme par le bas » consiste également à pallier les faiblesses, l'incompétence ou le désintérêt de l'Etat, voir se substituer à ce dernier, dans la vie quotidienne du peuple. Ils fournissent dès lors aux défavorisés tant des soins médicaux, que des fonds, que des infrastructures à vocation pédagogique. Ils sont doués pour apparaître aux yeux de ces « laissés pour compte » comme les seuls acteurs se préoccupant de leur bien-être, d'où une popularité stupéfiante qui, dans un pays comme l'Egypte, pourrait prétendre aux sièges du gouvernement si des élections le permettaient...

B. Contre le modernisme importé d'Occident et l'impérialisme idéologique occidental

1. Le rejet de la laïcité

Une laïcité importée et imposée

« La laïcité, (...) est avant tout le concept d'importation occidentale qui est venu au début du siècle fonder la fin de l'hégémonie de la norme islamique. »

François Burgat, L'islamisme en face, La Découverte/Poche, Paris, 2007, in « la démocratie, c'est eux », page 192.

Il faut bien comprendre une chose : en politique, tout n'est que perception.

Ainsi, un mot peut avoir une signification en Occident, et avoir une tout autre saveur en Orient. Le terme de « laïcité » se prête parfaitement à cet exercice.

François BURGAT rappelle le contexte historique de l'irruption de ce principe dans la sphère française. Selon lui, la laïcité venait mettre « un terme à la tutelle des hommes d'église ».¹⁶⁷

La laïcité, comme tout autre référent occidental d'ailleurs, fut amenée en terre d'Islam par l'intermédiaire des « Gens du Livre ». Ces minorités non musulmanes étaient, en effet, très cultivées et entretenaient des liens privilégiés avec l'Occident avec qui ils partageaient tant la langue que la religion. Le jeu des protections consulaires et autres réformes telles que l'instauration du *millet*¹⁶⁸ en terre ottomane (par l'édit du Gülhane du 3 novembre 1839) fit naître un sentiment de

¹⁶⁷ Cf. infra, in « de la laïcité imposée à la laïcité importée », page 72.

¹⁶⁸ « La question cruciale de l'époque des Tanzimat est celle de l'extension abusive du système des capitulations et la transformation des communautés confessionnelles. (...) Avec l'intervention croissante des puissances européennes, elles changent de sens. Elles deviennent la marque d'un rapport d'inégalité assurant toujours plus d'immunité aux Occidentaux dans l'Empire, les Levantins au sens propre du terme. (...) Dans l'usage courant, le terme de « levantins » en vient à désigner l'ensemble de ces populations protégées qui abandonnent leur statut juridique d'Ottoman pour devenir des « sujets » (et non des citoyens) des puissances occidentales. », In « Les communautés confessionnelles et

mal-être chez les musulmans de l'époque.¹⁶⁹ Le chrétien ou le juif fut très vite perçu comme un danger, d'où des répercussions très violentes, à l'aune de l'année 1860 au Liban, connu à l'époque sous le nom de la Montagne Libanaise.¹⁷⁰ L'an 1860 sera en effet témoin du heurt confessionnel le plus violent de l'histoire ottomane.

Ce contexte permet de comprendre pourquoi, alors que les armées occidentales triomphent par le jeu des colonies, les valeurs telles que la laïcité furent mal accueillies par l'islamiste. Celui-ci voit en elle un outil de domination, une arme idéologique.

L'incompatibilité de l'islamisme avec le concept de laïcité

Il est primordial d'aborder ce sujet au travers du prisme contestataire de Salam al Auda. Il diabolise ce concept en avançant qu'il éloigne le musulman du chemin pieux de l'Islam. A ses yeux, l'éducation laïque serait la cause de tous les maux de la société moderne saoudienne en ce sens qu'elle condamnerait l'individu à une poursuite du matériel. D'autant, il ne cautionne le religieux que dans les écoles primaires et secondaires. L'irruption des diplômés des écoles et universités laïques serait jugée comme responsable d'attiser la flamme contestatrice de l'Arabie saoudite contemporaine.

D'autre part, cet islamiste est considéré par Mamoun Fandy vouloir réconcilier les différentes sphères de la société saoudienne. Il craint que le clash entre les libéraux et les conservateurs du pays, rendu public en 1987, ne fasse sombrer le pays dans une spirale de la violence pouvant mener tout droit à la guerre civile à l'aune de l'expérience algérienne. En effet,

les capitulations », Henry Laurens, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Armand Colin, Paris, 2002, pages 62 et 63.

¹⁶⁹ « Loin de diminuer le fait communautaire, les réformes ottomanes et la protection européenne le renforcent. Si les non-musulmans peuvent accéder aux plus hautes charges de l'Etat, y compris les fonctions ministérielles, il n'en reste pas moins vrai que l'émancipation ne provoque pas de fusion entre les différentes composantes de la société », in « Le statut des Tanzimat », Henry Laurens, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Armand Colin, Paris, 2002, page 67.

¹⁷⁰ « Henry Laurens, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Armand Colin, Paris, 2002, page 67. Le moteur de ce drame humain est le peur du complot : des écrits circulent accusant le sultan de trahir les musulmans au profit des chrétiens ; le changement de statut des chrétiens apparaît comme le début d'un mouvement ayant pour but l'élimination des musulmans. » In « Les massacres de 1860 », page 69.

les différents acteurs de la société saoudienne ont à ses yeux d'ores et déjà pris part dans ces débats : la presse, les intellectuels, etc. En outre, il ajoute que la presse est contrôlée par les séculaires.

Il préconise de ce fait le dialogue.

Salam al Auda. attaque à ce titre ouvertement une icône de la laïcité saoudienne : Ghazi al Qusaibi, un poète diplomate et grand allié de la famille royale. Celui-ci avait publié une série d'articles durant la guerre du Golfe depuis Londres dans le journal *sawt al kuwait* (la voix du Koweït). La compilation de ces articles lui permit d'éditer un livre intitulé *hata la takoon fitnah*, pouvant être traduit par « jusqu'à ce qu'il y ait sédition ». Il y dénonce l'entreprise des religieux désireux de brimer l'Etat en les comparants à Saddam Hussein et à Khomeiny. Il estime donc que les prêcheurs doivent rester hors de la sphère du politique

Al Auda répond que Islam et Politique ne font qu'un. Ainsi, le discours des modernistes voulant que le clergé ne se concentre que sur les aspects religieux de la société incarnerait une rupture totale avec l'héritage traditionnel de l'exercice de l'Islam. Cela mènerait le pays à abandonner des siècles de tradition islamique. De surcroît, il n'est point nécessaire de rappeler en quoi le politique n'est légitime qu'au travers du religieux dans ce système de gouvernance, et en quoi le politique est responsable devant le religieux.

Al Auda, en bon islamiste, est donc bien loin de considérer envisageable l'abandon de cet héritage. Un pouvoir puisant sa légitimité dans le religieux ne peut être qu'incompatible avec la laïcité à ses yeux.

La portée juridique de ce combat

« Et, hormis la France, fort peu de pays occidentaux ont véritablement érigé la laïcité en principe achevé. Des Etats-Unis (...), les expériences phares de la pensée libérale occidentale ont toujours admis en effet la survivance de principes supérieurs à la volonté humaine fut-elle collective et majoritaire : dans ces pays, la référence au corpus divin est demeurée parfaitement explicite. Mais presque partout ailleurs, y compris dans la France républicaine, elle ne s'est absentée, même si la différence n'est pas négligeable, que formellement. »

**François Burgat, *L'islamisme en face*,
La Découverte/Poche, Paris, 2007, in « la loi de
Dieu, le pluralisme et la laïcité », page 202.**

Pourtant, il existe bien un corpus de principes ayant valeur universelle. Qu'ils soient codifiés ou non, ils surplombent la volonté de quelconque entité, y compris, celle de la majorité. La volonté humaine est donc soumise à un corpus de référents universels et intemporels. On retrouve le même mécanisme en Islam politique. Le droit divin se doit de surplomber, encadrer, légitimer le politique. A l'instar du droit naturel dans le système occidental, le droit coranique est un prisme au travers duquel on doit lire toute projection politique dudit Etat.

D'autre part, selon Kelsen, toute norme juridique reçoit sa validité de sa conformité à une norme supérieure, d'où ce qui est communément qualifié de « hiérarchie des normes ». Tout décret, toute loi, toute norme se doit d'être conforme au sommet de la pyramide.

Le cas échéant, toute décision politique ou décret royal à portée juridique se doit d'être conforme à la Charia en ce sens que le droit coranique se situe au sommet de la pyramide de Hans Kelsen et que le bloc de constitutionnalité saoudien se résume en un mot : le Coran. Rien ne lui échappe, rien ne le dépasse car c'est lui et lui seul qui se doit d'orienter le libre exercice de la volonté humaine. Donc le pouvoir ne peut prétendre légitime de se soustraire au jugement des *'ulémas*.

2. Le rejet de la contamination culturelle

Un sentiment de dépossession

« La modernisation s'écrit moins depuis l'intérieur du symbolique de l'Islam que contre lui ou, dans le meilleur des cas, sans lui »

**François Burgat, *L'islamisme en face*,
La Découverte/Poche, Paris, 2007, in « De la
laïcité imposée à la laïcité importée », page 70.**

Les opposants à cette « contamination culturelle » tendent à analyser l'irruption en terre saoudienne de référents occidentaux et autres symboles comme une ingérence occidentale détruisant sur son passage le particularisme de ce pays (tissu identitaire, structure sociale, etc.). Le personnage le plus charismatique de cette propagande est sans surprise Safar al-Hawali. En effet, le doyen de l'Université d'études islamiques Umm al-Qura de la Mecque jouit d'un contact facile avec le corps professoral et les étudiants. Il parvint à imposer sa parole auprès des différentes universités et collèges religieux.

Cette influence occidentale était prétendue poursuivre l'objectif de s'assurer que les lois islamiques ne soient pas introduites. Le processus de diabolisation de cette influence reposait de même sur le postulat selon lequel l'Occident imposait ses pouvoirs sur les régimes locaux en semant le doute dans l'inconscient des populations locales au sujet de la compatibilité des lois islamiques avec les changements en cours.

La Charia était pourtant, aux yeux de l'opposition, la seule source légitime de changement. Elle est considérée comme contenir toutes les bases propices au développement économique et social du pays. Il était dès lors considéré comme primordial de se reposer sur le système légal islamique afin de pouvoir gérer toutes les nouveautés de la société saoudienne.

Les lois occidentales quant à elles étaient considérées comme inacceptables dans la mesure où elles avaient des origines et des objectifs différents. Ces dernières étaient perçues comme un

instrument de domination idéologique occidentale sur le monde musulman.

La modernisation à l'occidentale est considérée s'ériger contre le système symbolique musulman, rompant avec l'héritage de l'âge d'or en matière sociale notamment.¹⁷¹

Du mode de vie saoudien

Dans la continuité de ce qui fut précisé plus tôt, il y a un aspect identitaire pourtant non abordé par les auteurs référencés. On parle beaucoup de la religion et toute critique islamiste est revêtue du symbolisme religieux afin de lui donner toute la légitimité possible.

Cette étude évoque le rejet de la société de consommation et de la corruption en ce sens que ces deux phénomènes sont facilement reprochables par l'évocation du dogme. Mais ne pourrait-on pas considérer que cet argument explicite en cacherait un autre ?

Les *haj* sont souvent accusés de faire preuve d'un anti-américanisme patent. Mais là-bas comme ailleurs, personne n'est contre la nouveauté si toutefois celle-ci ne dénature point la culture d'accueil. Or le mode de vie occidental, et notamment la culture américaine au travers des vecteurs classiques (audio-visuel, littérature, musique, etc.) est unanimement prisé par les jeunes. Pascal Ménoret évoque effectivement qu'il existe un véritable *gap* ou fossé entre les nouvelles et les anciennes générations, et pour cause, ce qui rend le dialogue entre les plus jeunes et les plus âgés difficile. On en revient à la peur de la *fitna*.

Si rien dans la religion ne peut sérieusement prétendre être contre ces nouvelles tendances de la société, il n'est pas impossible que le message islamiste n'ait pas la prétention de vouloir implicitement étendre la critique à d'autres sphères que le cadre politique, idéologique et normatif.

¹⁷¹ Ceci est à considérer à l'aune du désastre social engendré par l'instauration de « millets ».

Le caractère réactif de l'islamisme

« Sur cette matrice identitaire et les raisons de la performance mobilisatrice de la culture religieuse musulmane dans l'ex-périphérie coloniale européenne, nous avons proposé de longue date une série d'hypothèses : le retour du lexique de la culture musulmane « héritée » participe, sur le terrain culturel et symbolique, au même processus indépendantiste de « remise à distance » de l'Occident colonisateur d'abord, « néocolonial » puis « impérialiste » ensuite. La mise en évidence du caractère réactif de la « réaffirmation identitaire » islamique est importante car elle permet d'expliquer celles des expressions du courant islamiste qui relèvent de l'irrationnel, et notamment le rejet indiscriminé de certaines dimensions de la modernisation sous le seul prétexte qu'elles sont légitimées par des références et des matériaux symboliques extraits d'une culture « occidentale » perçue comme non endogène ». ¹⁷²

Certes, d'un point de vue strictement théologique, il est aisé de comprendre en quoi ce concept de laïcité est considéré comme incompatible avec l'identité de l'Arabie par les islamistes. Toutefois, il faut poursuivre cette explication en allant dans le sens de certains intellectuels, tel Ernest Renan. La citation ci-dessus permet d'appuyer ce « caractère réactif » de l'islamisme. Comme cela le fut démontré, l'islamisme est un langage contestataire de l'agenda national puisant son origine dans des ingrédients endogènes à la culture locale. Néanmoins, cela n'exclut pas que des ingrédients exogènes puissent venir renforcer ce phénomène. Cette idée fut amorcée par l'expérience de la guerre du Golfe. La contestation de l'agenda national repose également sur une dialectique symbolique rejetant vivement le recours aux référents occidentaux dans le cadre culturel islamique.

La modernisation doit témoigner d'une essence exclusivement islamique. Ceci permet d'une part de respecter l'identité et l'héritage dudit Etat, et d'autre part, d'affirmer son indépendance face à l'Occident. Et pourquoi, par la même occasion, ne pas trouver le secret de la réussite tout en blessant son ethnocentrisme...

¹⁷² « Les courants islamistes contemporains entre « dénominateur commun identitaire » et internationalisation de la résistance à un ordre mondialisé », François BURGAT, Revue *Mouvements*, (36), Paris, novembre 2004, pp. 77-87. <http://iremam.mmsh.univ-aix.fr/html/PUBLI/CHERCH/FB-courantsislamist.pdf>

II. L'islamisme et la démocratie

A. Islam et démocratie ne font qu'un ?

1. L'Arabie Saoudite n'est pas en route vers une démocratie

Panorama des intellectuels islamistes

Ce débat suscite de nombreuses réactions tant dans le monde arabe qu'au sein de l'Occident. Les intellectuels arabes sont partagés entre les « néo-islamistes » d'une part, et les islamistes réactionnaires d'autre part.

Les premiers veulent prouver que le monde arabe est en marche vers un processus de libéralisation politique qui, s'il n'aboutit pas réellement à démocratiser lesdits pays, parvient toutefois à assurer plus de participation aux citoyens.

Les seconds, rejettent haut et fort le moule occidental, s'efforçant de prouver que l'intérêt du peuple n'est pas garanti par leurs idéaux mais bel et bien par l'Islam et ses principes tel que cela le fut démontré précédemment.

L'enjeu ici n'est plus de confronter la démarche des uns au symbolisme des autres. Le défi à présent est de mesurer les différentes réformes en cours en Arabie Saoudite au travers du prisme islamiste afin de comprendre leur argumentaire.

« La civilisation musulmane est-elle « démocrate » ? Pas davantage, a-t-on envie de répondre, que la civilisation chrétienne ne l'était avant de le devenir (très récemment et très partiellement d'ailleurs). »

François Burgat, L'islamisme en face, La Découverte/Poche, Paris, 2007, in « Allah ou le peuple ? Les islamistes et la démocratie », page 195.

Le rejet par les islamistes du primat du « majoritarisme » sur la guidance divine

Inutile de s'attarder à rappeler l'étymologie de ce concept et l'histoire de son appropriation par l'Europe. La rhétorique islamiste va au-delà du rejet du « néo-colonialisme intellectuel » de l'Occident. Elle tend à rompre, sur le fond, avec le symbolisme des référents occidentaux.

La démocratie veut assurer le primat des vœux de la majorité. Si l'on se réfère au prisme démocratique, on peut aisément en conclure que le « juste » et le « raisonnable » sont compris comme étant les souhaits de la majorité.

Ce primat est d'essence contraire à l'exercice de l'Islam politique qui tend lui à faire prévaloir la volonté divine sur le peuple. Le principe de la guidance divine se doit d'être la priorité dans cette forme de gouvernance politique. Si l'attitude des islamistes varie, le rejet du principe démocratique persiste du fait de cette incompatibilité.

Ainsi, aux yeux des islamistes, rien ne garantit de fait que le « majoritarisme »¹⁷³ ne s'éloigne point de la guidance divine ni ne garantisse le droit des minorités. Au contraire, les Gens de la *sunna* considèrent que le juste, le *haq*, ne ressort que des preuves décisives de la charia et non de la multitude des acteurs et des voix démagogiques.¹⁷⁴

D'autre part, la gouvernance démocratique habilite les acteurs politiques, quels qu'ils soient, à altérer la loi si la conjoncture le nécessite ; le gouvernement y compris. Pourtant, en Islam politique, l'habilitation à modifier la loi revient exclusivement aux gens de l'*ijtihad*, et non au gouvernement. En effet, ce sont les seuls jugés compétents pour établir des règles juridiques respectueuses du Coran.

Aux yeux des islamistes, l'islam politique se doit avant tout de garantir la guidance divine en priorité sur tout autre principe. A fortiori, ils estiment inutile de faire prévaloir l'intérêt de la

¹⁷³ Expression empruntée à François Burgat, telle quelle dans le texte, « Pour autant, le regard extérieur se refuse encore à prendre en compte la moindre des évolutions et préfère s'en tenir à une stérile dénonciation du « majoritarisme » qui pourrait résulter de l'arrivée au pouvoir des islamistes », page 206 in François Burgat, *L'islamisme en face*, La Découverte/Poche, Paris, 2007, in « Allah ou le peuple ? Les islamistes et la démocratie », pages 185 à 210.

¹⁷⁴ François Burgat, *L'islamisme en face*, La Découverte/Poche, Paris, 2007, in « Allah ou le peuple ? Les islamistes et la démocratie », page 190.

majorité sur cet idéal dogmatique, car l'essence même de l'Islam serait de protéger la liberté, la souveraineté, et l'intérêt de l'oumma.

En effet, l'Islam veut garantir le bien-être de la communauté. A la lecture de certains intellectuels s'étant penchés sur la question, on en déduit les points suivants :¹⁷⁵

- La décision finale appartient à l'oumma, ayant droit de souveraineté
- L'oumma est une entité responsable de son destin
- La liberté est un droit universel (comprendre non exclusive à la pensée occidentale) et inaliénable.

L'argumentaire de l'incompatibilité entre « démocratie » et islamisme

« Islam has not been hospitable to democracy...because in Islam, no distinction exists between religion and politics or between the spiritual and the secular, and political participation was an alien concept. »

**“Will more Countries become Democratic?”
Samuel Huntington, in *Political Science Quarterly* 11/2 (Summer 1984), p. 208.**

Selon François Burgat, trois arguments récurrents sont largement avancés par certains pour fonder l'incompatibilité entre l'islamisme et de la démocratie :¹⁷⁶ Le premier est de nature structurelle. Le noyau invariant de la doctrine, l'Islam, est jugé ne pas pouvoir s'adapter à l'univers de la pensée démocratique.¹⁷⁷

¹⁷⁵ Anoushiravan Ehteshami et Steven Write, *Reforms in the middle east oil monarchies*, Ithaca Press, an imprint of Garnet Publishing Limited, UK, 2008, in chapitre premier “ Political Reform in the Gulf Monarchies: From Liberalization to Democratization? A Comparative Perspective” par Gerd Nonneman, pages 3 à 46.

¹⁷⁶ « L'incompatibilité est dont triple : structurelle du fait de l'incommunicabilité entre la doctrine de l'Europe industrielle du XIXe siècle et de la pensée islamique classique ; circonstancielle du fait des « aveux » ; empirique au vu des pratiques des islamistes au pouvoir. » page 188, in « Allah ou le peuple ? Les islamistes et la démocratie », François Burgat, L'islamisme en face, La Découverte/Poche, Paris, 2007.

¹⁷⁷ Les musulmans revendiquent en effet largement la persistance de ce noyau de la doctrine. Le Coran tel qu'il fut « révélé » sous Otman est sauvegardé en Angleterre et toutes les publications de ce livre religieux dont dispose la communauté musulmane au travers du monde sont totalement fidèles à cette première publication. La fierté des musulmans consiste à pouvoir prouver que leur révélation a survécue à l'épreuve du temps. Ils rappellent à ce titre

Le jeu démocratique résulte en effet d'un long processus intellectuel prenant racine non pas au XVIII^e siècle, comme cela l'est souvent dit, mais au XVI^e siècle. C'est en effet à cette époque que les Européens voulurent redonner à l'individu une place prépondérante dans les différents débats de l'époque. La période humaniste redonna un sens nouveau à l'histoire : l'émancipation de l'homme semble depuis être prioritaire à tout autre principe, au détriment du dogme. L'expérience en la matière de la France en est l'expression la plus aboutie. L'Etat français a en effet réussi à mener ce combat à son paroxysme.

Le second argument est de nature circonstancielle. Il rappelle de ce fait le refus explicitement exprimé par de nombreux islamistes de souscrire à la terminologie démocratique. François Burgat ajoute que si les théoriciens de cette forme de gouvernance se sont démarqués de manière relative, leurs successeurs contemporains le font, eux, de manière plus affichée. On en revient à l'enjeu du symbolisme.

Enfin, le troisième argument cité par l'auteur est de nature empirique. Les pratiques dites démocrates de certains, (sont cités le Soudan et l'Iran) sont évaluées par certains comme non prometteuses, superficielles, et intéressées pour le gouvernant. On y verrait la preuve de la duplicité des islamistes.

Toutefois, François Burgat s'efforce de porter un regard neutre de tout ethnocentrisme sur la question. De ce fait, il se situe à l'opposé de la tendance d'Huntington voulant faire un procès de principe à la communauté musulmane à l'aune de son grossier pamphlet contre cette dernière (*Clash des Civilisations*). Celui-ci veut rappeler que tout dogme religieux porte en lui une antinomie de principe avec l'idée démocratique.¹⁷⁸ Il est vrai que l'un veut asservir le peuple afin de ranger chaque individu dans un moule (le dogme) et dans une conduite conformiste ; l'autre veut détacher l'individu de la masse en lui octroyant de nouvelles perspectives et d'autres opportunités.

volontiers les différentes modifications apportées à la Bible (du Concile de Nice à époque de Robert Etienne notamment), jugeant que la révélation chrétienne ne peut se considérer comme originelle du fait de ces modifications et autres ingérences des hommes dans le sacré.

¹⁷⁸ François Burgat, *L'islamisme en face*, La Découverte/Poche, Paris, 2007, in « Allah ou le peuple ? Les islamistes et la démocratie », page 188.

Les limites de l'ouverture

Il y a une véritable prise de conscience de la part des gouvernements du monde arabe. Tous se rendent compte qu'il est nécessaire de s'adapter.¹⁷⁹ L'Arabie Saoudite est un exemple passionnant pour qui veut observer la façon dont un gouvernement islamique s'efforce de libéraliser sa sphère politique. Or cette dernière n'abandonne en rien son contrôle par le pouvoir, limitant ainsi l'étendue des différentes réformes en cours.¹⁸⁰

Il y a effectivement des réformes, mais le « pays de l'or noir » n'est pas en voie de devenir une démocratie. Pour appuyer ce jugement, trois arguments sont à évoquer¹⁸¹ :

- le clientélisme pratiqué dans ce pays apparaît comme un premier obstacle
- la société civile est divisée, ce qui constitue un second obstacle de taille. Les auteurs avancent que s'il existe bien une majorité, si les minorités sont certes moins contenues, il n'en demeure pas moins que tous réclament plus de transparence. Par la même, ils veulent avoir leur mot à dire sur l'agenda politique saoudien.
- les différentes composantes de la classe moyenne ne partagent point de but clair et commun, ce qui représenterait, toujours aux yeux desdits auteurs, un troisième obstacle à l'émergence d'une gouvernance démocratique en Arabie Saoudite.

L'article « *Incumbent Regimes and the « king's Dilemma » in the Arab World* » tend lui aussi à expliquer pourquoi la démocratisation du pouvoir saoudien semble être compromise. Cette étude émet un constat très simple : certes, l'architecture institutionnelle est modifiée de part et

¹⁷⁹ « Amending constitutions has turned into a veritable industry. Parliaments and local governments are prime targets for reform, finding their prerogatives and duties constantly modified. », page 2 de l'article « Incumbent Regimes and the "King's Dilemma" in the Arab World: Promise and Threat of Managed Reform », Marina Ottaway and Michele Dunne, Carnegie Papers, Middle East Program, Number 88, December 2007.

¹⁸⁰ L'article précédemment cité évoque à titre d'exemple une expérience électorale sortant du cadre temporel de cette étude mais qui illustre parfaitement ce propos. L'Arabie Saoudite a organisé en 2005 ses premières élections municipales. Euronews dit sur le sujet que ce concept étranger à la culture locale n'attira pas la foule aux urnes ; peut être un autre indice du manque de confiance des Saoudiens envers leur gouvernement. L'élection permettait aux Saoudiens de choisir la moitié du corps électoral, la seconde moitié étant choisie par le roi. L'article poursuit en avançant toutefois que le contrôle du gouvernement sur ce processus de libéralisation politique persiste, comme en témoigne le fait que les heureux gagnants du scrutin ne se virent point accordés de réel pouvoir.

¹⁸¹ Anoushiravan Ehteshami et Steven Write, *Reforms in the middle east oil monarchies*, Ithaca Press, an imprint of Garnet Publishing Limited, UK, 2008, in chapitre premier " Political Reform in the Gulf Monarchies: From Liberalization to Democratization? A Comparative Perspective" par Gerd Nonneman, pages 3 à 46.

d'autre du monde arabe, certes, la région est en marche vers la modernité, cependant, le dynamisme des réformes n'est point de nature démocratique.¹⁸²

En outre, les réformes en cours ne peuvent attester d'une démocratisation de l'Arabie Saoudite du fait que le moteur des réformes reste le pouvoir monarchique lui-même. Il est vrai que l'expérience de 1992, comme celle du dialogue national furent toutes deux accordées par le roi.

Pourtant, ces dernières furent rendues inévitables du fait d'une pression qui elle, vient d'en bas, à savoir, du peuple. Que dire de ce mécanisme ?

Panorama des réformes

La voie de la réforme demeure très surveillée car esclave de la volonté de la monarchie. L'article appui ce constat par trois observations.¹⁸³

D'abord, une réforme institutionnelle semblant projeter une image de modernité et de changement n'implique pas forcément que le pouvoir soit redistribué. Cet élan pour une « réforme supervisée » est dit être partagé par tous les membres du CCG, et être inspiré de l'expérience Bahreïni.¹⁸⁴ L'Etat saoudien représente aux yeux de ces experts un parfait exemple illustrant ce propos. Le *Majlis* voit ses compétences limitées mais ses membres restent nommés par le roi. Ses propositions sont soumises au Conseil des ministres.

Ensuite, les réformes d'ordre sociales (aliénation des statuts, droits octroyés aux individus, etc.) ne sont pas suivies par des réformes institutionnelles.

¹⁸² « They are indications in all Arab countries of a growing demand for more open political systems and greater popular participation, the organizations through which the demand is channeled are weak, and the pressure on governments far from overwhelming. », page 2 de l'article « Incumbent Regimes and the “King’s Dilemma” in the Arab World: Promise and Threat of Managed Reform », Marina Ottaway and Michele Dunne, Carnegie Papers, Middle East Program, Number 88, December 2007.

¹⁸³ « Incumbent Regimes and the “King’s Dilemma” in the Arab World: Promise and Threat of Managed Reform », Marina Ottaway and Michele Dunne, Carnegie Papers, Middle East Program, Number 88, December 2007, in “models of managed reforms”, pages 5 à 13.

¹⁸⁴ Fatiha DAZI-HENIestime, elle aussi, que le Bahreïn fait partie des Etats les plus avancés en matière d'ouverture politique à l'aune des transformations de l'architecture institutionnelle de 1999 par le roi Hamad bin Khalifa al-Thani. Cet élan fut rendu inévitable du fait des revendications de la donne chiite de ce pays, représentant 70 pour cent de la population, auprès d'un gouvernement, lui, sunnite.

Enfin, l'opposition est aujourd'hui perçue comme inévitable, voire légitime ; pourtant, les gouvernements persistent à surveiller, voire circonscrire, cette opposition.

2. Un Etat en marche vers une véritable libéralisation politique

« Arrêtez de dire que le concept de démocratie est étranger à notre culture. Arrêtez de dire qu'il n'appartient qu'à l'Occident. Vous vous trompez, la démocratie, c'est l'Islam »¹⁸⁵

Rached Ghannouchi, islamiste leader du parti tunisien *Ennahda*

Un concept de pluralisme d'essence musulmane

L'adhésion au principe du pluralisme est conçue comme tout à fait compatible avec le respect de la guidance divine car il repose sur différents versets du Coran.

Le verset 13 de la *sourate al-hujurat* (les appartements), est le verset coranique le plus sollicité en la matière. Il tend à légitimer les différences internes au sein du tissu communautaire. Par la même, il veut légitimer leur expression politique.¹⁸⁶

Sourate al-hujurat (les appartements), verset 13 : « Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux. Dieu est certes Omniscient et Grand-Connaisseur. »¹⁸⁷

Mais on peut lire également deux autres versets cautionnant le débat politique parmi les différentes tendances de la communauté :¹⁸⁸

¹⁸⁵ François Burgat in *L'islamisme en face*, La Découverte/Poche, Paris, 2007, in « Allah ou le peuple ? Les islamistes et la démocratie », page 197.

¹⁸⁶ Ladite sourate est citée par François Burgat, cf infra, page 196, note de bas de page 20 ; les versets 9 et 10 sont ajoutés de ma propre initiative.

¹⁸⁷ Cf Jacques Berque, *Le Coran. Essai de traduction*, Albin Michel, Paris, 2002, ou Le Coran en ligne sur <http://oumma.com/coran/>.

¹⁸⁸ Si la doctrine est commune il n'en demeure pas moins qu'il existe une multitude de formes sous lesquelles elle s'exprime : « Despite their common Islamic culture, political systems of Muslim countries show great diversity. They

Sourate al-hujurat (les appartements), Verset 9 : « *Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux.* »¹⁸⁹

Sourate al-hujurat (les appartements), Verset 10 : « *Les croyants ne sont que des frères. Etablissez la concorde entre vos frères, et craignez Dieu, afin qu'on vous fasse miséricorde.* »

La Liberté, un précepte coranique légitimant la participation politique

La garantie de la liberté comme un droit inaliénable par le Coran est dite être révélée aux hommes par le biais des sourates ci-jointes, citées dans le Coran.¹⁹⁰

Sourate 2, La vache, verset. 156 : « *Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au rebelle tandis qu'il croit en Dieu saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Dieu est Audient et Omniscient.* »¹⁹¹

Sourate 18, La cave, verset 29 : « *Et dis : "La vérité émane de votre Seigneur". Quiconque le veut, qu'il croit, et quiconque le veut qu'il mécroie". Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorent à boire on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure !* »¹⁹²

Sourate 10, jonas (yunnus), verset 99 : « *Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ?* »¹⁹³

range from Pakistan undermilitary dictatorship, to theocratic and dynastic Saudi Arabia where the 'Koran is our constitution', to Iran's revolutionary republic." in Anoushiravan Ehteshami et Steven Write, *Reforms in the middle east oil monarchies*,

Ithaca Press, an imprint of Garnet Publishing Limited, UK, 2008, in chapitre premier " Political Reform in the Gulf Monarchies: From Liberalization to Democratization? A Comparative Perspective" par Gerd Nonneman, pages 3 à 46.

¹⁸⁹ Cf Jacques Berque, *Le Coran. Essai de traduction*, Albin Michel, Paris, 2002, ou Le Coran en ligne sur <http://oumma.com/coran/>.

¹⁹⁰ Cf Jacques Berque, *Le Coran. Essai de traduction*, Albin Michel, Paris, 2002, ou Le Coran en ligne sur <http://oumma.com/coran/>.

¹⁹¹ Cf Jacques Berque, *Le Coran. Essai de traduction*, Albin Michel, Paris, 2002, ou Le Coran en ligne sur <http://oumma.com/coran/>.

¹⁹² Cf infra

¹⁹³ Cf infra

De la liberté de choisir on en arrive à la liberté d'opinion, du moment que celle-ci ne nie pas ces principes de bases. Tous les croyants sont égaux et la présence des « autres », (comprendre des autres opinions) est légitime et doit d'être respectée.

Il existe par ailleurs, des facteurs favorables à l'émergence d'un accroissement de participation politique par le peuple :¹⁹⁴

- les acteurs (individus, partis, groupes, associations, et même le régime) ont conscience de leurs intérêts et veulent les faire valoir ;
- les facteurs culturels, tel l'alphabétisation, d'ores et déjà évoqués ;
- la société civile peut porter ses aspirations au-devant de la scène contestataire
- la crise économique est également dite avoir des effets pouvant optimiser les chances de la démocratie par le biais d'un renforcement de la demande de résultats. Les ressources n'appartiennent plus à l'Etat mais à des entrepreneurs privés. Les idéaux de transparence de libre-échange vont empêcher l'Etat de pouvoir utiliser les fonds nationaux comme il l'entend (les laissés-pour-compte vont s'organiser, etc.). Cette demande est, comme cela le fut souligné, déjà ancrée dans l'esprit du peuple saoudien.

En somme, la libéralisation politique est une réalité en Arabie Saoudite, même si elle demeure encore très contrôlée. Il est vrai que celle-ci nous vient de décrets royaux, mais il est pourtant indispensable de comprendre que ces précieux décrets sont en réponse à une pression, qui elle, vient d'en bas de la pyramide.

Un multipartisme en Arabie Saoudite ?

Le multipartisme serait considéré par les néo-islamistes comme une arme de lutte contre la tyrannie des gouvernants. Ils conçoivent la démocratie comme un mode d'organisation pacifique

¹⁹⁴ Anoushiravan Ehteshami et Steven Write, *Reforms in the middle east oil monarchies*, Ithaca Press, an imprint of Garnet Publishing Limited, UK, 2008, in chapitre premier " Political Reform in the Gulf Monarchies: From Liberalization to Democratization? A Comparative Perspective" par Gerd Nonneman, pages 3 à 46.

des luttes politiques et intellectuelles. Mais est-il encore trop tôt pour spéculer sur l'avenir de l'Arabie Saoudite et savoir si elle sera un jour ou non-prête à institutionnaliser le multipartisme ?

Il n'en est rien selon les passages de *Reforms in the middle east oil monarchies*.¹⁹⁵ Le système politique est en effet en perpétuelle évolution. De fait, les auteurs caractérisent ce régime de « néo-traditionaliste ». ¹⁹⁶ Ils vont même jusqu'à estimer que le pluralisme social serait désormais chose acceptée. ¹⁹⁷ Cela est vrai à l'aune de l'institutionnalisation du précepte coranique de la consultation.

« Le dialogue est nécessaire pour garder une cohésion nationale, être au service de la religion, de la société et de la nation »

Abdallah ben Abdelaziz Al Saoud, roi d'Arabie Saoudite (2005-2015)¹⁹⁸

La consultation illustre l'idée que l'adaptation est dorénavant conçue comme une nécessité. Les auteurs cités sont très enthousiastes. Il est vrai qu'il est indispensable de voir l'opposition islamiste comme l'acteur par excellence de la société civile saoudienne. ¹⁹⁹ Une chose reste sûre ; les islamistes se feront de plus en plus pressants.

Mais si le multipartisme reste encore incertain, il est évident que l'opposition s'organise, se raffermir et aspire à un renouveau politique. Même si nous sommes loin de voir la démocratie aboutir en Arabie Saoudite, il n'en demeure pas moins que le gouvernement se doit de répondre à cette mobilisation.

¹⁹⁵ Anoushiravan Ehteshami et Steven Write, *Reforms in the middle east oil monarchies*, Ithaca Press, an imprint of Garnet Publishing Limited, UK, 2008

¹⁹⁶ “ all of this has turned these countries into what might be called ‘neo-traditionalist’ systems. Some traditional values remain prevalent. Cf infra page 4.

¹⁹⁷ « The retention and reinvention of traditional forms of the link between rulers and ruled also formed part of a broader socio-political environment where a measure of ‘social pluralism’ was accepted », cf infra page 8.

¹⁹⁸ Etudes géopolitique III, L'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes, sous la direction de Charles Saint-Prot et Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE, 2004, pages 66 et plus.

¹⁹⁹ “ however limited the feed-through to society at large and to actual policy, the Dialogue was nevertheless an indication of a changing context and an awareness of a need for a different regime response (whether substantial or tactical).”, in Anoushiravan Ehteshami et Steven Write, *Reforms in the middle east oil monarchies*, Ithaca Press, an imprint of Garnet Publishing Limited, UK, 2008, page 11.

B. Les conséquences politiques du discours religieux

Il s'agit ici de développer l'idée selon laquelle ces monarchies du Golfe s'attachent à mettre en place des organes à vocation plus démocratiques ou du moins représentatifs, sans toutefois encore entrer dans les raisons qui menèrent à ce développement politique.

L'histoire des institutions représentatives dans les monarchies du Golfe est fortement liée à l'apogée du populisme arabe.

Rappelons que ces concessions des gouvernements locaux sont en réponse à la mobilisation nationale. Les islamistes revendiquent entre autres un affaiblissement de la concentration des pouvoirs de la famille royale, l'abandon du monopole de l'*ijtihad*, et une participation active plus formelle aux décisions politiques.

Nous allons à présent développer cette idée.

1. Concessions institutionnelles

L'ouverture de la sphère politique

Le système politique est totalement contrôlé par la famille royale qui est légitimement investie de ce pouvoir car descendante du Prophète, comme nombreux autres monarques du monde musulman. Néanmoins, la famille royale dut opter pour des solutions apparaissant comme nécessaires, face aux nouveaux enjeux auxquels est confronté le gouvernement en place.

Le royaume opta pour diverses réformes dites d'*infitah* (ouverture), des réformes politico sociales devenues vitales pour cet Etat face aux demandes des islamistes.

L'enjeu était d'assouplir le monopole des al Sa'ud sur la politique du pays.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que fut créé le dialogue national.

Sourate 3, Al Imran, verset 159 : « *C'est par quelque miséricorde de la part de Dieu que tu (Muhammad) as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (de Dieu). Et consulte-les à*

propos des affaires ; puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Dieu, Dieu aime, en vérité, ceux qui lui font confiance. »

En 2003, Abdallah qui n'était encore que prince héritier, prit l'initiative de mettre en place une série de rencontres entre intellectuels de divers horizons, en vue de l'organisation de débats et d'échanges d'idées portant sur les grands problèmes de société du pays. Y sont conviés tous types de spécialistes (juristes, penseurs, hommes de culture, politiciens, éducateurs, sociologues, économistes, etc.). Cette réforme sociale porte le nom de « dialogue national »²⁰⁰ et elle témoigne de la volonté du gouvernement de répondre aux multiples revendications des divers courants réformateurs. Ce dialogue national réunit toutes les composantes de la communauté religieuse, y compris les minorités chi'ites.

Ces rencontres s'effectueront à raison de deux fois par an.

La première eut lieu en juin 2003 à Riad et portait sur le thème des réformes. Ce fut à l'issue de cette rencontre très prometteuse que le souverain décida d'institutionnaliser ce processus. Il créa dès lors une structure nationale qu'il nomma « Centre du Roi Abdel Aziz pour le dialogue national » afin de continuer sur la voie du progrès.

La seconde rencontre eut lieu en décembre 2003 et avait pour objet le combat contre l'extrémisme et la formation civique.

La troisième rencontre vit la participation de soixante-dix personnes, dont la moitié était des femmes, en raison du fait que les débats portaient sur la condition et les droits de la femme. Cette réunion incarne le premier pas du pays vers la reconnaissance du rôle des femmes et de leur égalité face aux hommes, dans l'édification de la société.

Il semblerait que la créativité des Saoudiens soit de plus en plus pesante sur la famille royale. L'enjeu de l'institutionnalisation de la consultation vise sans doute à encadrer cette créativité plutôt que de laisser la rue s'en emparer.

²⁰⁰ Etudes géopolitiques III, L'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes, sous la direction de Charles Saint-Prot et Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE, 2004, pages 66 et plus.

Les réformes institutionnelles

Le 1er mars 1992, le prince Abdallah, souverain de facto, concrétisa les aspirations à la réforme qu'entreprit le roi Fahd dans les années 70 et promulgua trois décrets royaux.

L'un de ces décrets royaux visait une réforme administrative divisant le pays. On créa alors 13 districts dirigés par des gouverneurs nommés, et assistés par le Conseil consultatif. Cette réforme permet de déléguer aux conseils régionaux plus d'autonomie, décentralisant ainsi le pouvoir saoudien, sans doute par souci de pouvoir encore mieux répondre aux besoins des nationaux et de pouvoir adapter des réponses à vitesse variable, selon le cas de chaque région.

Un second établissait le *Nizam al-asasi lil-hukm*, la loi fondamentale sur l'Etat. Nous reviendrons sur le symbole de cette Constitution ci-dessous.

Notons que l'article LXVIII de ce statut fondamental proclame la création du Conseil consultatif, le *Majlis al-Shura*. Un second décret viendra à la même date donner le statut de ce Conseil consultatif.

Ensuite, en restant toujours dans la sphère des progrès institutionnels, il est primordial de noter la création d'un pouvoir exécutif central durant l'année 1993.

Le *Nizam Madjalis Elwouzara* - ou Conseil des ministres - est présidé par le roi ou à défaut, par le prince héritier (article LVI du Statut fondamental du royaume). Le pouvoir exécutif appartient donc au roi qui se garde la possibilité de dissoudre le Conseil le cas échéant.

Le Conseil des ministres est nommé par le monarque et il comprend de nombreux membres de la famille royale. Cet organe détient à la fois les pouvoirs législatifs et exécutifs, bien qu'il soit soumis à l'approbation du roi.

Le Conseil a pour compétence de diriger la politique intérieure et extérieure du royaume (approbation du budget de l'Etat ou encore des Traités internationaux, etc.). Il s'agit donc d'une institution devant laquelle les ministres discuteraient entre eux des grandes affaires de l'Etat. Le roi conserve néanmoins, comme le stipule la Loi fondamentale, le pouvoir suprême, les ministres étant responsables devant lui.

Vers un équilibre des pouvoirs ?

Le gouvernement jouerait de plus en plus sur la carte du collégial, Gregory Gause avançant ainsi qu'il s'agirait d'un « gouvernement d'une équipe et non plus d'un seul homme ».²⁰¹

Difficile de savoir si ces étapes incarnent un premier pas vers l'instauration d'un système de gouvernement plus moderne. Peut-être le gouvernement engendrera d'autres réformes menant cet Etat sur la voie d'un pouvoir exécutif véritablement neutre et indépendant.

Cependant, si la théorie reste formelle sur ce manque d'indépendance, il n'en demeure pas moins que le roi se repose volontiers sur les conseils de ses ministres (cf. pratique de la consultation).

Ainsi, les réformes institutionnelles n'engendrent nullement un partage du pouvoir avec le peuple. On est donc bien loin de l'idée d'un transfert du pouvoir des mains de la monarchie vers le peuple saoudien.

Toutefois, les auteurs Marina Ottaway and Michele Dunne estiment que les gouvernements auront inévitablement à subir le « dilemme du roi », un concept de Samuel Huntington. En somme, plus ils adopteront des « réformes contrôlées », plus les revendications en provenance du bas de la pyramide augmenteront.

2. Réaffirmation de la symbolique religieuse

Justification de la dynamique des réformes

La famille royale tenta tant bien que mal de s'approprier à son tour le symbolisme religieux afin de répondre à un islamisme de plus en plus revendicateur. L'enjeu est de réaffirmer son habilité à régner selon les préceptes islamiques qu'on lui reproche d'avoir écartés.

Elle prit également conscience qu'il était nécessaire de répondre aux aspirations du peuple. Elle

²⁰¹ Gregory Gause III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, council on foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 80 et suivantes.

s'approprié donc le symbolisme divulgué par les islamistes.

L'année 2003, le roi Fahd Ben Abdel Aziz a ainsi tenu un discours au mois de mai où il estimait que s'était enclenché un processus de changement gradué dans le respect de l'Islam. Ce processus permit entre autres de réformer le système de l'Education nationale.

La promulgation de la loi fondamentale

Comme cela fut souligné plus haut, l'un des décrets établissait le *Nizam al-asasi lil-hukm*, la Loi fondamentale sur l'Etat.

Le choix de cette appellation n'est point anodin : il tend à réaffirmer que la véritable Constitution était le Coran.

Ce texte est profondément révolutionnaire, en ce sens qu'il présente les principales caractéristiques d'une Constitution. Cette loi fondamentale souligne que le royaume saoudien maintiendra son statut d'Etat musulman. Il réaffirme son fondement sur le Coran et la sunna (tradition musulmane).

Toutefois, cette loi vient surtout répondre aux critiques islamistes stipulant que les Sa'ud se seraient écartés de la voie éclairée par le Coran. En effet, le gouvernement s'engage ainsi à respecter son rôle de commandeur des croyants par le biais d'articles. Il cherche également à réagir face au sentiment d'insatisfaction grandissant au sein des croyants.

Le pouvoir souligne son rôle en matière de sécurité nationale (articles 37 et 40). Il rappelle également son obligation envers le peuple de fournir les soins nécessaires à chaque citoyen tout en aidant les plus nécessiteux (articles 36 et 38). Il s'engage également à combattre les arrestations arbitraires ainsi qu'à garantir l'égalité des citoyens devant la Charia (loi islamique).

Tous les articles cités sont importants en ce sens qu'ils tendent à répondre aux préoccupations des deux pétitions de 1991.

De fait, il est clair et évident que le pouvoir se sente contraint de réagir face à la mobilisation.

Certes, le pouvoir n'est pas en danger face à la critique islamiste. Toutefois, la promulgation de cette « constitution » semble trahir une réalité indéniable : le gouvernement est en perte de vitesse face aux islamistes. Il semblerait presque que cette démarche soit faite pour se justifier, voir, prouver leur aptitude à répondre aux défis contemporains à l'Arabie Saoudite.

De l'aptitude d'un sunnite à régner

Nous avons d'ores et déjà abordé au début de cette étude les conditions visant à rendre un croyant apte à régner sur un Etat islamique. Cependant, la logique dynastique aurait pris le pas sur ces caractéristiques.

Le royaume se vit récemment dans l'obligation de renoncer au principe d'une succession s'effectuant jadis par droit d'aînesse. Le roi décida ainsi de choisir lui-même parmi tous les princes Sa'ud celui qu'il jugera plus apte à remplir les tâches de son mandat. Le roi Abdallah s'accorde ainsi le droit de sauter des générations au profit de générations plus jeunes.

Cette réforme du principe de succession fut concrétisée et explicitée dans la loi fondamentale du Royaume de 1992.

« Le pouvoir se transmet au fils du Roi fondateur Abdel Aziz Ibn Abdul Rahman al Fayçal Al Sa'ud et à ses petits-fils. L'allégeance se fait au meilleur d'entre eux. Cette allégeance se fait conformément au Livre Saint d'Allah et à la Sunna du Prophète »

Chapitre second, Article V, alinéa 2 de la loi fondamentale de 1992.

On remarquera aussi que le roi se donne également la possibilité de démettre le prince héritier de ses fonctions si cela s'avérait nécessaire.

La famille royale veut donc prouver qu'elle perpétue les préconisations de Mawardi et consent à abandonner la logique dynastique au profit de la primauté de la compétence réelle du monarque. Elle espère sans doute de ce fait taire les craintes populaires et le mécontentement des islamistes s'agissant de la gestion des affaires nationales. On peut également y voir une réponse à ces derniers : un monopole du pouvoir, certes, mais celui-ci est légitimé par les compétences du monarque, tel que le préconise le pouvoir califal sunnite.

Finalement, que l'opposition soit dangereuse ou qu'elle ne le soit pas, là n'est pas la question. Ce qu'il faut comprendre c'est qu'elle a su parler en langage sacré (aux yeux du peuple comme du pouvoir). De par leur aura, leur talent, leur politique « par le haut », les islamistes n'ont aujourd'hui aucune difficulté à s'ériger comme la voix authentique de ce que l'islam politique requiert. Cette opposition est incontestablement un contrepoids au discours de la couronne.

L'ignorer est impossible car la monarchie nous apparaît comme vouloir se justifier. La sous-estimer est une erreur, en ce sens qu'elle réussit de surcroît à obliger le gouvernement à se défendre des différentes accusations qu'il essuie.

Conclusion

L'enjeu de ce mémoire est de démontrer que les islamistes sont allés au-delà de la simple accapuration de l'espace public saoudien.

L'islamisme sunnite saoudien est un produit de la monarchie. A l'origine conçu comme une réponse au nassérisme, encouragé voir consolidé par soucis de contrer un potentiel éveil des communautés chi'ites, ce mouvement a fini par échapper des mains du pouvoir.

Cette mobilisation s'est émancipée autour d'un élément fédérateur : l'essence islamique de l'Arabie Saoudite. Il fit irruption sur les devants de la scène saoudienne car il était profondément outré par la politique royale. Certes, s'il y eut une accumulation de facteurs, mais la guerre du Golfe demeure toutefois incontestablement l'élément qui finit par mettre le feu aux poudres.

Cet acteur de la société civile se nourrit du cadre fourni par l'Etat. Sa démarche consiste en effet à s'appuyer sur les fondements du royaume saoudien. Il utilise la théorie comme un prisme d'analyse, et observe les réalités de la gouvernance des Sa'ud. Il est intéressant de noter que l'islamiste saoudien attaque l'Etat sur le terrain même ou celui-ci puise sa légitimité. Ce mouvement est de nature contestataire du fait que les islamistes s'octroient le droit de se prononcer sur la politique du gouvernement, sur son agenda, et sur ses perspectives face au contexte international. Estimant que la royauté s'était trop écartée du rôle qui était le sien, ils accompagnent depuis peu la couronne sur le chemin de la réforme.

Leur clef d'analyse encourage, il est vrai, la libéralisation de la sphère politique saoudienne. D'abord, il faut rappeler que les circonstances l'imposent, la récession économique ne permettant plus au roi d'acheter la paix sociale. Ensuite, nous nous devons de souligner que les islamistes préconisent un retour aux sources islamiques et leur application effective à la société moderne. Ce sont ces sources qui permettent le recours à l'institutionnalisation de la politique saoudienne.

Enfin, cette contestation de l'agenda royal apparaît comme parfaitement légitime aux yeux du peuple saoudien. L'islamiste est, en effet, bien implanté sur le territoire et suffisamment

organisé pour prêcher. De plus, il est avisé et habile, deux qualités qui lui permettent de partir d'enjeux concrets (mécontentement populaire, intérêt national, etc.) et de les mettre sous une perspective symbolique.

La famille royale ne peut plus exercer de réels monopoles dans l'exercice de ses fonctions. Bien qu'il soit critique, sceptique, voir nostalgique, le courant islamiste ne se conçoit point comme une force politique se substituant au pouvoir. L'islamiste ne veut, encore une fois, en aucun cas destituer le gouvernement.

Il est difficile de spéculer sur ce phénomène politico-social. A l'échelle de l'histoire d'un pays, deux décennies ne sont rien.

Une chose est sûre : l'Arabie Saoudite n'est pas en voie de devenir une démocratie. Mais pourquoi le ferait-elle ?

Chacun est libre de s'approprier le concept du contractualisme comme il l'entend. Ensuite, nombreux sont les Etats occidentaux mis sous la tutelle d'une couronne et parvenant pourtant à parfaitement répondre aux aspirations de leur peuple.

Le véritable enjeu est d'ouvrir le dialogue entre gouvernants et gouvernés, de permettre l'interaction entre les différents acteurs d'une société, et de fournir lesdits acteurs les canaux de communication nécessaires pour l'acheminement de leur voix vers le sommet de la pyramide. Les institutions politiques sont là pour remplir ce rôle.

Bien qu'encore contrôlée, la tendance actuelle nous laisse penser que le roi est prêt à limiter son emprise sur la sphère politique via des outils islamique. Il semblerait que ce soit la voie empruntée par la monarchie saoudienne.

Bibliographie

Ouvrages :

- Adib-Moghaddam, Arshin, *The international Politics of the Persian Gulf, a cultural genealogy*, Routledge, New York, 2006.
- Beblawi, Hazem et Luciani, Giacomo *The Rentier States*, Croom Helm, Londres, 1987.
- Boniface, Pascal et Billion, Didier (sous la direction de), *Les défis du monde arabe*, collection Enjeux stratégiques, IRIS, Paris, 2004.
- Korany Brynen, Bahgat et Noble, Paul, *Political liberalization and democratization in the arab world*, Vol.1, Theoretical perspectives, ed. Rex, London ; Boulder (Colo.) : Lynne Rienner Publ., cop. 1995-1998.
- Burgat, François, *L'islamisme en face*, La Découverte/Poche, Paris, 2007.
- Chauprade, Aymeric (dirigé par), *Géopolitique des Etats-Unis : Culture, intérêts, stratégies*, Ellipses, Paris, 2005.
- Compilations d'auteurs, *Constitutional Reform and Political Participation in the Gulf*, edited by Abdulhadi Khalaf and Giacomo Luciani, Gulf Research Center, Dubai, 2006.
- Compilation d'auteurs, *Reconstruction and regional diplomacy in the Persian gulf*, edited by H. Amirahmadi et N. Entessar, Routledge, London, 1992.
- Crystal, Jill, *Oil and Politics in the Gulf : Rulers and Merchante in Kuwait and Qatar*, Cambridge, CUP, 1990.
- Da Lage, Olivier, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, Complexe, Bruxelles, 1996.
- Dazi-Heni, Fatiha, *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations, des temps modernes*, Albin Michel, 1978.
- Dwaillibi, Georges Jawdat, *La rivalité entre le Clergé Religieux et la famille royale au royaume d'Arabie Saoudite*, Publibook, 2006.
- Fandy, Mamoun, *Saudi Arabia and the Politics of Dissent*, Saint Martin's Press, New York, 1999.

- Fourmont-Dainville, Guillaume, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, la guerre intérieure, Ellipses, Paris, 2005.
- Gause III, Gregory, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994.
- Ménoret, Pascal, *L'énigme saoudienne*, La Découverte, Paris, 2003.
- Roy, Olivier, *L'échec de l'Islam politique*, Seuil, Paris, 1992.
- Salame, G., *Appels d'empire : ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation*, Paris, Fayard, 1996
- Bin Sayeed, Khaleed, *Western dominance and political Islam : challenge and response*, Albany, New York, Université d'Etat de New York press, New York, cop. 1995.
- Al Saoud, Fayçal Ibn Michael, *L'évolution politique du royaume d'Arabie Saoudite : une évaluation du conseil consultatif, le majlis al choura*, traduit et adapté de l'arabe par Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE,
- Soulie, Jean-luc et CHAMPENOIS, L., *Le Royaume d'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes*, Albin Michel, 1978.

Dossiers et articles :

- Nayla Moussa (Assistante de recherche à l'IRIS), « Les défis de l'Etat providence dans les pays du CCG », Actualité du Moyen-Orient et du Maghreb, n°7 septembre 2008
- Yasuyuki Matsunaga, « L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ? », Critique internationale, n°8 juillet 2000, cf <http://www.ceri-sciencespo.com>
- Habib Trabelsi, « 'Dix commandements' pour des réformes radicales sur fond de guerre de succession », vendredi 15 mai 2009, cf <http://www.saudiwave.com>.
- Pascal Ménoret, « Les courants islamistes contemporains entre « dénominateur commun identitaire » et internationalisation de la résistance à un ordre mondialisé », François BURGAT, Revue *Mouvements*, (36), Paris, novembre 2004, pp. 77-87. cf <http://iremam.mmsh.univ-aix.fr/html/PUBLI/CHERCH/FB-courantsislamist.pdf>

- Pascal Ménoret, « Pouvoirs et opposition en Arabie Saoudite : de la contestation armée à l'institutionnalisation de l'islamisme », Vendredi 5 janvier 2007, blog de l'auteur.
- Pascal Ménoret, « Le wahhabisme, arme fatale du néo-orientalisme », Vendredi 5 janvier 2007, blog de l'auteur.
- Pascal Ménoret, « L'énigme saoudienne - conclusion de l'édition anglaise », Samedi 6 janvier 2007, blog de l'auteur.
- Pascal Ménoret, « Le cheikh, l'électeur et le SMS », Lundi 16 octobre 2006, blog de l'auteur.
- International Crisis Group, « Arabie Saoudite : Qui sont les Islamistes ? », Rapport Moyen-Orient N°31, 21 septembre 2004. Cf <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?l=2&id=3021>
- Marina Ottaway et Michel Dunne, « Incumbent Regimes and the 'King's Dilemma' in the Arab World : Promise and Threat of Managed Reform », n°88, Decembre 2007, Carnegie Endowment for International Peace, Washington DC, 2007.
- CNUCED, « informations de marché dans le secteur des produits de base », bulletin mensuel des produits de base, dossier sur le pétrole, juillet 2009. cf www.cnuCED.org
- Dr. Muqtedar Khan, « Shura and democracy », Ijtihad, a return to Enlightenment. Cf www.ijtihad.org/shura.htm.

Supports théoriques :

- Marie-Pierre Dupuy, *Droit international public*, Dalloz, Paris, 2008
- Henry Laurens, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Armand Colin, Paris, 2002
- Henry Laurens et Vincent Cloarec, *Le Moyen-Orient au 20e siècle*, ed. Armand Colin, Paris, 2003.

Ressources juridiques saoudienne :

<http://www.mofa.gov.sa>

<http://www.shura.gov.sa>

Annexes

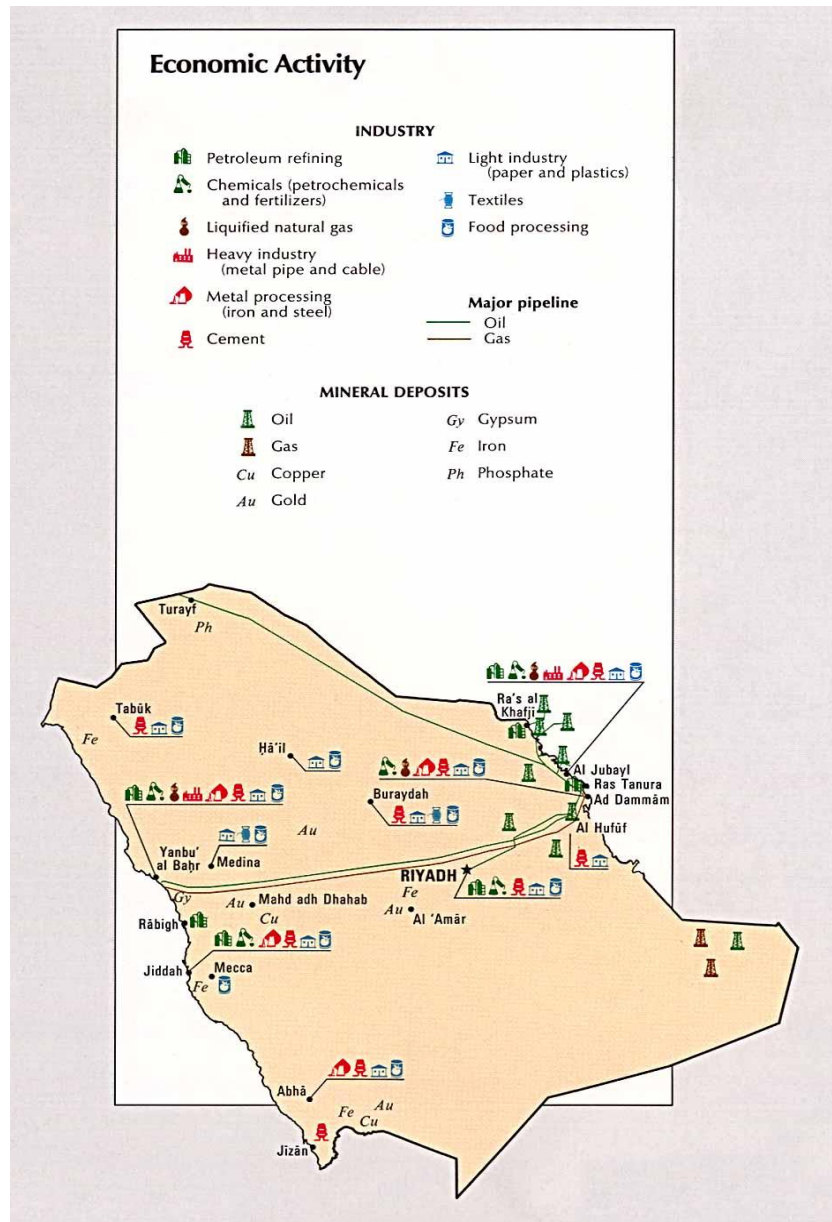
Carte politique de la péninsule arabique	Page 141
Carte économique de l'Arabie Saoudite	Page 142
Cours du pétrole brut entre 1985 et 2008	Page 143
Croissance démographique entre 2003 et 2008	Page 144
Evolution du chômage entre 2003 et 2008	Page 144
Dépenses militaires en rapport au PNB de 2000 à 2008	Page 145
Produit national brut entre 2000 et 2008	Page 145
Décret royale instituant le Majlis al-shura du 5 mars 1992	Page 146

Carte de la péninsule arabe



Source : Bibliothèque cartographique du Quid

Carte économique de l'Arabie Saoudite



Source : Bibliothèque cartographique du Quid

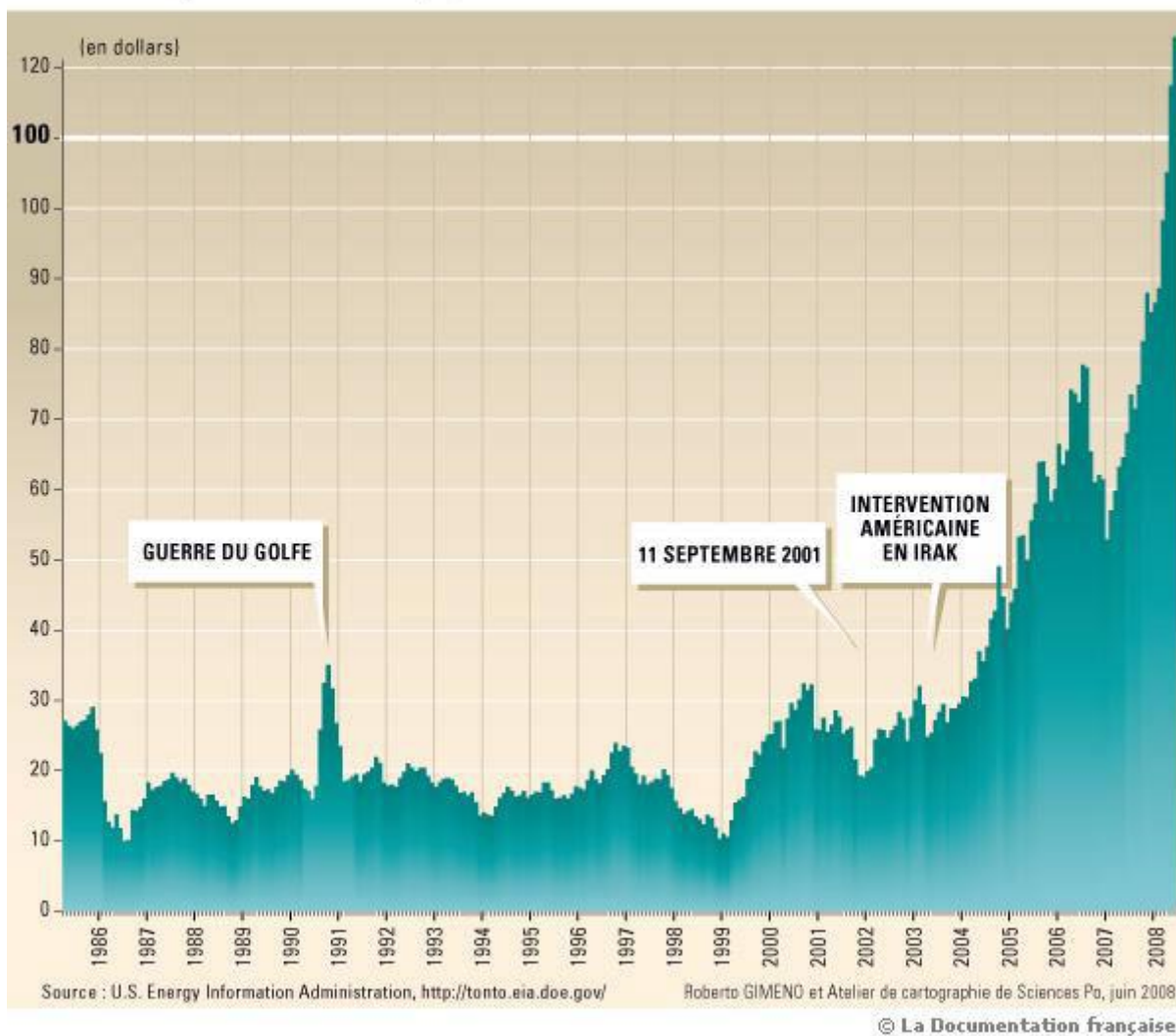
Note 1 : Le pétrole fut découvert le 3 mars 1938. L'Arabie Saoudite fait partie des pays de l'OPEP.

Note 2 : Premier rang mondiale en termes de production et de réserves pétrolières en 2004.

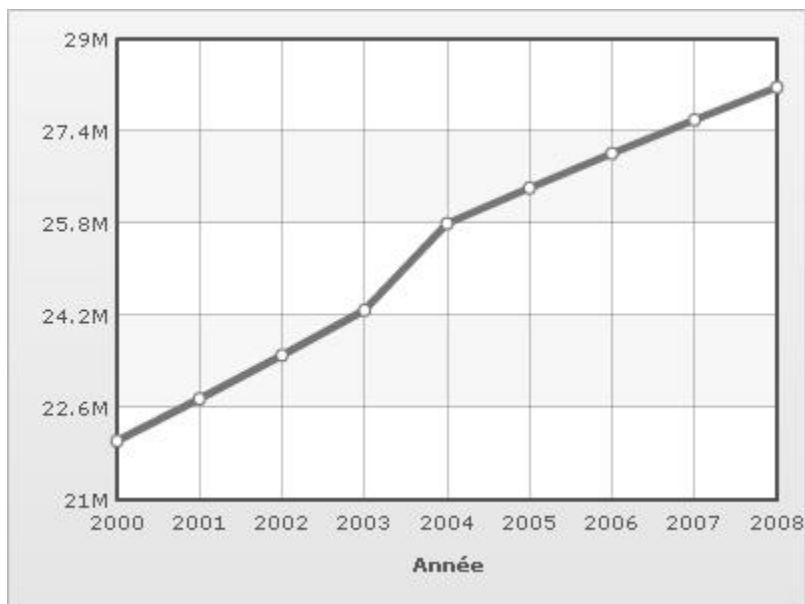
Note 3 : 526.2 millions de tonnes produites en 2005

Les cours du pétrole brut entre 1985 et 2008

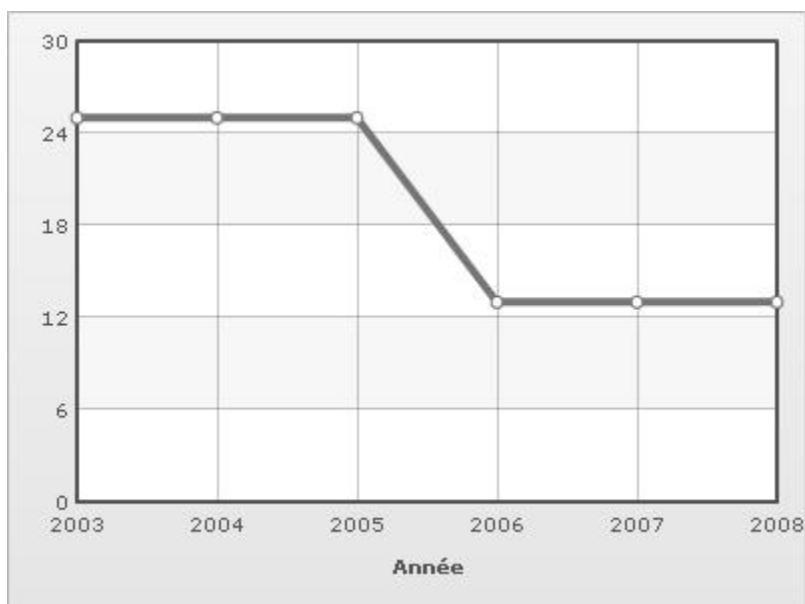
Les cours du pétrole brut entre 1985 et 2008



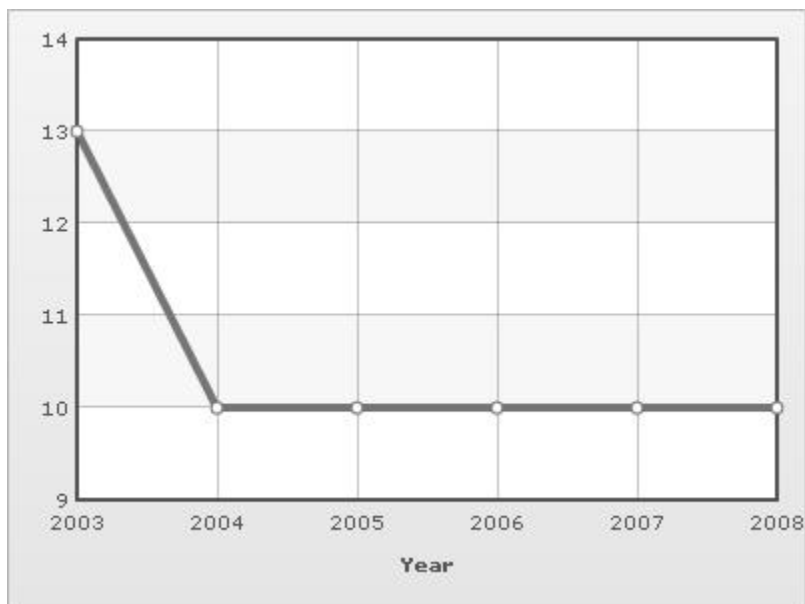
Croissance démographique en Arabie Saoudite entre 2000 et 2008



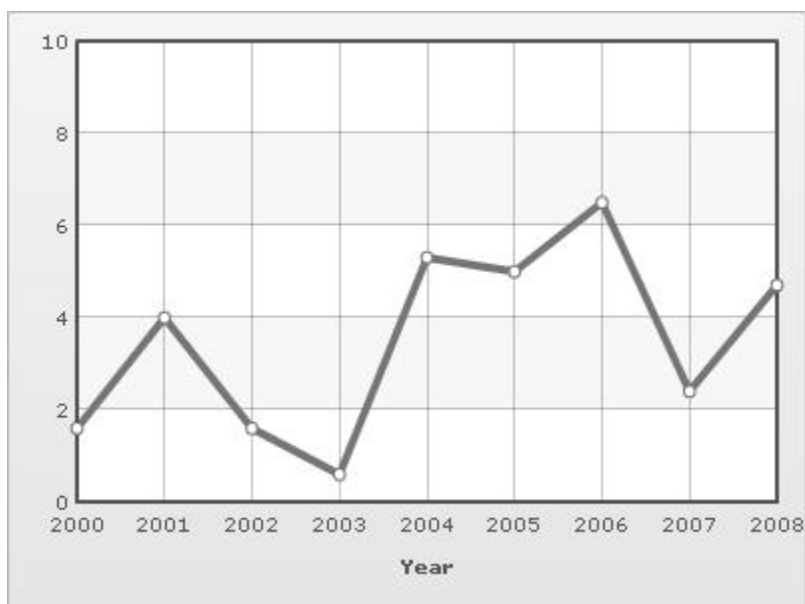
Evolution du chômage en Arabie Saoudite entre 2003 et 2008



Dépenses militaires en rapport au PNB de 200 à 2008



Produit national brut de l'Arabie Saoudite entre 2000 et 2008



Shura Council Law du 5 mars 1992

Royal Decree No. A/91
27 Sha'ban 1412/ I March 1992
Published in Umm-al-Qura Gazette, No.3397
2 Ramadan 1412 / 5 March 1992

Article One:

In compliance with Allah Almighty words:

[Those who respond to their Lord, and establish regular prayer; who (conduct) their affairs by mutual consultation; who spend out of what we bestow on them for sustenance] "Shura Sura (*ChapterXLII*), Verse 38". And [It is part of the Mercy of Allah that thou dost deal gently with them. Wert thou severe or harsh-hearted , they would have broken away from about thee : so pass over (their faults) , and ask for (Allah's) forgiveness for them ; and consult them in affairs (of moment) . Then, when thou hast taken a decision, put thy trust in Allah. For Allah loves those who put their trust (in Him)] "Al-Imran Sura (*ChapterIII*), Verse 159".

And following His Messenger Peace Be Upon Him (PBUH) in consulting his Companions, and urging the (Muslim) Nation to engage in consultation. Shura Council shall be established to exercise the tasks entrusted to it, according to this Law and the Basic Law of Governance while adhering to Quran and the Path (Sunnah) of his Messenger (PBUH), maintaining brotherly ties and cooperating unto righteousness and piety.

Article Two:

Shura Council shall hold fast to the bond of Allah and adhere to the sources of Islamic legislation. All members of the Council shall strive to serve the public interest, and preserve the unity of the community, the entity of the State and nation interests.

Article Three:

Shura Council shall consist of a Speaker and One hundred and fifty members chosen by the King from amongst scholars, those of knowledge, expertise and specialists.

Article Four:

It is stipulated that the member of Shura Council shall be as follows:

- (a) A Saudi national by descent and upbringing.
- (b) A person well known for uprightness and competence.
- (c) A person not less than 30 years of age.

Article Five:

A member may submit a request to resign his membership to the Speaker, who in turn shall bring it before the King.

Article Six:

Accountability of a member shall be done on failing to perform duties, and shall be trialed according to rules and procedures to be issued by royal decree.

Article Seven:

On vacancy of a member position, the King shall choose a substitution and a royal decree shall be issued to this effect.

Article Eight:

No member may exploit his membership for his own interest.

Article Nine:

The membership shall not be combined with any governmental post, or with the management of any organization, unless the King deems it necessary.

Article Ten:

Speaker, Vice-Speaker, and Secretary General shall be appointed and released by royal decree. Their ranks, rights, duties, and all their affairs shall be defined by royal decree.

Article Eleven:

Prior to assumption of their duties, Speaker, members and Secretary General shall take the following Oath before the King:

“I swear to Allah Almighty to be loyal to my religion, then to my King and Country, and not to reveal any of the State’s secrets, to preserve its interests and laws, and to perform my duties with sincerity, integrity, loyalty and fairness.”

Article Twelve:

Riyadh City shall be the seat of the Shura Council. The Council may convene in other locations within the Kingdom if the King deems it appropriate.

Article Thirteen:

Shura Council term shall be four Hijri years, effective from the specified date in the Royal Decree issued for its formation. A new Council shall be formed at least two months prior to the end of the current Council. In case term of the current council ends before a new formation; current Council shall remain active until the new formation is accomplished. Numbers of the newly selected members shall not be less than half of the current Council.

Article Fourteen:

The King, or whoever may deputize, shall deliver an annual royal speech at Shura Council on State's domestic and foreign policy.

Article Fifteen:

Shura Council shall express its opinion on State's general policies referred by Prime Minister. The Council shall specifically have the right to exercise the following:

- (a) Discuss the general plan for economic and social development and give view.
- (b) Revising laws and regulations, international treaties and agreements, concessions, and provide whatever suggestions it deems appropriate.
- (c) Analyzing laws.
- (d) Discuss government agencies annual reports and attaching new proposals when it deems appropriate.

Article Sixteen:

A meeting of Shura Council shall not be valid without a quorum of at least two-thirds of members, including Speaker or whoever may deputizes. Resolutions shall not be considered valid without members' majority approval.

Article Seventeen:

Shura council's resolutions shall be submitted to the king who decides what resolutions to be referred to Cabinet. If views of both Shura Council and Cabinet agree, the resolutions are issued after the king approval. If views of both councils vary the issue shall be returned back to Shura Council to decide whatever it deems appropriate, and send the new resolution to the king who takes the final decisions.

Article Eighteen:

Laws, international treaties and agreements, and concessions shall be issued and amended by royal decrees after being reviewed by the Shura Council.

Article Nineteen:

Shura Council shall form the necessary specialized committees amongst its members to exercise power within its jurisdiction. Further, it may form ad hoc committees to review any item on its agenda.

Article Twenty:

Shura Council's committees may seek non-council members assistance of whomever fit upon Speaker's approval.

Article Twenty-One:

Shura Council shall have Steering Committee composed of Speaker, Vice Speaker, and heads of specialized committees.

Article Twenty-Two:

Speaker shall submit to Prime Minister requesting accountability of ministers. A minister shall have the right to participate in the deliberation but not the right to vote.

Article Twenty-Three:

Shura Council shall have the jurisdiction proposing a draft of a new law or an amendment of enacting law and study these within the council. Speaker shall submit the Council's resolution of new or amended law to the king.

Article Twenty-Four:

Speaker of Shura Council shall submit a request to the Prime Minister in providing the Council with documents and data in possession of government agencies, which the Council deems necessary to facilitate its work.

Article Twenty-Five:

Speaker shall submit an annual report to the King regarding Council's work in accordance with its regulations.

Article Twenty-Six:

Civil service laws shall be applying to Shura Council employees unless the regulations provide otherwise.

Article Twenty-Seven:

The King shall allocate Shura Council special budget. The budget shall be spend in accordance with rules issued by royal decree.

Article Twenty-Eight:

Shura Council's financial matters, auditing and closing accounts shall be regulated by special rules issued by royal decree.

Article Twenty-Nine:

Shura Council regulations shall define the functions of the Speaker, Vice Speaker, General Secretary, bodies, methods of meetings conducting, work management, committees' works and voting procedure. The regulations shall also specify rules of debate, responding principles and other matters conducive to order and discipline within Council, so Council shall exercise jurisdiction for the Kingdom welfare and nation prosperity. These regulations shall be issued by royal decree.

Article Thirty:

Amendment of this Law can only be made in the same manner of the promulgation.

Table des matières

Remerciements	3
Sommaire.....	4
Table des abréviations	5
Lexique.....	6
Introduction.....	7
Première partie : L'Arabie Saoudite et ses défis.....	10
Chapitre premier : Esquisse de l'Arabie des al Sa'ud.....	11
I. L'enjeu de la construction d'un Etat.....	11
A. Balayage de l'héritage ethnique et naissance du peuple saoudien	11
1. De la légitimité de l'Etat-nation saoudien	11
2. Les symboles d'une identité saoudienne	15
B. Constitution d'un Etat moderne centralisé	19
1. La stratégie anti-tribale d'Ibn Sa'ud.....	19
2. Une évolution politique islamique.....	22
II. Le déterminisme géopolitique régional ou le dilemme saoudien	26
A. Cristallisation d'une identité saoudienne : protectrice des lieux saints	26
1. L'interprète légitime de l'Islam politique ?.....	26
2. L'Arabie Saoudite protectrice des lieux saints	30
B. Le défi de la dépendance militaire.....	35
1. Demande de protection : modus operandi	35
2. De l'expérience saoudienne.....	39
Chapitre second : Un « Etat rentier » face aux aspirations des saoudiens.....	43
I. Un pays en proie aux mutations sociales.....	43
A. Quel contrat social pour les « Rentier states » ?.....	43
1. Esquisse d'une théorie politico-économique : « l'Etat rentier »	43
2. Quel contrat social saoudien ?.....	45
B. Les conséquences du boom pétrolier.....	49
1. Un facteur d'apaisement social.....	49

2.	La gestion de la rente.....	50
II.	Le fruit de l'Etat providence	52
A.	Le bouleversement de la société saoudienne	52
1.	Les nouveaux défis saoudiens	52
2.	Vers une prise de conscience nationale	56
B.	L'apparition d'un mécontentement populaire	61
1.	Les indicateurs d'une mobilisation naissante	61
2.	L'islamisme comme vecteur de la mobilisation	65
	Deuxième partie : L'agenda politique de l'islamisme saoudien	71
	Chapitre premier : L'islamisme se nourrissant du cadre de référence de l'Etat	72
I.	L'islamisme, le langage de la contestation de l'agenda national	72
A.	L'érosion de l'opinion publique	72
1.	Contestation du monopole de l'espace politique	72
2.	Le rejet de la gestion des affaires économiques par la royauté	77
B.	La guerre du Golfe, un vecteur d'opposition.....	81
1.	Le discours officiel sur l'engagement saoudien	81
2.	La perte de confiance des Saoudiens envers leur gouvernement	85
II.	Les années 1990 et l'irruption des islamistes sur la scène étatique	88
A.	L'appropriation de ce mécontentement par les islamistes.....	88
1.	Le marketing des islamistes.....	88
2.	La cristallisation de ce mécontentement populaire.....	91
B.	L'islamisme : le langage de l'indépendance.....	95
1.	La guerre du Golfe dans l'argumentaire islamiste.....	95
2.	Le rejet d'un gouvernement manquant à son devoir	97
	Chapitre second : Le divorce sur la perception de l'identité islamique de l'Arabie	101
I.	L'impossible coexistence entre la référence à l'Occident et le cadre culturel islamique	101
A.	Pour une « renaissance culturelle islamique ».....	101
3.	La revendication d'une indépendance culturelle	101
4.	L'islamisme comme gage de soutien de la société saoudienne.....	106

B.	Contre le modernisme importé d'Occident et l'impérialisme idéologique occidental.	110
1.	Le rejet de la laïcité	110
2.	Le rejet de la contamination culturelle	114
II.	L'islamisme et la démocratie.....	117
A.	Islam et démocratie ne font qu'un ?	117
1.	L'Arabie Saoudite n'est pas en route vers une démocratie	117
2.	Un Etat en marche vers une véritable libéralisation politique.....	123
B.	Les conséquences politiques du discours religieux	127
1.	Concessions institutionnelles.....	127
2.	Réaffirmation de la symbolique religieuse.....	130
Conclusion	134
Bibliographie	136
Annexes	139
Carte de la péninsule arabique	140
Carte économique de l'Arabie Saoudite		141
Les cours du pétrole brut entre 1985 et 2008.....		142
Croissance démographique en Arabie Saoudite entre 2000 et 2008.....		143
Evolution du chômage en Arabie Saoudite entre 2003 et 2008.....		143
Dépenses militaires en rapport au PNB de 200 à 2008.....		144
Produit national brut de l'Arabie Saoudite entre 2000 et 2008		144
Shura Council Law du 5 mars 1992.....		145
Table des matières		149